

CANADA

H. OF C.

BILL C-44

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-44

1987

MARCH 30 - APRIL 2

30 MARS - 2 AVRIL

No. 1 - 3

J
103
H7
33-2
F432
A1
no.1-3

J
103
H7
33-2
F432
A1
no. 1-3

LIBRARY OF PARLIAMENT

MAR 13 2012

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, March 30, 1987

Tuesday, March 31, 1987

Chairman: Allan McKinnon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le lundi 30 mars 1987

Le mardi 31 mars 1987

Président: Allan McKinnon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-44

**An Act to amend the Federal-Provincial
Fiscal Arrangements and Federal
Post-Secondary Education and Health
Contributions Act, 1977**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-44

**Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords
fiscaux entre le gouvernement fédéral
et les provinces et sur les contributions
fédérales en matière d'enseignement
postsecondaire et de santé**

RESPECTING:

Organization and
Order of Reference

CONCERNANT:

Organisation et
Ordre de renvoi

APPEARING:

The Honourable Tom Hockin,
Minister of State (Finance)

COMPARAÎT:

L'honorable Tom Hockin,
Ministre d'État (Finances)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-44

Chairman: Allan McKinnon

Members

Pat Binns
Mary Collins
Simon de Jong
Raymond Garneau
Claude Lanthier
George Minaker
Geoff Wilson—(7)

(Quorum 4)

Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Friday, March 27, 1987:

Neil Young replaced Rod Murphy.

On Tuesday, March 31, 1987:

Simon de Jong replaced Neil Young.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-44

Président: Allan McKinnon

Membres

Pat Binns
Mary Collins
Simon de Jong
Raymond Garneau
Claude Lanthier
George Minaker
Geoff Wilson—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le vendredi 27 mars 1987:

Neil Young remplace Rod Murphy.

Le mardi 31 mars 1987:

Simon de Jong remplace Neil Young.

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, March 19, 1987

ORDERED,—That Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, be referred to a Legislative Committee.

ATTEST

Tuesday, March 24, 1987

ORDERED,—That the following Members do compose the Legislative Committee on Bill C-44. An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977:

Members

Binns
Collins
Garneau
Lanthier
Minaker
Murphy
Wilson (*Swift Current—Maple Creek*)—(7)

ATTEST

MICHAEL B. KIRBY

For The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 19 mars 1987

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit déferé à un Comité législatif.

ATTESTÉ

Le mardi 24 mars 1987

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres

Binns
Collins
Garneau
Lanthier
Minaker
Murphy
Wilson (*Swift Current—Maple Creek*)—(7)

ATTESTÉ

Pour le Greffier de la Chambre des Communes

MICHAEL B. KIRBY

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MARCH 30, 1987

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, met at 3:35 o'clock p.m. this day, in room 371 West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Mary Collins, Raymond Garneau, Claude Lanthier, George Minaker, Geoff Wilson and Neil Young.

Allan McKinnon announced his appointment as Chairman pursuant to Standing Order 93(2).

The Committee commenced consideration of its Order of Reference dated Thursday, March 19, 1987, concerning Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, March 30, 1987, Issue No. 1.*)

On motion of Neil Young, it was agreed,—That the Committee print the number of copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* established by the Board of Internal Economy.

On motion of George Minaker, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that 3 members are present including the Chairman and, in the absence of the Chairman, the person designated to be Chairman of the Committee.

On motion of Neil Young, it was agreed,—That during the questioning of witnesses, 10 minutes be allocated to the first questioner from each Party and, thereafter, 5 minutes to other members of the Committee.

On motion of George Minaker, it was agreed,—That, at the discretion of the Chairman, reasonable travelling and living expenses be reimbursed to witnesses, or to no more than 3 representatives from each association which may be invited to appear before the Committee.

It was agreed,—That the Committee would schedule the following meetings:

Tuesday, March 31, 1987

10:00 a.m.	Canadian Teachers' Federation
11:00 a.m.	Minister of State (Finance)

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 30 MARS 1987

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, tient, aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest, sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Mary Collins, Raymond Garneau, Claude Lanthier, George Minaker, Geoff Wilson et Neil Young.

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 93(2) du Règlement, Allan McKinnon annonce sa propre nomination à la présidence du Comité.

Le Comité entreprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 19 mars 1987 relatif au projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 30 mars 1987, fascicule n° 1.*)

Sur motion de Neil Young, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer le nombre d'exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages* que le Bureau de régie interne a établi.

Sur motion de George Minaker, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en permettre la publication en l'absence du quorum, pourvu que trois (3) membres soient présents, dont le président, ou en l'absence de ce dernier, son substitut.

Sur motion de Neil Young, il est convenu,—Que lors de l'interrogatoire des témoins, dix minutes soient allouées au premier intervenant de chaque parti, puis que les autres membres du Comité disposent de cinq minutes chacun.

Sur motion de George Minaker, il est convenu,—Que, à la discrétion du président, les témoins soient remboursés des frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables, soit trois représentants, tout au plus, par organisme invité à comparaître devant le Comité.

Il est convenu,—Que le Comité prévoie les réunions suivantes:

Le mardi 31 mars 1987

10 heures	Fédération canadienne des enseignants
11 heures	Ministre d'État (Finances)

Wednesday, April 1, 1987

3:30 p.m. National Union of Provincial
Government Employees
Canadian Association of
University Teachers

Thursday, April 2, 1987

9:30 a.m. Clause-by-clause
consideration

At 4:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 31, 1987

(2)

The Legislative Committee on Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, met at 10:05 o'clock a.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Allan McKinnon, presiding.

Members of the Committee present: Mary Collins, Simon de Jong, Raymond Garneau, George Minaker and Geoff Wilson.

Other Member present: Roland de Corneille.

Appearing: The Honourable Tom Hockin, Minister of State (Finance).

Witnesses: From the Canadian Teachers' Federation: Frank Garritty, President; Wilfred Brown, Director of Economic Services. *From the Department of Finance:* Anne Parks, Director, Federal-Provincial Relations Division; Jim Lynn, General Director, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, March 19, 1987, concerning Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, March 30, 1987, Issue No. 1.*)

The Chairman called Clause 1.

Frank Garritty made a statement and, with Wilfred Brown, answered questions.

At 11:10 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:15 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Minister made a statement and, with Anne Parks and Jim Lynn, answered questions.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Mary MacDougall,
Clerk of the Committee

Le mercredi 1^{er} avril 1987

15 h 30 Syndicat national de la
fonction publique provinciale
Association canadienne des
professeurs d'université

Le jeudi 2 avril 1987

9 h 30 Étude article par
article

À 16 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 31 MARS 1987

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, se réunit, aujourd'hui à 10 h 05, dans la pièce 371 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence d'Allan McKinnon, (*président*).

Membres du Comité présents: Mary Collins, Simon de Jong, Raymond Garneau, George Minaker et Geoff Wilson.

Autre député présent: Roland de Corneille.

Comparait: L'honorable Tom Hockin, ministre d'État (Finances).

Témoins: De la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes: Frank Garritty, président; Wilfred Brown, directeur des services économiques. *Du ministère des Finances:* Anne Parks, directrice, Division des relations fédérales-provinciales; Jim Lynn, directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

Le Comité poursuit l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 19 mars 1987 relatif au projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 30 mars 1987, fascicule n^o 1.*)

Le président met en délibération l'article 1.

Frank Garritty fait une déclaration, puis lui-même et Wilfred Brown répondent aux questions.

À 11 h 10, le Comité interrompt les travaux.

À 11 h 15, le Comité reprend les travaux.

Le Ministre fait une déclaration, puis lui-même, Anne Parks et Jim Lynn répondent aux questions.

À 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Mary MacDougall

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, March 30, 1987

• 1529

The Chairman: I have a letter from the Speaker, which is addressed to the Hon. Allan B. McKinnon, P.C., M.P.

Dear Colleague: Pursuant to Standing Order 93(2) this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-44, an Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. Sincerely yours, John A. Fraser.

I would like particular note taken that it is dated March 24.

The order of reference is that Bill C-44, an act to amend the Federal Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977 be referred to a legislative committee.

• 1530

I believe there are several pro forma motions that need to be passed at this time. The first one would be that the committee print the number of copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* established by the Board of Internal Economy. If I could have such a motion, I would appreciate it.

Mr. Young: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: The second one is the receiving and printing of evidence when a quorum is not present. I would like a motion that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and to authorize its printing when a quorum is not present. If you have any reservations, you could add provided that *x* members are present, including the chairman, and in the absence of the chairman the person designated to be chairman of the committee. What are your wishes about the number of people you would like to be present, including the chairman?

Mr. Minaker: Would you want two or three?

The Chairman: If we could agree to it now, whoever moves the motion could put the number in.

Mr. Young: I must admit I have some sympathy if the chairman is there to start the proceedings with—

Mr. Minaker: I know at our standing committee, I think we usually like two people there when we are just receiving witnesses. I would suggest we have two plus the chairman.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 30 mars 1987

Le président: J'ai ici une lettre du Président de la Chambre adressée à l'honorable Allan B. McKinnon, C.P., député.

Cher collègue. Conformément à l'article 93(2) du Règlement, je confirme votre nomination à titre de président du Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Bien à vous, John A. Fraser.

Je vous fais remarquer qu'elle est en date du 24 mars.

L'ordre de renvoi se lit donc comme suit: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit renvoyé à un comité législatif.

Il y a maintenant plusieurs motions de routine qui doivent être adoptées. La première veut que le Comité fasse imprimer le nombre d'exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages* prescrit par le Bureau de régie interne. J'aimerais que quelqu'un en fasse la proposition.

M. Young: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: La deuxième a trait à l'audition des témoins et à l'impression des témoignages en l'absence du quorum. J'aimerais que la présidence soit autorisée à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à permettre l'impression de ces témoignages en l'absence dudit quorum. Si quelqu'un a des réserves à ce sujet, il peut ajouter: à condition qu'il y ait un nombre déterminé de membres, y compris le président, et, en l'absence du président, la personne désignée pour occuper cette fonction. Quelqu'un a-t-il un nombre de membres à proposer, y compris le président?

M. Minaker: Vous souhaiteriez que ce soit deux ou trois?

Le président: Si nous sommes d'accord, celui qui présente la motion n'a qu'à fixer le nombre.

M. Young: Si le président est présent, il me semble qu'il peut ouvrir la séance avec...

M. Minaker: A notre comité permanent, nous aimons avoir deux personnes sur place pour entendre les témoins. Je propose la même chose ici, monsieur le président.

[Texte]

Mr. Young: Agreed.

The Chairman: It would be three members including the chairman. Is this satisfactory? Will anybody volunteer to make the motion?

Mr. Minaker: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: I wonder if you wish to have time allocated for the questioning of witnesses. How many minutes would be allotted to the first questioner from each party, and thereafter how many minutes to other members of the committee?

Mr. Minaker: Do you want to go five and five?

The Chairman: Five, five, and five for each of the three parties.

Mr. Minaker: First round and then go back again.

The Chairman: I would like to have everybody who is present on the first round and then we will go back from one side to the other.

Mr. Young: I am not going to be on the committee, so I hesitate. First of all, I think if someone is on a line of questioning, he or she should be allowed to go for it, so long as it is not abused. But if we are going to go into the round, I would prefer ten minutes on the first and then five minutes on the second.

Mr. Minaker: Agreed.

The Chairman: All right, we will take Mr. Young's motion then. The committee will question the witnesses, with ten minutes allotted to the first questioner from each party and thereafter five minutes.

The Clerk of the Committee: Does he mean ten minutes first round, or ten minutes each spokesperson?

The Chairman: Would it be all right with ten minutes to the first person from each party and five minutes for each person from then on?

Mr. Minaker: I think, Mr. Chairman, knowing you, that if there is questioning taking place by an individual, with agreement of the committee—and most committees I have been on would agree—the person could continue, unless there was something restrictive in the time element because of the witness's availability or something.

Mr. Young: I agree with this.

Motion agreed to.

The Chairman: The final motion is that at the discretion of the chairman reasonable travelling and living expenses be reimbursed to witnesses invited to appear before the committee. As a side note, committees often limit payment of expenses to a maximum number from each association or group. The suggested number is three.

[Traduction]

M. Young: D'accord.

Le président: Trois membres, donc, y compris le président. Le Comité est-il d'accord? Quelqu'un désire-t-il présenter la motion?

M. Minaker: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: Je ne sais pas maintenant si vous voulez fixer un délai précis pour l'interrogation des témoins. Combien de minutes devraient être accordées au premier intervenant de chaque parti et aux autres membres du Comité par la suite?

M. Minaker: Êtes-vous d'accord pour des tours de cinq minutes dans un cas comme dans l'autre?

Le président: Cinq minutes, donc, pour chacun des trois partis.

M. Minaker: Pour le premier tour et les tours suivants.

Le président: Tous les membres présents ont droit à un premier tour, puis il y a alternance.

M. Young: Je ne ferai pas partie du Comité, de sorte que je suis porté à hésiter. En ce qui me concerne, j'estime que si quelqu'un est au milieu d'une question, il devrait pouvoir terminer, à condition de ne pas abuser. Cependant, s'il doit y avoir des tours, je préférerais 10 minutes pour le premier et cinq minutes pour le deuxième.

M. Minaker: D'accord.

Le président: Nous allons donc accepter une motion de M. Young. Les membres du Comité interrogeront les témoins pendant 10 minutes pour le premier tour alloué à chaque parti et les tours suivants seront d'une durée de cinq minutes.

Le greffier du Comité: Dix minutes à tout le monde pour le premier tour ou 10 minutes au porte-parole de chaque parti?

Le président: Ce serait dix minutes pour le premier intervenant de chaque parti et cinq minutes pour les suivants?

M. Minaker: Je vous connais bien, monsieur le président. Je sais que, si quelqu'un est en train de poser des questions et que le Comité est d'accord, et la plupart des comités le sont dans ce genre de circonstance, vous lui permettrez de continuer, à moins évidemment que le temps des témoins soit limité ou quelque chose de ce genre.

M. Young: Je suis d'accord avec vous sur ce point.

La motion est adoptée.

Le président: La dernière motion laisse à la discrétion du président le remboursement des dépenses raisonnables de déplacement et de séjour des témoins appelés à comparaître devant le Comité. Il convient de noter en passant que les comités ont l'habitude de limiter le remboursement de ces dépenses à un nombre maximum

[Text]

Mr. Minaker: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: The rest of the business we have to settle right away is the future scheduling of meetings. I spoke to the Whip of the NDP the other day about the late notice of this meeting, the late appointment of the chairman and the hope of getting it out either before the current fiscal year expires or shortly thereafter. He suggested the names of four groups as witnesses. I instructed the clerk to phone those four groups. One of them, the Canadian Union of Public Employees, did not wish to appear; and the second, the National Federation of Nursing Unions, is unable to appear before Thursday evening. As well, I have word that Mr. Hockin will be available. At first I heard he would be available on Thursday morning, but now I hear he will be available tomorrow at 11 a.m., if it would be of benefit.

• 1535

Of the two that have accepted, The Canadian Teachers' Federation is booked for 9.30 a.m. tomorrow, and The Canadian Union of Provincial Employees is booked for 3.30 p.m. on Wednesday, April 1. Both groups were told that this was by no means a certain thing, that the committee would decide, as far as I am concerned, who it will hear and who it will not hear, but I do not wish to be heavy-handed.

Is there any comment on this? I would like to hear the comments of the various parties. Mr. Garneau.

Mr. Garneau: I do not know how many witnesses we would like to have. The subject-matter is very vast. If we take the bill amended by Bill C-44, many of those groups could have been heard when we discussed Bill C-96 a few months ago. Surely we could ask them to come back, but I expect they will take about the same position they had taken six months ago, so I do not think we should go to the same list all over again. If we could have someone from the education system, I would be happy. I also had the Canadian Association of the University Teachers on my list. I understand that they will come. I may have a few other names that I could. . . I have discussed the possibility with them. I would certainly like, if it is possible, to have Dr. David Johnston, who wrote a lot about it and recently published something. I do not know if he would like to come from McGill University.

My understanding is that we could go through this bill, clause by clause, earlier than later. I do not wish to start all over again the same process we went through on Bill C-96. If it had been two or three years ago, I would have a different point of view. However, I would certainly be prepared to go clause by clause as soon as we have two or three groups.

[Translation]

de représentants de chaque association et de chaque groupe. Il est suggéré que ce nombre soit de trois.

M. Minaker: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: Il reste maintenant à fixer le calendrier des réunions du Comité. J'ai parlé au whip du NPD l'autre jour au sujet du retard dans l'envoi de l'avis de cette réunion et dans la nomination du président. Je lui ai dit que j'espérais terminer le travail au cours du présent exercice financier ou tout de suite après. Il m'a suggéré les noms de quatre groupes de témoins. J'ai demandé au greffier de téléphoner à ces quatre groupes. L'un d'eux, le Syndicat canadien de la Fonction publique, a décliné l'invitation; un deuxième, la *National Federation of Nursing Unions*, ne peut pas comparaître avant jeudi soir. Par ailleurs, M. Hockin sera disponible, semble-t-il. Tout d'abord, il pouvait comparaître jeudi matin, mais il semble maintenant qu'il pourra le faire à 11 heures demain, si cela nous intéresse.

Pour ce qui est des deux groupes qui ont accepté l'invitation, la Fédération canadienne des enseignants est prévue pour 9h30 demain matin et la *Canadian Union of Provincial Employees*, pour 15h30, mercredi, le 1^{er} avril. Les deux groupes ont été avisés du fait que ces dispositions n'étaient pas définitives et que le Comité devait prendre la décision finale quant aux témoins appelés à comparaître. Je ne veux pas forcer qui que ce soit.

Quelqu'un a-t-il des observations à ce sujet? J'aimerais savoir ce qu'en pense chaque parti. Monsieur Garneau.

M. Garneau: Je ne sais pas combien de témoins nous voudrions entendre. Il ne faut pas oublier que le sujet est très vaste. C'est un projet de loi qui en modifie un autre; plusieurs de ces groupes ont sans doute été entendus dans le cadre du débat sur le projet de loi C-96 il y a quelques mois. Nous pourrions toujours les convoquer de nouveau, mais je suppose que leur position ne se sera pas modifiée terriblement au cours des six derniers mois. Il ne serait guère utile de reprendre la même liste. J'aimerais quand même avoir quelqu'un du secteur de l'éducation. J'avais l'Association canadienne des professeurs d'université sur ma liste personnelle. Je crois savoir qu'elle comparaitra. Il se peut que j'aie d'autres noms à rajouter. . . J'en ai discuté avec les intéressés. Si c'était possible, j'aimerais bien entendre M. David Johnston, qui a beaucoup écrit sur le sujet et qui vient justement de publier un autre ouvrage. Il est de l'Université McGill. Il serait peut-être intéressé.

Je pense que le Comité pourrait procéder assez rapidement à l'étude article par article du projet de loi. Je ne suis nullement désireux de recommencer le processus suivi dans le cas du projet de loi C-96. Il y a deux ou trois ans, j'aurais peut-être été d'un avis contraire. Dans le cas présent, je serais prêt à entreprendre l'étude article par article après avoir entendu deux ou trois groupes de témoins.

[Texte]

I have the list of the people involved with it, but most of those groups came to the hearings on Bill C-96—the nurses, and others. I do not know if it is the intention of my colleagues to start the whole process once again. This bill deals mainly with the equalization payment. I understand that the provincial government does not like to appear at these committees very often. It prefers to discuss the issue with the Ministers of the government, because the major part of Bill C-44 is for equalization payment and it is not directly related to a transfer payment.

I may have, Mr. Chairman, to suggest a few names, but I am prepared to go rather fast with that. I will have a few amendments to propose to the bill, but it is not my intention to try to dry my feet on the bill.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Young.

Mr. Young: I understand that there have been some discussions with our person on the committee, Rod Murphy, but I will just go through the list I received from his staff people. I have not had a discussion about this with Rod, so you can tell me whether or not this is accurate. I think he was talking about the National Federation of Nursing Unions, the Canadian Union of Public Employees, CUPE, the Canadian Teachers' Federation and a note here on the finance departments from Atlantic Canada, Quebec and Manitoba if indeed they want to appear. One last one someone suggested was the Canadian Health Coalition. I do not know if this is an expanded list.

• 1540

The Chairman: Mr. Minaker, it is my understanding you are the lead Conservative on this.

Mr. Minaker: Yes.

The Chairman: Go ahead, then.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, it was my understanding the NDP and the opposition agreed to allow the bill to go through the House that day with the understanding they could suggest witnesses. I would suggest if the clerk has not contacted all those people, she might do so to see if they did want to appear before us or present a written brief.

As a suggestion, it might be helpful to our committee if we could have the Minister tomorrow morning. I understand he would bring his staff along with him and make an opening comment and then be prepared to review the various clauses to have it more technically explained to the committee members. Then I hope we could deal with the witnesses in a relatively short period of time, because I do not think we want to delay the payments to the provinces. They are fairly sizeable to some of the provinces, and if we delay them a month, we are looking at almost 1% of interest on lost money. If you

[Traduction]

J'ai quand même ici une liste de groupes possibles, la plupart ayant déjà été entendus dans le cas de l'étude du projet de loi C-96, comme je l'ai dit. Il s'agit de groupes d'infirmiers et d'infirmières, et d'autres. Je ne sais pas si mes collègues seront prêts à recommencer le même processus que la dernière fois. Ce projet de loi traite essentiellement de la péréquation. Je crois savoir que les gouvernements provinciaux n'aiment pas comparaître à tout moment devant des comités comme celui-ci. Ils préfèrent traiter avec les ministres du gouvernement. La plus grande partie du projet de loi C-44 traite de la péréquation et non pas des paiements de transfert comme tels.

Donc, je pourrais avoir quelques noms à vous suggérer, monsieur le président, mais je suis prêt à procéder assez rapidement. J'aurai peut-être quelques amendements à proposer également, mais je n'ai pas du tout l'intention de retarder l'adoption du projet de loi.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Young.

M. Young: Je crois savoir qu'il y a déjà eu des discussions avec notre représentant au comité, Rod Murphy, mais je veux juste jeter un coup d'oeil sur sa liste. Je n'en ai pas parlé directement avec Rod. Dites-moi si ce que j'ai ici est exact. Il a sur sa liste la *National Federation of Nursing Unions*, le Syndicat canadien de la Fonction publique, la Fédération canadienne des enseignants, plus les ministères des Finances de la région de l'Atlantique du Canada, du Québec et du Manitoba, s'ils désirent comparaître. Il y a également une suggestion concernant la Coalition canadienne de la santé. Je ne sais pas si c'est une liste revue et corrigée.

Le président: Monsieur Minaker, si je comprends bien, vous êtes le porte-parole conservateur sur cette question.

M. Minaker: Oui.

Le président: Je vous écoute.

M. Minaker: Si je comprends bien, monsieur le président, le NPD et l'Opposition officielle ont accepté d'adopter le projet de loi à la Chambre l'autre jour à la condition qu'ils puissent suggérer des témoins. Je demanderai d'abord au greffier de communiquer avec ces groupes, s'il ne l'a pas déjà fait, afin de savoir s'ils veulent comparaître devant le Comité ou présenter un mémoire écrit.

Par ailleurs, il pourrait être utile que le ministre compareisse demain soir. J'en fais la suggestion au Comité. On m'a dit qu'il serait accompagné de son personnel et qu'il ferait une déclaration liminaire avant de passer en revue les divers articles du projet de loi et d'en expliquer les points techniques. Ensuite, les témoins pourraient être entendus, dans un laps de temps assez limité, de façon à éviter tout retard dans les paiements aux provinces. Ils représentent des montants assez considérables pour certaines provinces; un retard d'un mois, avec un taux d'intérêt de presque 1 p. 100,

[Text]

are looking at \$200 million. as Quebec is, it could cost them a fair amount of money in terms of lost interest.

The Chairman: We have the agreement of the Canadian Teachers' Federation to come tomorrow morning at 9.30 a.m.

Mr. Young: I would rather hear from the Minister first.

The Chairman: We will simply put them in some other time. Perhaps we could try to put two of the groups in at 45-minute intervals on Wednesday. I understand this has become the practice in other committees.

Mr. Minaker: Wednesday is a caucus day for most of us.

The Chairman: it would be in the afternoon at 3.30 p.m.

Mr. Minaker: Okay.

The Chairman: We have contacted the National Union of Provincial Government Employees. I think I have said exactly the same words you said about the provincial governments. I do not say it is beneath their dignity to come, but their financial arrangements are generally made between Finance Ministers of provincial governments and the Finance Minister in Ottawa. To expect them to come here when they would realize the final decisions on the amount of payment they are going to get is not likely to be changed seems rather pointless. We went through this with the previous bill and ended up with one province coming. I believe it was Manitoba. It was a very interesting morning, but not much happened as a result of it.

Mr. Young: I was left with a clear message from Mr. Murphy that he had no desire to delay this at all. In fact, there was some desire to expedite it as quickly as we could.

The Chairman: I am sorry. I have missed Ms Collins.

Mrs. Collins: I was just going to ask if we are hearing from the Minister tomorrow morning if we could do it at 11 a.m., because 9.30 a.m. is standing committee time. I do not know about others, but I chair my standing committee and I think the slot is supposed to be left for standing committees.

The Clerk: The Minister is available at 11 a.m.; I will reschedule him.

The Chairman: We could put the Canadian Teachers' Federation in here earlier—

The Clerk: Or I could reschedule them so you could hear the Minister first.

The Chairman: I hate to see any period go by when we could be hearing witnesses.

Mrs. Collins: What about tomorrow afternoon?

[Translation]

représenterait des pertes assez lourdes. Dans le cas du Québec, le montant est de 200 millions de dollars; les pertes en intérêt pourraient être considérables.

Le président: La Fédération canadienne des enseignants est prête à comparaître demain matin à 9h30.

M. Young: Je préférerais entendre le ministre d'abord.

Le président: Nous pouvons lui demander de comparaître à un autre moment. Nous pouvons peut-être prévoir deux groupes dans un intervalle de 45 minutes mercredi. C'est une habitude qu'ont prise un certain nombre d'autres comités.

M. Minaker: Pour la plupart d'entre nous, le mercredi est une journée de caucus.

Le président: Ce serait dans l'après-midi à 15h30.

M. Minaker: Très bien.

Le président: Nous avons communiqué avec la *National Union of Provincial Government Employees*, mais c'est un peu comme pour les gouvernements provinciaux. Ce n'est pas qu'ils jugent indigne de comparaître devant nous, mais c'est le genre de chose qu'ils préfèrent voir discuté entre ministres des Finances. Il ne leur semble guère utile de venir discuter de toute cette question ici, car ils savent très bien que les montants finaux ne risquent guère de changer. Nous avons fait l'expérience avec le projet de loi antérieur; et, finalement, il n'y a eu qu'une province qui a bien voulu témoigner. Si je me souviens bien, c'était le Manitoba. La rencontre a été très intéressante, mais elle n'a pas donné grand-chose.

M. Young: J'ai eu clairement l'impression que M. Murphy ne désirait pas retarder l'adoption de ce projet de loi. Au contraire, il a semblé désireux de procéder le plus rapidement possible.

Le président: Je m'excuse, j'ai oublié M^{me} Collins.

Mme Collins: J'aimerais simplement savoir s'il ne serait pas possible d'entendre le ministre à 11 heures demain matin. Le Comité permanent siège à 9h30. Je ne sais pas ce que les autres membres en pensent, mais je leur rappelle que je dois présider le comité permanent et que cette période est censée être réservée au comité permanent.

Le greffier: Le ministre peut comparaître à 11 heures; je lui communiquerai le changement.

Le président: Dans ce cas, nous pourrions entendre la Fédération canadienne des enseignants un peu plus tôt. . .

Le greffier: Ou je pourrais la faire comparaître à un autre moment si vous désirez entendre le ministre en premier.

Le président: Je n'aime pas beaucoup perdre une période au cours de laquelle nous pourrions entendre des témoins.

Mme Collins: Ne pouvez-vous pas prévoir une réunion demain après-midi?

[Texte]

The Chairman: Raymond, are you available at 10 a.m. tomorrow?

Mr. Garneau: I do not have my agenda here, but I know I would be at 11 a.m. I was supposed to be in the House for my duty day. The committee is as good, so I know I am available.

• 1545

The Chairman: We take it we will have the Minister at 11 a.m. tomorrow. I will let you know if we will have the CTF 9.30 a.m. If we have the Minister only tomorrow, should we try and get two groups in on Wednesday?

Mr. Minaker: Yes.

The Chairman: How would it be if we phone the Canadian Association of University Teachers and see if they wish to present something? They were before us or whenever we had that other bill. CUPE have already turned us down, Mr. Young. The president of the National Federation of Nursing Unions lives in Manitoba. She generally speaks for the National Federation of Nursing Unions. I suppose she would be willing to come, but she cannot get here before Thursday evening, which is a time—

Mr. Garneau: Is it Thursday of this week?

The Chairman: Yes, this week, which is the time I am booked to go the other way.

Mr. Young: In terms of ensuring payments are made to the provinces, when does the bill have to—

Mr. Minaker: That is probably a good question, Mr. Chairman. Tomorrow or the day after tomorrow, there is no money. . . until the bill is passed. My understanding is that payments go out on a monthly-type basis. I believe that is correct. It would be a matter of how long a timeframe—

Mr. Young: When does the next cheque go?

The Chairman: I think some of the people who are the ultimate recipients in some provinces would be left looking for their cheque in the mail for every day we run past. . . about Thursday—

Mr. Minaker: Mr. Chairman, in fairness to you, I know you tried to call a meeting on Thursday. Not everyone was available. From the opposition as well as government, it was decided to put it off until today.

Mr. Young: These things happen. I do not want anybody starving to death because this committee wanted to. . . The major debate around this legislation took place last year.

The Chairman: Could we leave it this way? We will have the Canadian Teachers Federation tomorrow at 9.30 a.m. We will have the Minister at 11 a.m. tomorrow. We

[Traduction]

Le président: Vous êtes libre demain à 10 heures, Raymond?

M. Garneau: Je n'ai pas mon agenda ici, mais je sais que je suis libre à 11 heures. En principe, je devais être à la Chambre, mais le comité est aussi bon.

Le président: Il semble établi que le ministre sera des nôtres demain à 11 heures. Je vous aviserai si nous devons entendre la Fédération canadienne des enseignants à 9h30. Si nous ne recevons que le ministre demain, devrions-nous essayer de convoquer deux groupes mercredi?

M. Minaker: Oui.

Le président: Pensez-vous que nous devrions téléphoner à l'Association canadienne des professeurs d'université afin de savoir si elle veut témoigner? Elle l'a fait lors de l'étude du précédent projet de loi. Quant au Syndicat canadien de la Fonction publique, il a déjà refusé, monsieur Young. La présidente de la *National Federation of Nursing Unions* (Fédération nationale des syndicats d'infirmières) vit au Manitoba. En règle générale, c'est elle qui représente la fédération. Je crois qu'elle est disposée à venir mais elle ne pourra arriver ici avant jeudi soir, ce qui est. . .

M. Garneau: Jeudi de cette semaine?

Le président: Oui, de cette semaine. Or j'ai déjà d'autres engagements.

M. Young: Pour ce qui est de veiller à ce que les paiements aux provinces soient effectués, quand faut-il que le projet de loi soit. . .

M. Minaker: C'est une bonne question, monsieur le président. Que ce soit demain ou après-demain, il n'y aura pas d'argent d'ici à ce que le projet de loi soit adopté. Je crois savoir que les paiements sont effectués à tous les mois. C'est bien cela. Il s'agit de savoir combien de temps s'écoule entre. . .

M. Young: Quand le prochain chèque sera-t-il expédié?

Le président: Je crois que les prestataires de certaines provinces risquent de chercher chaque jour leur chèque dans leur courrier à partir de jeudi. . .

M. Minaker: Monsieur le président, je reconnais en toute justice que vous vous êtes efforcé de tenir une séance jeudi. Tout le monde n'était malheureusement pas disponible. Les partis d'opposition aussi bien que le parti ministériel ont donc décidé de remettre cela à aujourd'hui.

M. Young: Ce genre de chose arrive. Cependant, je ne veux pas que qui que ce soit meure de faim parce que notre Comité voulait. . . Les discussions fondamentales relatives à ce projet de loi ont eu lieu l'année passée.

Le président: Pouvons-nous donc laisser l'ordre du jour tel quel? Nous allons entendre la Fédération canadienne des enseignants demain à 9h30 et le ministre à 11 heures.

[Text]

will talk to the National Union of Provincial Employees to make sure they can be here. We will talk to CAUT and see if they can come in after the National Union of Provincial Employees, if they wish to come. That would wind it up on Wednesday.

Gentlemen and Mrs. Collins, I do not see any way we can spend very much time on clause-by-clause. I think it is pretty well cast in stone. That may be a terrible thing to say, but you people know the contents of this bill as well as anybody. Mrs. Collins.

Mrs. Collins: Could we tentatively plan to do clause-by-clause on Thursday?

The Chairman: Yes. I would want to do that.

Mrs. Collins: Thursday morning?

The Chairman: Thursday morning would suit me. How is it for you, Mr. Young?

Mr. Young: If you want to know the truth, it totally screws up my whole week. I was not planning to be here at all.

The Chairman: With my overwhelming personality, I think I could convince the Conservatives to let it go through almost immediately. We do not want to be heavy-handed or anything like that.

Mr. Garneau: I have two amendments and I do not have a lot to say on it.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, when someone is in contact with the witnesses, it might be worth their while to explain to them that this bill is slightly different from Bill C-96 because these payments are unconditional. In other words, a province can spend them on anything they want. Obviously, a good portion of it is spent on health or education. It is a little different from Bill C-96, which is strictly for post-secondary education and health. There is that difference, Mr. Young. Possibly the nursing association might not be aware of it and might think it is still precisely geared for health. In actual fact, the provinces decide how they spend this money.

• 1550

Mr. Young: Just to satisfy myself—I have not been in on previous discussions—when does the next cheque absolutely have to be signed to go to the provinces? It would help my way of thinking about how quickly we expedite this thing. Are the heavens going to cave in on us if the clause-by-clause thing does not happen on Thursday?

Mr. Lanthier: If it is next year, I think it will pass a year on it.

Mr. Young: I do not think anybody wants to do this.

[Translation]

Nous allons entrer en contact avec la *National Union of Provincial Employees* (Syndicat national des employés provinciaux) afin de nous assurer qu'ils peuvent venir. Nous allons aussi joindre l'Association canadienne des professeurs d'université afin de savoir si elle est disposée à venir témoigner après le Syndicat national des employés provinciaux. Cela nous permettrait de terminer mercredi.

Messieurs et madame Collins, je ne vois pas comment nous pourrions passer beaucoup de temps sur l'étude article par article. Je crois que le projet de loi est d'ores et déjà conçu dans sa version définitive. Cela peut vous sembler terrible à entendre, mais vous en connaissez le contenu autant que moi. Madame Collins.

Mme Collins: Pensez-vous que nous en serons à l'étude article par article jeudi?

Le président: Oui, c'est ce que j'aimerais.

Mme Collins: Jeudi matin?

Le président: Jeudi matin me convient. Et vous, monsieur Young?

M. Young: A la vérité, cela bouleverse mon programme de toute la semaine. Je ne prévoyais pas du tout être ici.

Le président: Étant donné ma très forte personnalité, je crois que je réussirai à convaincre les Conservateurs d'adopter le projet de loi très rapidement. Nous ne voulons pas cependant avoir la main trop lourde.

M. Garneau: J'ai deux amendements à proposer mais je serai assez bref.

M. Minaker: Monsieur le président, lorsque nous accueillerons les témoins, il sera peut-être utile de leur expliquer que l'actuel projet de loi est légèrement différent du C-96, étant donné que les paiements ne sont assortis d'aucune condition. Autrement dit, une province peut les utiliser comme bon lui semble. Bien entendu, une bonne part de ces sommes seront affectées à la santé ou à l'enseignement. Cependant, les dispositions sont légèrement différentes de celles du projet de loi C-96 où les crédits étaient strictement destinés à l'enseignement postsecondaire et à la santé. Il y a donc cette légère différence, monsieur Young. Or l'Association des infirmières n'est peut-être pas au courant et s'imagine peut-être que l'actuel projet de loi est conçu surtout en fonction des besoins de la santé. Ce sont les provinces qui décideront à quoi elles affecteront les crédits.

M. Young: Étant donné que je n'ai pas assisté aux discussions antérieures, quand faut-il que le prochain chèque soit signé pour qu'il soit envoyé aux provinces? Cela me permettrait de savoir combien de temps nous pourrions consacrer à l'étude du projet de loi. Le ciel va-t-il nous tomber sur la tête si l'étude article par article n'est pas entamée dès jeudi?

M. Lanthier: Si c'est l'année prochaine, je pense que cela durera un an.

M. Young: Je crois que personne ne veut cela.

[Texte]

The Chairman: I understand the procedure will simply be put on hold until this bill is passed. If it took another two weeks, then all the cheques would be two weeks late.

Mr. Minaker: I guess, Mr. Chairman, the overall picture would be that there is \$5.6 billion we are talking about to be dished out, I presume, on a monthly basis. So you are looking at something in the order of almost \$500 million per month going out to the different provinces. This is the type of impact we are talking about to the six provinces. I understand Saskatchewan qualifies now. But it varies in numbers for each—

Mr. Young: I appreciate this. But I am asking when the last cheque was mailed out and when the next one is to be mailed out.

Mrs. Collins: I think it is the beginning of the month or the middle of the month.

Mr. Garneau: We could have the Minister answer this tomorrow morning.

Mr. Young: But we want to have an agreement here today so that we may go into clause-by-clause Thursday morning. There may not be so much urgency to do so if the National Federation of Nursing Unions have said they could be here Thursday night. This is all I am saying. If after they have been given this kind of an explanation they do not want to appear, then this is fine.

The Chairman: I talked to the two Ministers concerned, or rather they came to talk to me. They felt that the sense of urgency about it was real. I think they do not want to confess in public that this would be embarrassing, because they would then go looking for villains. I do not want to see this go on either. It would be embarrassing, and the provinces would to some degree suffer, I expect, by late cheques.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, my understanding is that two cheques per month go out for equalization payments. I would presume the first cheque may be due around April 16. There would be a time lag to issue the cheque, I guess, and to process it through, recognizing we still have to get it through the Senate as well.

The Chairman: Can we take it that we have agreed to have the teachers in tomorrow morning and the Minister in at 11 a.m.? We will in the meantime speak to the National Federation of Nursing Unions and point out that this is not the same as Bill C-96. We will then go to clause-by-clause reading on Thursday morning. We will also talk to the CAUT to see if they wish to come Wednesday afternoon after the National Union of Provincial Government Employees. We will go to clause-by-clause reading on Thursday morning unless there is some objection.

[Traduction]

Le président: Je crois savoir que la procédure sera simplement suspendue jusqu'à ce que le projet de loi soit adopté. Si cela prend deux semaines de plus, alors tous les chèques seront retardés d'autant.

M. Minaker: Monsieur le président, grosso modo, nous sommes saisis d'un projet de loi portant des affectations de crédits de 5.6 milliards de dollars à verser sur une base mensuelle. Cela représente donc des paiements d'environ 500 millions de dollars par mois à répartir entre les diverses provinces. C'est donc de ce genre de choses que nous discutons avec les six provinces. Je crois savoir que la Saskatchewan est maintenant admissible. Cependant, les chiffres varient pour chacune. . .

M. Young: Oui, cela je le sais. Cependant, ce que je demande, c'est quand le dernier chèque a été posté et quand le prochain le sera.

Mme Collins: Je crois que c'est au début ou au milieu du mois.

M. Garneau: Nous pourrions demander cela au ministre demain matin.

M. Young: Oui, mais nous voudrions nous entendre là-dessus aujourd'hui afin de pouvoir amorcer l'étude article par article jeudi matin. Il serait peut-être moins urgent de le faire si la Fédération nationale des syndicats d'infirmières nous disait pouvoir venir témoigner jeudi soir. C'est tout ce que je dis. Cependant, si après avoir été mis au fait, l'organisme décline de venir témoigner, alors cela me convient.

Le président: J'ai parlé aux deux ministres concernés, ou plutôt ce sont eux qui sont venus me voir. Ils ont tous les deux estimé que la question est vraiment urgente. Je crois qu'ils ne tiennent pas à dire publiquement que cela les embarrasserait car alors il faudrait chercher des coupables. D'ailleurs, je ne veux pas moi non plus que cela se produise, car ce serait effectivement gênant et je suppose que les provinces souffriraient du retard des chèques.

M. Minaker: Monsieur le président, je crois savoir que l'on envoie deux chèques par mois au titre des paiements de péréquation. Le premier devrait donc être envoyé le 16 avril. Mais je suppose que cet envoi sera retardé compte tenu du temps nécessaire pour émettre le chèque et, avant cela, pour faire sanctionner le projet de loi par le Sénat.

Le président: Convenons-nous donc de faire venir les enseignants demain matin puis tout de suite après le ministre à 11 heures? D'ici là, nous allons joindre la Fédération nationale des syndicats d'infirmières afin de lui préciser que le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas identique au C-96. Nous entamerons ensuite l'étude article par article jeudi matin. Nous parlerons également aux membres de l'Association canadienne des professeurs d'université afin de voir si ses représentants veulent bien témoigner mercredi après-midi après le Syndicat national des employés des gouvernements provinciaux. Cela veut donc dire que nous allons amorcer l'étude article par article jeudi matin à moins qu'il y ait des objections.

[Text]

Mr. Garneau: I agree with this.

The Chairman: Is this all right? It will be 9.30 a.m. on Thursday, the earlier the better, I guess, if we get at it on Thursday. Do you think we should not be sitting when the House is sitting?

Mrs. Collins: No, you are supposed to sit when the House sits; otherwise you conflict with the standing committees. But it is up to you; it does not matter to me, since I cannot be here.

The Chairman: I would like to see us, if we can, start at 9.30 a.m. on clause-by-clause in case it takes longer than we anticipate. The sooner at it the sooner finished, it seems to me.

Mr. Garneau: Do we need an hour and 30 minutes tomorrow morning for one group? Starting at 10 a.m. would be time enough, probably.

Mr. Minaker: I was wondering if we could start at 10 a.m.

Mr. Garneau: I do not think an hour and 30 minutes—

The Chairman: We can switch half an hour.

Mr. Garneau: Yes, if we need it.

The Chairman: It will be 10 a.m. then tomorrow morning.

Mr. Minaker: Will we be advised of the room number?

The Chairman: Yes. Any other business? The meeting is adjourned.

Tuesday, March 31, 1987

• 1005

The Chairman: I call the meeting to order. Today we have a submission from the Canadian Teachers' Federation. We have Frank Garritty, the president, Stirling McDowell, the secretary-general, Jean-Marc Cantin, deputy secretary-general, and Wilfred Brown, director of economic services. Thank you very much for coming, gentlemen.

Just before we start, I would like to say that we generally much prefer to have the written submissions in both languages, but we realize how very short the time was you were given for this appearance. It will be translated by... You are providing the translation?

Mr. Frank Garritty (President, Canadian Teachers' Federation): Yes.

The Chairman: Thank you very much. If there are no objections, you people could make your statement and then be prepared for questions from the members. Our time has to finish here at approximately 11 a.m.; we have the Minister coming to give us a briefing. But the latest

[Translation]

M. Garneau: Je suis d'accord.

Le président: Cela vous convient-il? Nous commencerons donc à 9h30 jeudi, car le plus tôt sera le mieux, si nous voulons en finir avec cela rapidement. Estimez-vous que nous ne devrions pas siéger en même temps que la Chambre?

Mme Collins: Non, vous êtes censés siéger en même temps que la Chambre, autrement, vous êtes en conflit avec les comités permanents. C'est toutefois à vous qu'il revient de prendre la décision. Et de toute façon, cela m'est égal étant donné que je ne peux être ici.

Le président: J'aimerais que nous commencions l'étude article par article à 9h30 si possible au cas où il nous faudrait plus de temps que prévu. Or le plus tôt nous commencerons, le plus tôt nous aurons terminé il me semble.

M. Garneau: Avons-nous besoin d'une heure et demie demain matin pour entendre un groupe? Il me semble qu'il serait suffisant de nous faire commencer à 10 heures.

M. Minaker: Je me demandais moi aussi si nous pouvions commencer à 10 heures.

M. Garneau: Je ne pense pas qu'une heure et demie...

Le président: Nous pouvons donc retarder le tout d'une demi-heure.

M. Garneau: Oui, si c'est nécessaire.

Le président: Nous commencerons donc à 10 heures demain matin.

M. Minaker: Va-t-on nous aviser du numéro de la salle?

Le président: Oui. Y a-t-il autre chose? La séance est levée.

Le mardi 31 mars 1987

Le président: Je déclare cette séance ouverte. Nous accueillons aujourd'hui la Fédération canadienne des enseignants représentée par Frank Garritty, président, Stirling McDowell, secrétaire général, Jean-Marc Cantin, sous-secrétaire général et Wilfred Brown, directeur des services économiques. Je vous remercie d'être venus, messieurs.

Avant de commencer, j'aimerais vous dire que nous aurions préféré avoir votre mémoire dans les deux langues, mais nous nous rendons fort bien compte que le délai qui vous a été accordé était très court. Mais il sera traduit par... ce sont vos services qui le traduisent?

M. Frank Garritty (président, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants): Oui.

Le président: Je vous remercie. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous demanderais de bien vouloir présenter votre exposé et répondre ensuite aux questions des députés. Nous devons avoir terminé d'ici 11 heures environ, heure à laquelle le ministre nous donnera des

[Texte]

word is he may be five minutes late, so govern yourselves accordingly.

Mr. Garritty: Okay. First of all, on behalf of the officers and directors of the Canadian Teachers' Federation, I want to express our appreciation for the opportunity to present the federation's views on Bill C-44 to this committee. As you indicated, we certainly hoped to have the translation in both official languages for you today, and our translation will arrive tomorrow.

I think as some of you know, the Canadian Teachers' Federation is an alliance of 14 provincial and territorial teacher organizations, which represent the equivalent of 220,000 teachers in the publicly supported elementary and secondary schools of the country. A major goal of CTF, and one which obviously brings us here today, is to ensure that the views of teachers are taken into account whenever any authority outside the provincial or territorial jurisdiction takes action or is considering action that will affect the work of teachers with their students in the classroom.

First of all, while education is a provincial responsibility it is increasingly a national concern, because all Canadians, regardless of where they happen to live, require reasonably comparable levels of education, with reasonably comparable tax burdens on citizens to pay for it. As economic development, technological change, and competition force Canadians to become more competitive and mobile, the quantity and quality of education received in any one province becomes more and more the concern of people in all provinces, and therefore the concern of our national government.

As you know, the national obligation to ensure adequate and equitable funding of all public services, including public elementary and secondary education, is now embodied in the Constitution of Canada, subsection 36.(2), which states:

Parliament and the Government of Canada are committed to the principle of making equalization payments to ensure that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

Regardless of how broadly or narrowly one interprets the term "reasonably comparable", it is clear from the data contained in this submission that the intent of this part of the Constitution is not being met with the respect to the funding of public elementary and secondary education in this country. Worse still, rather than coming closer to the goal of reasonably comparable levels of public education for reasonably comparable levels of financial or tax effort, we are diverging further from it.

[Traduction]

détails sur ce projet de loi. Mais on vient de me dire qu'il risque d'avoir cinq minutes de retard, alors agissez en conséquence.

M. Garritty: Bien. Au nom des membres du bureau et du conseil d'administration de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, je tiens à vous remercier de l'occasion qui nous a été offerte de présenter au comité le point de vue de la FCE sur le projet de loi C-44. Comme vous l'avez dit, nous aurions préféré nous aussi que notre mémoire soit traduit dans les deux langues officielles aujourd'hui, mais cette traduction sera prête demain.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants est une alliance des quatorze organisations provinciales et territoriales de la profession enseignante qui représente, à leur tour, près de 220,000 enseignantes et enseignants des écoles publiques élémentaires et secondaires dans chaque province et territoire du Canada. Un des principaux objectifs de la FCE, et celui qui explique notre présence ici aujourd'hui, est de veiller à ce que l'opinion du corps enseignant soit prise en considération lorsqu'une autorité à l'extérieur des provinces ou des territoires envisage ou prend des mesures qui auront des répercussions sur le personnel enseignant ou sur son travail auprès des élèves.

Même si l'éducation relève des provinces, elle intéresse de plus en plus la nation entière, parce que tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, exigent des services éducationnels sensiblement comparables moyennant un fardeau fiscal sensiblement comparable. Puisque l'expansion économique, les changements technologiques et les pressions de la concurrence exigent des Canadiens une plus grande mobilité et une compétitivité accrue, la quantité et la qualité des services éducationnels reçus dans une province donnée préoccupent de plus en plus les citoyens de toutes les provinces et deviennent par conséquent une préoccupation de notre gouvernement national.

Comme vous le savez, l'obligation pour l'État d'assurer un financement suffisant et équitable à tous les services publics, y compris à l'éducation élémentaire et secondaire publique, est désormais inscrit à l'alinéa 2 du paragraphe 36 de la Constitution du Canada (1982):

«Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.»

Peu importe si on interprète l'expression «sensiblement comparables», dans un sens large ou strict, il ressort clairement des données contenues dans le présent mémoire que l'objectif énoncé dans cette partie de la constitution n'est pas respecté, en ce qui concerne le financement de l'éducation élémentaire et secondaire publique. Pire encore, au lieu de nous rapprocher de l'objectif d'offrir des services éducationnels publics relativement comparables à un niveau sensiblement

[Text]

Let me explain with a few highlights from the tables in our submission. Interprovincial disparities in the financial abilities of the provinces as measured by total consolidated provincial and local revenue per capita were at their lowest level in 1971. From about 1972 on there was an almost steady increase in interprovincial differences in financial ability. This is contained in table one. We feel the re-emergence of these interprovincial inequalities in financial ability were exacerbated in the late 1970s and early 1980s by limitations on the extent to which the national resource revenues were included in the equalization base. From 1982 on, they were also exacerbated by the abandonment of the national average standard of equalization and its replacement with the present representative standard, based on per capita provincial revenues in only five provinces: Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, and British Columbia. Alberta, the most financially able province, and the four Atlantic provinces, the least financially able provinces, were excluded from the equalization standard.

• 1010

The re-emergence of interprovincial disparities in financial ability after 1971 was followed after a lag of about five years by a re-emergence of interprovincial inequalities in per pupil spending for elementary and secondary education. That information is contained in table two.

To estimate the extent to which the provinces are able to provide reasonably comparable levels of financial support for elementary and secondary education with reasonably comparable levels of financial burden as described in subsection 36.(2) of the Constitution, it is necessary to relate levels of spending for education to financial ability. When this was done, to have provided the national average level of spending per pupil in 1970 we find it would have required 1.6 times as great a financial effort in the least able province as in the most able province. That information is contained in table three.

By 1984, the corresponding multiple had increased from 1.6 to 2.5. Clearly, the interprovincial differences in financial effort required to provide the national average level of spending per pupil for elementary and secondary education have re-emerged in Canada, especially since the mid-1970s.

To summarize the federation's views on revenue equalization, if the lower representative standard of equalization introduced in 1982 is maintained for the period 1987 to 1992, the inequalities in provincial financial ability across Canada will continue to grow. This in turn can be expected to accentuate the problem of interprovincial inequalities in average spending per pupil for elementary and secondary education and in the

[Translation]

comparable d'effort financier ou fiscal, avec le temps nous nous en éloignons davantage.

Laissez-moi expliquer certains des faits saillants des tableaux contenus dans notre mémoire. Les disparités interprovinciales relatives à la capacité financière, d'après les recettes publiques consolidées provinciales et locales par habitant, ont atteint leur plus faible niveau en 1971. À compter de 1972 environ, on constate une augmentation presque constante de l'écart entre les ressources financières des provinces (tableau 1). Nous pensons que la réapparition des disparités interprovinciales en matière de capacité financière a été aggravée, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, dans des limites imposées à l'inclusion des recettes nationales tirées des ressources naturelles dans le calcul de l'assiette des péréquations, par l'abolition de la norme nationale de péréquation et par la substitution de la norme représentative actuelle, basée sur les recettes provinciales par habitant dans cinq provinces seulement, à savoir le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. L'Alberta, la province la mieux nantie, et les quatre provinces atlantiques, soient les plus démunies, étaient exclues de la norme de péréquation.

La réapparition des disparités interprovinciales en ce qui concerne la capacité financière après 1971 a été suivie, après une période d'environ cinq ans, d'une réapparition des disparités interprovinciales dans les dépenses par élève au chapitre de l'enseignement élémentaire et secondaire (tableau 2).

Pour estimer dans quelle mesure les provinces sont capables de fournir un appui financier «sensiblement comparable» à l'éducation élémentaire et secondaire en supportant un fardeau «sensiblement comparable», comme le stipule l'alinéa 2 du paragraphe 36 de la constitution, il faut établir un rapport entre les dépenses consacrées à l'éducation et la capacité financière. Ceci fait, on constate que, pour atteindre la moyenne nationale des dépenses par élève en 1970, les provinces les plus pauvres auraient dû y affecter des sommes 1,6 fois supérieures à celles de la province la plus riche (tableau 3).

En 1984, le multiple correspondant était passé de 1,6 à 2,5. De toute évidence, les disparités entre les efforts financiers que doivent consentir les provinces pour atteindre la moyenne nationale des dépenses par élève en matière d'éducation élémentaire et secondaire se sont manifestées de nouveau au Canada, surtout depuis le milieu des années 1970.

Pour résumer l'avis de la fédération quant à la péréquation des recettes, si la plus faible norme représentative des péréquations instaurées en 1982 reste en vigueur pour la période allant de 1987 à 1992, les disparités relatives à la capacité financière des provinces iront en augmentant. On peut s'attendre à ce que cela aggrave par conséquent le problème des inégalités interprovinciales par rapport aux dépenses moyennes par

[Texte]

financial effort required to provide the national average level of spending per pupil.

The Canadian Teachers' Federation recommends there be a return to a national average standard of equalization without any reduction in the number of revenue sources which make up the equalization base at present.

We also want to comment on established programs financing. The Canadian Teachers' Federation was greatly concerned about the adverse implications for the adequate and equitable funding of education at all levels as a result of the announcement in the budget speech of May 23, 1985. It was concerned that the government intended to limit the growth of transfers to the provinces to yield savings of \$2 billion by the end of the decade.

The federation opposed the proposed cuts in letters and submissions to the Prime Minister and to the Minister of Finance. Now that the legislation to implement these cuts, Bill C-96, has been passed, despite widespread opposition, the federation is doubly opposed to any further cuts in EPF transfer payments.

Specifically, CTF is opposed to further cuts in federal transfers for health and post-secondary education or in their expected rates of increase for two major reasons. Firstly, further cuts would damage the adequate and equitable funding of the specific services involved, namely hospital insurance, medical care and post-secondary education. Secondly, by increasing the competition for scarce resources at the provincial level, further cuts would inevitably have adverse spill-over or domino effects on the funding of elementary and secondary education. Elementary and secondary education are often in fierce competition with these sectors for scarce dollars.

The growing tendency of this and the previous governments to change the funding arrangements in this way destroys any semblance of a rational system on which the provinces can rely for purposes of long-range financial planning. Surely the provinces have a right to expect and the federal government has an obligation to ensure that the measures agreed to in each five-year agreement will continue to be taken throughout the term of the agreement, even when there is a change of government during that period.

The federation urges the federal government to end the practice of changing unilaterally the major transfer programs during the course of each five-year agreement. While the federal government has an obligation to live up to the terms of each five-year agreement, the provinces also have an obligation to spend the EPF transfers made by the federal government for the general purposes intended and the federation therefore recommends that there be effective monitoring of the application of EPF

[Traduction]

élève aux paliers élémentaire et secondaire et à l'effort financier requis pour atteindre la moyenne nationale des dépenses par élève.

Pour cette raison, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants recommande le rétablissement d'une norme moyenne nationale de péréquation, sans réduction du nombre de sources de recettes qui constituent l'assiette de péréquation actuelle.

En ce qui concerne le financement des programmes établis, la FCE s'inquiétait vivement des répercussions néfastes de la mesure annoncée dans le discours du budget du 23 mai 1985 sur le financement suffisant et équitable de l'éducation à tous les paliers: à savoir l'intention du gouvernement de limiter la croissance des transferts aux provinces, afin de réaliser des économies annuelles de 2 milliards de dollars vers la fin de décennie.

La Fédération s'est opposée à ces compressions dans des lettres et mémoires adressés au Premier ministre et au ministre des Finances. Maintenant que la mesure législative qui rend ces compressions effectives, le projet de loi C-96, a été adoptée en dépit d'une résistance généralisée, la Fédération s'oppose d'autant plus à toute autre réduction des paiements de transfert pour le FPE.

Plus précisément, la FCE s'oppose à toutes nouvelles réductions des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux fins de l'enseignement postsecondaire et des soins de la santé, ou des taux prévus d'augmentation, pour deux raisons principales. Premièrement, des compressions supplémentaires compromettraient le financement suffisant et équitable des services visés, c'est-à-dire l'assurance-hospitalisation, les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Deuxièmement, des réductions supplémentaires rendraient plus vives la concurrence entre les provinces pour les ressources limitées et auraient inévitablement des répercussions ou effets d'entraînement néfastes, sur le financement de l'éducation élémentaire et secondaire.

La tendance croissante du présent gouvernement et des gouvernements antérieurs à modifier ainsi les ententes de financement, détruit tout le caractère cohérent du système des paiements de transfert auxquels se fient les provinces pour effectuer leur planification financière à long terme. Les provinces ont certes le droit de s'attendre à ce que les mesures convenues pour la durée de l'accord quinquennal restent en vigueur jusqu'à l'expiration de celui-ci, même s'il y a un changement de gouvernement entre-temps, et le gouvernement fédéral a le droit d'y veiller.

La Fédération exhorte le gouvernement fédéral à mettre fin à la pratique qui consiste à modifier unilatéralement les principaux programmes de paiements de transfert au cours de chaque accord quinquennal. Si le gouvernement fédéral a le devoir de respecter fidèlement les conditions de chaque accord quinquennal, les provinces ont pour leur part l'obligation d'utiliser les paiements de transfert destinés au FPE aux fins générales prévues. La Fédération recommande par conséquent que s'exerce un contrôle

[Text]

funds and other specific-purpose transfers and that the recipient provinces be accountable for their use.

I think I will stop here and invite any questions you may have.

The Chairman: Thank you very much. Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: I am grateful to say at the beginning we are happy with your presence here and your testimony on behalf of the Canadian Teachers' Federation. I think there have also been representations made by organizations relating to the post-secondary field. As you have pointed out, what happens to post-secondary education in terms of scarce funding will rebound upon the capacity of other levels of education, so it has a domino effect.

In your observation, what have been the repercussions so far over time of the declining support for the post-secondary educational system in terms of federal funds to influence the budgets given on the elementary and post-secondary levels, especially bearing in mind the concerns we have today about literacy and the increased awareness of the need for concern for those who have perceptual handicaps, slow learners and other kinds of special cases needing even more money to be able to perform their functions?

Mr. Garrity: I think the decrease in post-secondary funding and particularly the specific cuts we have seen in the last year are having a rather devastating effect in our estimation across the country in terms of funding not only for post-secondary education but also elementary and secondary schools.

The kinds of things we are seeing across the country have very basic ramifications within the elementary and secondary school systems. We are observing, for example, increased class sizes—in other words, more pupils in each class. We are seeing things like fewer resources for classroom teachers and children being made available in terms of physical resources, school libraries and resource centres in schools. Textbooks being used by children are being patched and repatched and not replaced. We are finding in particular human resources for special needs children and for all children are being cut back in many areas.

We are finding inordinate delays in implementing special programs, particularly for people like the learning disabled or the physically and mentally handicapped in our schools. What we are finding is that not only do the teachers and school systems in our country have less physical resources to work with but also the children themselves are directly being affected by inordinate delays in implementing programs that need to be in place to integrate the handicapped within our schools, for example.

[Translation]

efficace de l'utilisation des fonds destinés au FPE et des autres paiements de transfert destinés à des fins précises, et que les provinces bénéficiaires soient tenues de rendre compte de leur utilisation.

Je crois que je vais m'arrêter là et que nous allons maintenant répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie infiniment. Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Je voudrais vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de l'exposé que vous avez présenté au nom de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants. Je crois que d'autres organismes nous ont envoyé des mémoires à propos de l'enseignement postsecondaire. Comme vous l'avez dit, les ressources de plus en plus rares consacrées à l'enseignement postsecondaire auront un effet d'entraînement sur le financement des autres niveaux d'enseignement.

À votre avis, quelles ont été les répercussions, jusqu'à présent, de la baisse des ressources consacrées à l'enseignement postsecondaire sur le budget des écoles élémentaires et secondaires, en tenant compte tout particulièrement des problèmes que pose l'alphabétisation et de la nécessité de s'occuper de ceux qui souffrent de certains handicaps, des élèves lents et des autres élèves spéciaux pour lesquels il faut faire un effort?

M. Garrity: Je crois que la diminution des crédits consacrés à l'enseignement postsecondaire et en particulier les réductions enregistrées l'année dernière ont, à notre avis, des conséquences catastrophiques non seulement pour l'enseignement postsecondaire, mais également pour l'enseignement élémentaire et secondaire.

Les conséquences dans les écoles élémentaires et secondaires sont très concrètes. Par exemple, le nombre d'élèves par classe augmente. Les ressources mises à la disposition des enseignants et des élèves deviennent de plus en plus rares, je veux parler des ressources matérielles, des bibliothèques dans les écoles, des centres de ressources. Les manuels scolaires sont constamment rafistolés et non remplacés. De plus, le nombre d'éducateurs spécialisés au service des enfants handicapés diminue de plus en plus.

L'application de programmes spéciaux destinés en particulier à ceux qui souffrent de troubles d'apprentissage ou aux handicapés moteurs et mentaux dans nos écoles est sans cesse reportée. Non seulement les enseignants et les écoles ne disposent plus des ressources matérielles nécessaires, mais les enfants eux-mêmes sont directement touchés par les retards démesurés pris pour mettre en oeuvre les programmes nécessaires à l'intégration des handicapés dans nos écoles, par exemple.

[Texte]

One can find some very specific examples. I might even relate it to my own son in a school where the teacher did not have some basic materials, such as access to a tape recorder to do special programming to teach French. The teachers had to physically on their own, out of their own pockets, buy some of the resources that were needed to instruct my son and others in that classroom. Those are the very specific kinds of concrete situations that are happening in many schoolrooms across the country.

[Traduction]

Je puis même vous donner des exemples très précis. Je pourrais vous parler de mon propre fils dont le professeur ne disposait même pas du matériel de base, d'un magnétophone qui lui aurait permis d'enseigner le français à mon fils et aux autres élèves de sa classe. Les professeurs devaient acheter eux-mêmes, de leur propre poche, certaines des ressources dont ils avaient besoin pour instruire mon fils et les autres élèves de cette classe. Voilà ce qui se passe concrètement dans de nombreuses classes du pays.

• 1020

Mr. de Corneille: We have seen a shift in the way in which the EPF is working. In effect, the amount of cash is going down and the amount of percentage that is involved for tax points is increasing. This is, I believe, the way it is working out at the present time. Experts predict, and those who have studied the statistics, that if this continues, in the long run, the tax credits will overtake almost completely the financing, leaving the cash side of it less and less a factor. Now, if this takes place, then obviously there will be some concerns in the field of post-secondary education.

What I would like to point out is that the Senate recently came out with a report of its committee on finance, which in effect recommends just this kind of present drift—in fact, almost an evacuation of the federal government from the field of post-secondary education. If that were to take place—this kind of evacuation of responsibility, except in areas of research and some specialized things of that nature, centres of excellence—what ramifications would this have? I am speaking of the financing for the educational system below the post-secondary educational level when the provinces have to find money for both areas.

Mr. Garrity: I am going to ask Dr. Brown to comment a little more specifically because he has been very directly monitoring the spending patterns and what has been happening. The situation we have found, at least we believe this to have happened in some of our provinces, is that even the untied grants that do go there now are not always spent for the purposes intended. This is why we very specifically think that it is important that there be tied funding, particularly with the EPF funding.

I guess it is a question of the concept and the principle of transfer payments in this whole area. Does the federal government have a role and a responsibility? We believe very directly that it does, that it is an important principle, that Canadians and Canada as a country are going to benefit from the education that is provided across this country, no matter where one takes his post-secondary education, no matter where one moves and lives and works throughout his lifetime. That is an investment that we are making as a nation in education.

The ramifications also then would be that without even the moral obligation specifically to move and spend some of those funds, depending upon the economic situation in a province... Are we going to put post-secondary education and health, and elementary and secondary

M. de Corneille: Nous avons assisté à un changement dans le financement des programmes établis. En effet, les versements en espèces diminuent et le pourcentage entrant dans le calcul des points fiscaux augmente. Je crois que c'est ce qui se passe à l'heure actuelle. D'après certains experts et d'après ceux qui ont étudié les statistiques, si cette tendance se poursuit, les crédits d'impôt prendront de plus en plus le dessus à long terme, au détriment des versements en espèces. Or, si cela devait se produire, l'enseignement postsecondaire en souffrirait de toute évidence.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que le comité sénatorial des finances a récemment rendu public un rapport recommandant justement que le gouvernement fédéral se détache petit à petit de l'enseignement postsecondaire. Si cela devait être le cas, je veux parler de cet effritement des responsabilités, sauf dans certains domaines spécialisés, comme la recherche ou les centres d'excellence de ce pays—quelles en seraient les conséquences? Je pense plus particulièrement au financement du système éducatif des écoles élémentaires et secondaires qui est la responsabilité des provinces.

M. Garrity: Je demanderais à M. Brown de vous en parler de façon un peu plus détaillée car il a suivi la structure des dépenses et leur évolution. Ce que nous avons constaté, du moins dans certaines provinces, c'est que les subventions non liées qui leur étaient accordées ne servaient pas toujours à poursuivre les objectifs voulus. C'est la raison pour laquelle nous estimons que ces subventions doivent être liées, en particulier en ce qui concerne le financement des programmes établis.

Je crois que tout tient au principe des paiements de transfert dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a-t-il un rôle à jouer dans ce domaine? Nous en sommes persuadés, et nous sommes convaincus que ce principe est important, que les Canadiens en particulier et le Canada en général profiteront de l'enseignement dispensé au pays indépendamment de l'université où une personne a fait ses études, de son lieu de résidence ou de son lieu de travail. C'est un investissement dans notre système d'éducation.

Même si les provinces ne se sentent pas moralement obligées de dépenser certaines de ces sommes, les conséquences, selon la situation économique de chaque province... l'enseignement postsecondaire, l'enseignement élémentaire et secondaire, la santé

[Text]

education and health at the whims of the economy, if there is a massive downturn in an area and you have the untied grants? You then have a loss in terms of tax revenue. What are the implications? The implications are that these areas, instead of having the kinds of sources of fundings that are presently in place and that need to continue in place, are going to be at the whims of whatever the situation is, or even the political directions one might choose in a specific province. So there are massive implications in terms of the potential to have a complete lack of support for education and investment in our schools in the country.

Mr. de Corneille: Because we are not involved in a system of federally operated education, there is the temptation for the federal government to leave the field, as was pointed out in the Johnson report. There certainly is that temptation. And the Senate report seems to suggest just that further urging. The consequences of it are the things that I am questioning you on, to try to bring out your opinions and views on. If we do, then it means that the provinces will be entirely responsible for the cost of post-secondary education. Where that will leave us then, in terms of science, technology and so on, is obviously one factor.

• 1025

The other thing is since the federal grants do not directly influence those areas that are below the post-secondary educational system, how does that affect you? When I say you, obviously it affects you in terms of having trained educators if the system does not work, but also it may affect you in other ways. I was wondering when I was talking about tax points and cash whether your experts would like to enlarge also on the ramifications of what this will mean as a domino effect back on you and the provinces in terms of affecting our educational system at lower levels. Sometimes we think if we do something it will only affect the area we are talking about, but it seems to me that the testimony you are presenting here is saying to us that the impact will not just stay on the post-secondary level but will have ramifications. I wonder if you can provide any financial evidence of this to this committee.

Mr. Wilfred J. Brown (Director of Economic Services, Canadian Teachers' Federation): We find that over the last few years the share of total provincial and local revenue being allocated to education at all levels has been declining, and it has been declining much more rapidly than one would expect, based on the declines in enrolment. That in itself would not be bad if the levels of support were still adequate. Unfortunately, spending per pupil for elementary and secondary education in real terms has been declining since 1980 or 1981 in Canada—that is, the nominal amounts deflated using the education price index produced by Statistics Canada.

In addition, there is evidence the amounts of funds received by the provinces for post-secondary education

[Translation]

dépendront-elles alors de la conjoncture, si une profonde récession frappe une région donnée et si ces subventions ne sont pas liées? Il y aurait alors une sérieuse perte de recettes fiscales. Qu'elles en seraient les conséquences? Au lieu de disposer des sources de financement qui existent à l'heure actuelle et qui ne devraient pas disparaître, l'enseignement et la santé dépendront de la situation économique dans une province donnée ou même de l'orientation politique imprimée par un parti. Alors, les conséquences sont énormes; il se peut fort bien que l'enseignement au Canada ne dispose pas des ressources voulues.

M. de Corneille: Étant donné que l'enseignement n'est pas du ressort du gouvernement fédéral, la tentation est forte de ce désintéresser de la chose, comme le faisait valoir le rapport Johnson. C'est fort tentant. Et le Sénat semble abonder dans ce sens. C'est la raison pour laquelle je vous demande votre opinion, je vous demande quelles en seraient les conséquences. Si le gouvernement fédéral décide de s'en désintéresser, les provinces seront alors entièrement responsables du financement de l'enseignement postsecondaire. Et Dieu sait ce qu'il adviendra des sciences, des techniques, etc.

D'autre part, puisque les subventions accordées par le gouvernement fédéral ne servent pas à financer l'enseignement élémentaire et secondaire, cela vous touche-t-il et comment? Vous êtes touchés de toute évidence, si le système ne fonctionne pas, puisque des éducateurs auront été formés, mais cela doit vous toucher de plusieurs autres manières. Je vous parlais tout à l'heure des crédits d'impôt et des versements en espèces et je me demande si les experts de votre fédération ne pourraient pas également nous en dire un peu plus sur les répercussions que cela aura sur l'enseignement élémentaire et secondaire dans les provinces. Nous croyons parfois qu'en faisant quelque chose, seul le domaine visé sera touché, mais vous semblez dire que l'enseignement postsecondaire ne sera pas le seul touché mais d'autres domaines également. Pourriez-vous nous en donner des preuves financières concrètes?

M. Wilfred J. Brown (directeur des Services économiques, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants): Au cours des dernières années, nous avons constaté que la part des recettes provinciales et locales affectées à l'enseignement à tous les niveaux diminue régulièrement et diminue beaucoup plus rapidement que ne le justifie la baisse des inscriptions scolaires. En soi, cela ne serait pas une mauvaise chose si les ressources financières demeuraient suffisantes. Malheureusement, les dépenses engagées par élève au niveau élémentaire et secondaire ne cessent de baisser en termes réels depuis 1980 ou 1981 au Canada—je veux parler des dépenses en dollars constants établies d'après l'indice des prix à l'enseignement de Statistique Canada.

En outre, chacun sait que les sommes versées aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, par

[Texte]

through EPF payments are not in all cases being spent for that purpose, and that is one of the reasons we make our recommendation that there be at least minimal accountability to ensure that funds allocated for post-secondary education are spent for that purpose.

The Chairman: Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Mr. Garritty, how would you overcome the problem if we were to start to say that x number of dollars through EPF funding has to go to universities? We were faced with this. I used to be in the Cabinet in the province of Manitoba. One of the faculties was losing its accreditation. It becomes a real problem when all of a sudden you decide to impose on a governing body that is responsible for education that they have to do something, that the money is here and you can only do it that way. How do you stop the governing body saying if you want that, then you take it over, it is yours? How do we overcome that problem? I have even asked students who have been before a finance committee. They have stated the same thing, that the money for post-secondary education is not going there. And they did not seem to have an answer. What do you think the reaction will be from the provinces if we were to start to do this?

Mr. Garritty: I suspect the natural reaction that would come from provinces is let us not tie our hands. But I think we also have the model of what has happened in terms of medical care in this country, in that we very specifically have brought about the kind of accountability and the use of the dollars in that particular area. I think it is a question that the federal government provides the funds and the federal government needs, in my mind, to provide that accountability. There is no doubt you would have the kind of opposition from provincial governments that would state it is an exclusive responsibility of the provinces.

• 1030

I think there is a larger role and a larger task, that the federal government has to ensure the equalization of opportunities and quality of opportunity for Canadians across the country and to provide that kind of accountability to ensure the federal dollars that are being spent will be spent in the areas so designated. I do not think you would want to be so accountable that you would be deciding what is going to happen with a specific board of governors at a specific university. But I think there has to be in place that kind of responsibility—not only the moral obligation, but the actual obligation to spend the dollars that are there for education.

I think it is just the basic principle that those dollars need to be spent. I do not see the federal government interfering to the point of saying you must have this program or this program or this program or this program within the province. But I think you need to have that

[Traduction]

l'intermédiaire du financement des programmes établis, ne sont pas toutes engagées à cet effet, et c'est une des raisons pour lesquelles nous recommandons que le gouvernement fédéral ait au moins un droit de regard minime sur ces sommes pour veiller à ce que l'argent versé pour financer l'enseignement postsecondaire soit dépensé à cet effet.

Le président: Monsieur Minaker.

M. Minaker: Monsieur Garritty, comment réagiriez-vous si le gouvernement fédéral disait que x nombre de dollars financés par les programmes établis devaient aller aux universités? Nous avons dû faire face à ce problème. J'ai été ministre au Manitoba. Une des facultés était en train de perdre son accréditation. Les problèmes deviennent très réels lorsque tout d'un coup il faut dire à un organisme responsable de l'enseignement qu'il doit faire quelque chose, que cet argent est à sa disposition et qu'il faut le faire ainsi. Comment empêcher cet organisme de vous répondre que, puisque c'est comme cela, vous n'avez qu'en en prendre la responsabilité. Comment surmonter ce problème? J'ai même posé cette question à des étudiants qui ont comparu devant un comité des Finances. Ils nous ont dit la même chose, que l'argent réservé à l'enseignement postsecondaire n'était pas utilisé à cette fin. Mais ils ne semblaient pas avoir de réponse. À votre avis, comment réagiraient les provinces si nous décidions d'emprunter cette voie?

M. Garritty: Leur première réaction serait sans doute de vous dire de ne pas lier leurs mains. Mais pourquoi ne pas reproduire le modèle des soins médicaux pour lesquels le gouvernement dispose maintenant d'un droit de regard pour empêcher que les fonds ne servent à d'autres fins. Je crois que le gouvernement fédéral doit continuer de fournir cet argent aux provinces et doit disposer également, à mon avis, d'un droit de regard. Mais il ne fait aucun doute que les gouvernements provinciaux s'y opposeraient en faisant valoir que l'enseignement est de leur ressort exclusif.

Mais je crois que le rôle du gouvernement déborde ce simple cadre, qu'il doit veiller à assurer une égalité des chances pour tous les Canadiens et qu'il doit veiller à ce que les crédits qu'il accorde ne soient pas utilisés à d'autres fins. Je ne crois pas que ce droit de regard doive permettre au gouvernement fédéral de décider de l'avenir d'une université donnée. Mais il faut, à mon avis, que cette responsabilité existe, que les provinces ne se sentent pas seulement obligées moralement de dépenser cet argent pour assurer l'enseignement dans ce pays, mais qu'elles le soient effectivement.

Je crois que le gouvernement fédéral devrait obliger les provinces à dépenser cet argent pour assurer l'enseignement au pays, c'est tout. Je ne crois pas qu'il doive intervenir et imposer tel ou tel programme à telle province. Mais je crois que les provinces devraient rendre

[Text]

accountability as to where they are spending it on that post-secondary sector.

Mr. Minaker: Then would you suggest that in the equalization payments, which are completely given to the provinces that require them, with no strings attached, we should tie strings to how the equalization payments should be spent as well? Where would we stop? On the EPF, we say this is what it is for, but on the equalization, which is before us today, it is completely unconditional. They can spend it on health or education or whatever they want.

Mr. Garritty: We certainly have not taken the position, and we do not take the position, that the equalization, what you are dealing with here today, necessarily in that sense has to be tied. We are talking very specifically of the tied funding for health, post-secondary education, and the EPF transfers, because those are very specific transfers for specific purposes. I think the concept of the equalization as it is, and that the provinces then spend the money on some of their own priorities. . . The situation they face there is certainly a fair and good system, but we are saying there needs to be accountability in these specific areas.

Mr. Minaker: You made a point in your presentation about not making any decisions once the five-year program has been established. Is the federation aware that when the census comes in, we have to review, because one of the bases is per capita per province? Are you aware that there was over-estimation through the past two years and we have given a net forgiveness to the provinces, and that is in addition to the \$300 million-plus growth this year?

Mr. Garritty: Yes, we are aware of that.

Mr. Minaker: You would not be opposed to something like that, where we see the situation that occurred a year ago, where some of the provinces, which included the one I am from, received supplementary payments? You would not be opposed to reviews like that, would you?

Mr. Garritty: No, we are certainly not opposed to reviews that are first of all within the technical adjustments within the program, and specifically what is there, and even the forgiveness aspect, because I am sure you have a mutual agreement on that. I guess what we are opposed to is the unilateral change in the funding formulas once the five-year periods are put forward. We look upon what happened in the last year or so as a unilateral change in the funding formula that existed at that time. So that is what we are opposing: the unilateral nature of any changes.

Mr. Garneau: We received your brief this morning, and I did not have time to read everything, but in table 2 you give the total spending for public elementary and secondary education per pupil enrolled by province from 1965 to 1984 inclusive. From those figures it struck me that in Quebec they are spending \$5,258 per pupil,

[Translation]

compte des dépenses engagées dans l'enseignement postsecondaire.

M. Minaker: Iriez-vous alors jusqu'à dire que les paiements de péréquation, qui sont versés aux provinces qui en ont besoin, sans conditions, devraient continuer de l'être ou s'arrêter? Le financement des programmes établis doit servir à l'enseignement postsecondaire et à la santé, mais aucune condition n'est rattachée aux paiements de péréquation que nous étudions aujourd'hui. Les provinces peuvent s'en servir pour financer la santé, l'enseignement ou ce qu'elles veulent.

M. Garritty: Non, nous n'avons jamais dit, et nous ne sommes pas prêts à le dire, que les paiements de péréquation, que vous étudiez aujourd'hui, devraient être versés sous certaines conditions. Nous le préconisons uniquement pour les transferts effectués en vertu du financement des programmes établis, c'est-à-dire la santé et l'enseignement postsecondaire. En soi, la notion de péréquation, les provinces dépensant l'argent selon leur propre priorité. . . ce système est un système juste et bon, mais nous préférierions que le gouvernement fédéral ait un droit de regard sur ces domaines précis.

M. Minaker: Vous avez dit dans votre exposé que le gouvernement fédéral ne devrait pas modifier l'accord une fois que le programme quinquennal a été établi. Votre fédération sait-elle que nous devons le modifier lorsque nous aurons les résultats du recensement en main, un des critères entrant dans le calcul en question étant le nombre d'habitants dans chaque province? Savez-vous que cette population a été surestimée au cours des deux dernières années et que le gouvernement fédéral a décidé de ne pas demander le remboursement de ces paiements en trop aux provinces, et ce, en plus de l'augmentation de plus de 300 millions de dollars prévus pour cette année.

M. Garritty: Oui, nous le savons.

M. Minaker: Vous ne vous y opposez pas? Il y a un an, certaines provinces, dont la mienne, ont reçu des paiements en trop? Vous ne vous opposeriez pas à ce que cela soit réexaminé, n'est-ce pas?

M. Garritty: Non, nous ne nous opposerions pas à tout rajustement des procédures du programme, ou même à une éventuelle remise de dettes, car je suis sûr que vous arriverez à vous entendre sur ce point. En revanche, nous nous opposons à toute modification de la formule de financement, modification décidée unilatéralement, une fois que le programme quinquennal est établi. Ce qui c'est produit l'année dernière correspond à une modification unilatérale de la formule de financement. Voilà ce à quoi nous nous opposons, à toute décision prise unilatéralement de modifier le programme en question.

M. Garneau: Nous avons reçu votre mémoire ce matin, et je n'ai pas eu le temps de le lire en entier, mais vous donnez, au tableau 2, le montant total des dépenses d'enseignement public élémentaire et secondaire par élève inscrit dans chaque province de 1965 à 1984 inclusivement. En regardant ces chiffres, j'ai été surpris de

[Texte]

compared with provinces like Ontario, \$3,944, and New Brunswick, \$3,632. Is it because in Quebec they are less efficient, or are you paying the teachers more than in other provinces? Why this large spread between Quebec and other provinces? Do you have any idea?

• 1035

Mr. Garritty: First of all, it certainly is not because they are paying the teachers more. We can testify to that. In fact, it was just a few years ago that the government cut teachers' salaries by 20%. What I think you have in the province of Quebec is perhaps much larger administration in terms of education itself and the department, and within your schools.

You also have a situation where the time allocations to teachers are much more favourable in the province of Quebec in terms of preparation and moving forward in preparing for classes and correcting, and some of the services in that area which do not exist in the other provinces. So that would help to increase the figures being spent, which have been traditionally spent in the last number of years in the province of Quebec.

Mr. Garneau: The number of students per class—is it lower in Quebec than in other provinces?

Mr. Garritty: I think what you have is that the assignment of the teachers themselves specifically, particularly in your elementary schools... the teachers there might teach a lower percentage of time than elsewhere in the country, and therefore you have more employees within the system itself. The actual class sizes might very well be very close and similar, but in terms of the ability of the teachers, in terms of their work situation, it is a better work situation than in the other provinces. So you have more teachers and you also have a much larger administration of education in the province.

Mr. Garneau: In terms of administration, surely in Quebec they have to look after two systems, French and English, or Catholic and Protestant... but in fact translate in terms of languages. Would you suggest the system is better in Quebec than in the other provinces?

Mr. Garritty: No, we are not suggesting the system is better in Quebec than in other provinces at all. We are just saying specifically that when you look at the actual spending and what is happening, there are more people in the system in the province of Quebec than there are proportionately in other areas of the country.

Mr. Garneau: From what you say, if the system is not better, you do not solve the problem by throwing more money at it. It does not square with your general brief, which suggests we throw more money at it. When I say "we", I refer to the taxpayers, because it is not the government, really, that provides the money; it is the taxpayers.

[Traduction]

constater que le Québec dépensait 5,258 dollars par élève alors que des provinces comme l'Ontario en dépensait 3,944 et le Nouveau-Brunswick 3,632 dollars. Est-ce parce qu'ils sont moins efficaces au Québec ou les enseignants sont-ils mieux rémunérés que dans les autres provinces? Comment expliquez-vous cet écart important entre le Québec et les autres provinces? En avez-vous une idée.

M. Garritty: Premièrement, ce n'est certainement pas parce que les enseignants y sont mieux rémunérés. Cela, je puis vous l'affirmer. En fait, il n'y a que quelques années que le gouvernement a décidé de réduire de 20 p. 100 le salaire des enseignants. Je crois que l'administration dans la province du Québec est beaucoup plus lourde au ministère lui-même et dans les écoles.

Je crois aussi que les enseignants disposent de davantage d'heures leur permettant de préparer leurs cours, de corriger les copies des élèves et pour d'autres services de ce genre qui n'existent pas dans les autres provinces. Cela contribuera donc à augmenter les dépenses consacrées à l'enseignement par rapport à ce que la province de Québec dépensait ces dernières années.

M. Garneau: Le nombre d'élèves par classe est-il moins élevé au Québec que dans les autres provinces?

M. Garritty: Je crois que l'emploi du temps des enseignants, en particulier dans les écoles élémentaires... les professeurs consacrent peut-être moins de temps à l'enseignement au Québec que dans les autres provinces, ce qui augmente le nombre d'employés. Le nombre d'élèves par classe y est à peu près le même, mais les enseignants ont de meilleures conditions de travail que dans les autres provinces. Les enseignants y sont donc plus nombreux et l'administration de l'enseignement dans la province de Québec est beaucoup plus importante également.

M. Garneau: Sur le plan de l'administration, le Québec doit assurer l'enseignement dans deux langues, le français et l'anglais, ou l'enseignement catholique et protestant... diriez-vous que l'enseignement est mieux dispensé au Québec que dans les autres provinces?

M. Garritty: Non, nous ne dirions pas cela du tout. Je crois simplement, si l'on regarde le montant des dépenses engagées, que l'enseignement regroupe davantage de gens au Québec que dans les autres provinces.

M. Garneau: Mais si l'enseignement dispensé n'y est pas meilleur, comme vous l'affirmez, on ne règle pas le problème en y injectant de l'argent. Ce que vous dites ne cadre pas avec votre mémoire, dans lequel vous affirmez que nous devons y injecter davantage d'argent. Lorsque je dis «nous», je parle des contribuables, parce que ce n'est pas le gouvernement qui fournit cet argent en réalité, ce sont les contribuables.

[Text]

So if by spending \$5,258 per pupil at the elementary and secondary schools the system is not better, why would you suggest that if other provinces would provide more money the system will become better? Perhaps it would be better for the teachers, but would it be better for the students in the system itself? It does not seem to square with what you have presented up to now.

Mr. Garrity: Let me just comment first, and I think Dr. Brown also wants to comment. In terms of the teaching situation and what is happening, particularly in your elementary levels, and that is where the divergence would come, you certainly have the opportunity, as an educator working and preparing... in terms of the working conditions and the teaching conditions are much better. I could say it is so much better; it depends upon what kinds of criteria you want to use. It is certainly a much better situation for the teachers and the students when they can have a better working situation and a better teaching situation. But if we want to start in terms of various criteria, we can get into that whole specific debate.

The question you are really asking, or what I am hearing you ask, is whether it is more efficient or less efficient. I think the kind of work going on in the classrooms of Quebec is excellent, just as the work going on in the rest of the classrooms of the country is excellent. There might be efficiency in terms of the kind of effort that teachers are able to put out in their classrooms and the kind of instruction those kids can receive in those schools. It has been over the last number of years that you find this kind of situation.

• 1040

Mr. Brown: I should just point out that the figure of \$5,258 for Quebec in 1984 is an estimate. It is an estimate from Statistics Canada. Usually in Quebec the per-pupil cost is several hundred dollars more, partly because of the organization and administration of the schools in Quebec. Administrative costs are higher; also, transportation is somewhat higher because of the sparsity factor. That would be particularly in comparison with say New Brunswick.

Mr. Garneau: Even though I would be prepared to support some of your proposals in terms of financing post-secondary education and unilateral changes in the EPF formula funding, you are not convincing me in terms of total dollars from what I see, particularly if you are telling me that the system is not any better in Quebec than any other place.

Let us say there are a few hundred dollars per pupil that have to solve the bilingual situation that we are generous enough to provide to our English-speaking citizens. Even there, let us say it would be \$200 for that and another \$100 for transportation. Let us say you add \$500 for those reasons, it remains that the difference is high between Quebec and the other provinces. In fact, what I am preoccupied with is whether it is the level of funding that counts or other aspects that have to be dealt with by the provinces.

[Translation]

En conséquence, si en dépensant 5,258 dollars par élève aux niveaux élémentaire et secondaire le système n'est pas meilleur, pourquoi prétendez-vous que l'enseignement sera de meilleure qualité si les autres provinces disposaient de ressources financières supplémentaires? Ce serait peut-être bon pour les enseignants, mais le serait-ce pour les élèves? Ce que vous dites ne semble pas concorder avec ce que dit votre mémoire.

M. Garrity: Permettez-moi de faire une observation et je demanderais ensuite à M. Brown de vous donner davantage de détails. Je dois dire, et c'est ce qui explique cet écart, que les conditions de travail d'un enseignant, qui a le loisir de préparer ses cours, sont meilleures au Québec que dans les autres provinces. Je pourrais dire que le système y est meilleur mais cela dépend des critères retenus. Tant les enseignants que les élèves y trouvent leur compte lorsque les conditions de travail et les conditions d'enseignement sont bonnes. Mais si vous voulez que j'aborde la question des critères, je pourrais en parler longuement.

Mais la question que vous me posez en réalité, du moins je le crois, est la suivante: l'enseignement au Québec est-il plus efficace ou moins efficace? Je crois que l'enseignement dispensé dans les classes québécoises est excellent, tout comme dans les classes des autres provinces. C'est peut-être plus efficace du point de vue du travail des enseignants en classe et du genre d'instruction que reçoivent ces enfants. Cette situation se présente depuis quelques années seulement.

M. Brown: Je vous signale seulement que le chiffre 5,258\$ pour le Québec en 1984 est une estimation de Statistique Canada. Habituellement, le coût par élève au Québec dépasse de quelques centaines de dollars celui des autres, surtout à cause de l'organisation et de l'administration des écoles au Québec. Les coûts administratifs sont plus élevés ainsi que les coûts de transport à cause des distances. Surtout par comparaison au Nouveau-Brunswick, par exemple.

M. Garneau: Même si je serais disposé à appuyer certaines de vos propositions relatives au financement de l'enseignement postsecondaire et au financement des programmes établis, je ne suis pas convaincu qu'il faille augmenter le montant lui-même surtout si vous me dites que le système n'est pas vraiment meilleur au Québec qu'ailleurs.

Disons que quelques centaines de dollars par élève sont attribuables au bilinguisme que nous avons la générosité d'offrir à nos citoyens anglophones. Disons 200\$ pour cela et 100\$ de plus pour le transport. Disons qu'on ajoute 500\$ pour ces raisons, il demeure un écart important entre le Québec et les autres provinces. En fait, je me demande si c'est le niveau de financement qui importe ou d'autres aspects qui relèvent des provinces.

[Texte]

I would like to move to another subject, because you are certainly not responsible for that. Your association is not responsible for that.

In terms of the equalization formula, you are suggesting the government should return to the national-average standard. I think today it would be possible to look at that, but in 1982 the problem the federal government and the provinces were facing was that because of the oil and gas prices, even Ontario would have received equalization payments. When Ontario receives equalization payments we are in deep trouble as a country because it means that all the provinces are poorer. How can the country can be richer if each province is poorer? I guess the wealth of the country must be somewhere. But this is the problem that was faced in 1982 because of the situation with oil and gas prices. It also happened in 1975 when the first increase occurred. The federal government was still in about the same position.

How do you suggest the formula adapt to those changes that are not decided by any government in this country? If OPEC decided to increase the price of oil by say \$10 per barrel then it affects the whole equalization payments here in Canada although the decision has been taken 4,000 miles away. How can the government cope with that?

• 1045

Mr. Brown: Mr. Chairman, I think one could wonder parenthetically... If all other provinces except Ontario fell below the national average level, I am sure they would all be entitled and all would receive equalization payments. It is a function of too much wealth being concentrated in one place.

Essentially it was Alberta that made Ontario fall below the national average, and despite the problems with it, as I understand it, the task force that looked into these matters in 1981, chaired by Mr. Breau, recommended that you not leave the national average standard, that you not depart from it and go to the present one. As recently as 1985 the Macdonald royal commission recommended that it be restored.

Mr. Garneau: You know the problem, and I should not defend the government's position. I am in the opposition, but I guess we are here for the good of the country. Do we suggest that in those situations a province such as Ontario should receive equalization payments? Is this your conclusion, or should there be another mechanism not to do so? I think Ontario did not want to be considered as a poor province of this country and receive equalization payments.

Do you think there should be no provisions to avoid that possibility? The difficulty comes from the fact that it is not the provinces who pay for the equalization payments; the equalization payments are paid for by taxes collected all across the country by the federal government,

[Traduction]

J'aimerais passer à un autre sujet car ce n'est certainement pas votre responsabilité ou celle de votre association.

Pour ce qui est de la formule de péréquation, vous proposez que le gouvernement revienne à la norme moyenne nationale. Aujourd'hui, on pourrait l'envisager, mais en 1982, avec cette formule, même l'Ontario aurait reçu des paiements de péréquation à cause du prix du pétrole et du gaz. Si l'Ontario reçoit des paiements de péréquation, notre pays serait dans de bien grandes difficultés, étant donné que cela signifie que toutes les provinces sont plus pauvres. Comment le pays peut-il être plus riche si chaque province est plus pauvre? Il faut bien que la prospérité du pays soit quelque part. Mais c'est le problème auquel nous faisons face en 1982 à cause des prix du pétrole et du gaz. Cela s'est produit aussi en 1975 lorsque la première augmentation a eu lieu. Le gouvernement fédéral se trouvait à peu près dans la même position.

D'après vous, comment la formule peut-elle s'adapter à des changements qui ne relèvent d'aucun gouvernement au pays? Si l'OPEP décide d'augmenter le prix du pétrole de 10\$ le baril, cela chambarde les paiements de péréquation au Canada alors que la décision a été prise à 4,000 milles d'ici. Comment le gouvernement peut-il résoudre ce problème?

M. Brown: Monsieur le président, si toutes les provinces sauf l'Ontario tombaient en deçà du niveau moyen national, je suis sûr qu'elles auraient toutes droit aux paiements de péréquation et en recevrait. C'est parce que toute la richesse est concentrée en un endroit.

C'est à cause de l'Alberta que l'Ontario était tombée en deçà de la moyenne nationale, et malgré tous les problèmes qu'elle pose, je crois que le groupe d'étude qui s'est penché sur la question en 1981, et qui était présidé par M. Breau, a recommandé de ne pas remplacer la norme moyenne nationale par autre chose. En 1985 encore, la commission royale Macdonald a recommandé qu'elle soit rétablie.

M. Garneau: Vous comprenez le problème, et je ne devrais pas défendre la position du gouvernement. Je suis dans l'opposition, mais je suppose que nous sommes ici pour le bien du pays. Voulez-vous dire que, dans une telle situation, une province comme l'Ontario devrait recevoir des paiements de péréquation? Est-ce votre conclusion ou devrait-il y avoir un autre mécanisme pour éviter de le faire? Je crois que l'Ontario ne voulait pas être considérée comme une province pauvre et recevoir des paiements de péréquation.

Croyez-vous qu'il ne devrait exister aucune disposition permettant d'éviter cette possibilité? La difficulté est que ce ne sont pas les provinces qui versent les paiements de péréquation; ils sont versés à partir des impôts perçus dans tout le pays par le gouvernement fédéral, et non par les

[Text]

not by provincial governments, even though it is based on the capacity of each province to raise revenue.

I understand that you suggest we should go ahead and if Ontario is entitled to receive equalization payments, so be it—that the federal government raise the money by increasing taxes to pay those equalization payments. Is this what you suggested?

Mr. Brown: If one part of the country reaps windfall profits and those profits are part of its total revenue from all of these 33 sources that are measured, if your representative tax system has any validity then surely Ontario is entitled to those payments. So why would they not receive them?

Mr. Garneau: I just wanted to know your point of view. You suggest that if this happens, they should receive equalization payments as would any other province.

Mr. Brown: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you have a second-round question?

Mr. de Corneille: Yes, I would like to ask about the ramifications of your suggestions in terms of how the provinces have reacted to your suggestions. What kinds of reactions would we get in making recommendations to this committee as to how the federal government should behave on this matter? What would be the reactions to this change in terms of equalization from the point of view of some of the other provinces? Have you had reactions to this proposal? What do you think would be their attitude and their response if the federal government took leadership in this respect at this time?

Mr. Garrity: I do not think we can speak for the provinces per se. Certainly our member organizations at various times will approach their Ministers of Finance and their Ministers of Education on some of these policies when they meet with them on a regular basis. I guess what we have said consistently, and what our teacher organizations have said consistently, is that we need to return to the broad standard and maintain the present sources of revenue in that formula.

The question I think you were asking is how each province would react to it. I guess that is one we cannot directly respond to, other than to say that this is the position we have consistently taken over the last number of years, before the changes and after the changes, in terms of this particular thrust in policy and principles that we think should be enshrined in the equalization process.

Mr. de Corneille: Let me rephrase it then, and put it this way. Obviously—and correct me if I am wrong—the reason for the call for re-examination and re-direction of equalization is that it is less and less equal. I think this is what you are saying. Therefore it means that certain provinces would benefit from this because they are falling behind. I guess you are also saying this. You are looking for some assuagement of the problems that face some provinces.

[Translation]

gouvernements provinciaux, même si la formule est fondée sur la capacité fiscale de chaque province.

Je crois que vous dites qu'il faudrait quand même verser des paiements de péréquation à l'Ontario dans ce cas, si elle y a droit—que le gouvernement fédéral recueille les fonds nécessaires à ces paiements en augmentant les impôts. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Brown: Si une région du pays reçoit une manne inattendue et que ces bénéfices font partie du revenu total des 33 sources mesurées, si le système est valable, l'Ontario a sûrement droit aux paiements. Pourquoi ne les recevrait-elle pas?

M. Garneau: Je voulais seulement connaître votre opinion. Vous dites que, dans une telle situation, elle devrait recevoir des paiements de péréquation comme toute autre province.

M. Brown: Oui, monsieur le président.

Le président: Avez-vous une question à poser au deuxième tour?

M. de Corneille: Oui, je voudrais avoir plus de détails sur la réaction des provinces à vos suggestions. Quelle serait leur réaction si le comité faisait des recommandations quant au comportement que devrait adopter le gouvernement fédéral en la matière? Quelles seraient la réaction des autres provinces à un tel changement à la péréquation? Avez-vous eu des réactions à cette proposition? D'après-vous, quelle serait leur attitude et leur réaction si le gouvernement fédéral prenait l'initiative dans ce domaine à l'heure actuelle?

M. Garrity: Je ne crois pas que nous puissions répondre au nom des provinces. Évidemment, nos membres abordent parfois ces questions lorsqu'ils rencontrent le ministre des Finances et le ministre de l'Éducation de différentes provinces. Ce que nous avons toujours dit, ainsi que nos associations d'enseignants, est qu'il faut revenir à la norme générale et maintenir les sources de revenu actuelles dans cette formule.

Je crois que vous demandiez quelle serait la réaction de chaque province à cela. Nous ne pouvons pas vraiment répondre, sauf pour signaler que c'est la position que nous avons toujours adoptée ces dernières années, avant les changements et après, du point de vue du système de péréquation.

M. de Corneille: Permettez-moi de formuler autrement ma question alors. Évidemment—et corrigez-moi si je fais erreur—vous demandez que l'on remanie la péréquation parce que la situation de chaque province est de moins en moins comparable. C'est ce que vous voulez dire, je crois. Autrement dit, certaines provinces en profiteraient parce qu'elles perdent du terrain. C'est aussi ce que vous voulez dire. Vous voulez que l'on atténue les difficultés auxquelles font face certaines provinces.

[Texte]

[Traduction]

• 1050

In the case of those provinces that feel this deficit is increasing or becoming more and more unequal, have they been calling in their policies—if I can put it this way—for the same thing as you are as a solution to the problem? Or are they looking for surtax support to catch up or something of this nature? Are they supporting this solution for a return to a national average standard?

Mr. Brown: Chairperson, I do not know whether all of the provinces themselves are calling for this. But the committee chaired by Mr. Breau called for it, the Macdonald royal commission called for it, and I believe the report of the Economic Council of Canada in 1982 called for it. If the representative tax system you use for estimating the deficiencies and surpluses of the various provinces has validity—and we believe it has—then it should be applied to determine which among the provinces should receive the equalization payments.

The problem may be a hypothetical one now anyway. Alberta is not reaping the windfall profits that it was through natural resource revenue. Perhaps the application of this system on the national average would not yield anything to Ontario. I do not know. The Department of Finance in its material does not provide such information.

Mr. de Corneille: I am looking at the figures for Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, and New Brunswick. Obviously they have or are spending less on pupils. It does not mean they are receiving less, but they are spending less. It seems to me that in terms of the other statistics you provide, it is also related to what they are getting in terms of equalization.

I am wondering whether the Atlantic provinces have in some way expressed anything on this matter in discussions, in public policies, in the Atlantic group and so on. For example, they have expressed views on post-secondary education. I wondered whether there was any discussion so far in their views on the answer to equalization questions. I am asking this in order to learn whether you are bringing—probably the committee has looked into this already—some evidence that there is a concern being expressed by these provinces and that they are asking for this kind of change.

Mr. Garrity: I think first of all it is consistent, at least in terms of where we are coming from, that our member organizations in those provinces are very directly calling for this. The organizations and the classroom teachers of those areas are calling for it.

Now, if they are not publicly on the record. . . We are not going directly ourselves to those provinces. I think they ought to be, if this is not the position they are taking. I cannot speak for the Province of Newfoundland or P.E.I. or give their public statements on it about where they would wish to go at this particular point in time. So I am having some difficulty. They may have changed their minds one way or the other or they may be looking at different funding formulas.

Ces provinces qui estiment que l'écart s'agrandit de plus en plus ont-elles demandé la même chose que vous pour solutionner le problème? Ou pensent-elles plutôt à une surtaxe ou à quelque chose de ce genre pour se rattraper? Appuient-elles un retour à la norme moyenne nationale?

M. Brown: Monsieur le président, j'ignore si toutes les provinces le demandent aussi. Mais le comité présidé par M. Breau l'a recommandé, comme la commission d'enquête Macdonald et comme le rapport du Conseil économique du Canada de 1982. Si le système représentatif que vous utilisez pour évaluer les lacunes et les excédents des différentes provinces est valable. . . comme nous le croyons. . . il faudrait s'en servir aussi pour décider de la répartition des paiements de péréquation entre les provinces.

De toute façon, la question est peut-être purement hypothétique maintenant. L'Alberta ne tire plus de bénéfices excessifs de ses ressources naturelles. Le recours à la moyenne nationale ne donnerait peut-être rien à l'Ontario. Je l'ignore. Le ministère des Finances n'offre aucun renseignement là-dessus.

M. de Corneille: Je regarde les chiffres de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Il est évident qu'elles dépensent moins par élève même si cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles reçoivent moins. Il me semble que cela dépend aussi des paiements de péréquation qu'elles reçoivent.

Je me demande si les provinces de l'Atlantique ont exprimé leur opinion là-dessus, que ce soit lors de discussions, dans leurs politiques, etc. Elles se sont exprimées sur l'enseignement postsecondaire. Je me demandais si elles avaient soulevé la question de la péréquation. Je vous pose la question pour savoir si. . . le Comité s'est probablement déjà penché là-dessus. . . vous pouvez nous dire si les provinces ont exprimé une préoccupation là-dessus et si elles demandent ce changement.

M. Garrity: Premièrement, tous nos membres le demandent expressément. Les associations et les enseignants de ces provinces le demandent.

Maintenant, si elles n'ont pas publiquement. . . Nous ne nous adressons pas nous-mêmes à ces provinces. Elles devraient adopter cette position, si ce n'est pas déjà fait. Je ne puis parler au nom de Terre-Neuve ou de l'Île-du-Prince-Édouard ou vous transmettre leur opinion sur la question. Elles ont peut-être changé d'idée ou envisagent peut-être une formule de financement différente.

[Text]

On this question, we can only speak for ourselves and our member organizations, including the classroom teachers, who are very directly looking at the problem of the widening disparity in terms of the ability and the actual funding of the classrooms in those particular areas, the have-not areas.

• 1055

Mr. de Corneille: From Mr. Garneau's questions about whether the money would achieve anything more if it went there, does this mean that they are getting more for it? For example, they may be spending more in Quebec. Another question that has been brought up by Mr. Minaker is the question of whether it gets through. I do not want to speak for him, but does the money that the federal government spends get to the end point, the classroom or whatever, in the case of post-secondary education?

These are the kinds of problems in a federal-provincial system that we struggle with all the time. An underlying problem seems to be the question of how the federal government, which has no responsibility technically in the Constitution, is to get involved in what obviously is becoming more and more of a national crisis in terms of literacy and the capacity to be employed or employable.

What we are seeing is the problem of whether the federal government should vacate the field, which is a convenient way to do it, throwing the responsibility entirely on the provinces. In my opinion, this is the present trend of the federal government, which is evacuating the situation in terms of cash transfers by cutting EPF. In other words, it is the cash side that is going down, and the tax side goes up until eventually you have no cash going in there.

To the other extreme, the federal government can propose a rather Draconian measure, saying that this is not working any more and we have to intervene because it is a national emergency. That is the other extreme in which we have to make sure that our people are educated at an age when lack of education is disaster. The other problems consist of trying to find some in-between solutions.

We are all struggling with these options, and I imagine you have been struggling with it too. In reading your report, it is quite clear that in terms of post-secondary education you want the federal government to stay in that area. What direction does your organization want to see federal government move to in the future, not only in terms of the bill? How do you see us being involved more directly in terms of literacy or in areas that would provide a federal reason for being involved? Is this something that your people want to see?

Whether or not the provinces want to protect their constitutional domains is not the question. As an organization, how do you foresee the future of education?

[Translation]

Là-dessus, nous ne pouvons que parler en notre propre nom et au nom de nos membres, y compris les enseignants, qui sont directement témoins du problème que pose dans les classes l'agrandissement de cet écart dans ces régions moins bien nanties.

M. de Corneille: M. Garneau a demandé si une augmentation des fonds améliorerait la situation; est-ce qu'ils obtiennent vraiment plus? Par exemple, ils dépensent peut-être plus au Québec. Par ailleurs, M. Minaker s'est demandé si les fonds étaient dépensés à bon escient. Je ne veux pas parler en son nom, mais l'argent que le gouvernement fédéral dépense pour l'enseignement postsecondaire sert-il vraiment à cela?

C'est le genre de problèmes auxquels nous faisons toujours face dans le système fédéral-provincial. Finalement, il faut se demander comment le gouvernement fédéral, qui n'est responsable en la matière en vertu de la Constitution, peut intervenir pour résoudre ce qui devient de plus en plus une crise nationale, l'analphabétisme et l'incapacité d'occuper un emploi.

On se demande si le gouvernement fédéral devrait se retirer entièrement, ce qui serait une façon commode de résoudre le problème, et en laisser la responsabilité aux provinces. A mon avis, c'est la tendance actuelle du gouvernement fédéral qui réduit le financement des programmes établis. Autrement dit, il y a moins de paiements au comptant et le fardeau fiscal augmente.

L'autre extrême serait que le gouvernement fédéral propose une mesure plutôt draconienne en disant que cela ne fonctionne plus et qu'il doit intervenir parce qu'il s'agit d'une urgence nationale. Il faut s'assurer que notre population reçoit une éducation à une époque où le manque d'instruction est une catastrophe. On pourrait aussi tenter de trouver des compromis.

Nous débattons tous de ces options dans notre esprit, et j'imagine que vous avez fait la même chose. Votre rapport indique clairement que vous souhaitez que le gouvernement fédéral reste dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. D'après vous, quelle orientation devrait prendre le gouvernement fédéral dans l'avenir, au-delà de ce projet de loi. Comment pourrions-nous intervenir plus directement à l'égard de l'alphabétisation ou dans des domaines qui fourniraient au gouvernement fédéral un prétexte pour intervenir. Est-ce là un souhait de vos membres?

Il ne s'agit pas de savoir si les provinces souhaitent ou non protéger leur compétence constitutionnelle. En tant que fédération, comment voyez-vous l'avenir de

[Texte]

Do you feel that the federal government has to step in or do you feel that we can continue with this present system?

Mr. Garrity: Since the early 1970s, and 1971 in particular, the Canadian Teachers' Federation has called for a national office of education, which would be intergovernmental, with federal and provincial governments co-operating to address the needs and the concerns of education across this country as a country. We believe that a national office of education should be supported by a Canadian advisory office on education, which would represent the professionals in the classrooms, the school boards, labour unions, business and a wide variety of interest groups in the country.

We need to have a national viewpoint on education that is intergovernmental and co-operative and looks at not only the problems of the financing of education and a concrete way of discussing those kinds of problems, but also looks at research into what is specifically happening in our schools, the quality of education, and how we measure that in the province of Quebec. How do we provide the resources for the specific kinds of information that we need? We need a national strategy on education, and not just for post-secondary education but for kindergarten to grade 13 and the whole system. So we are calling for a national office of education.

• 1100

In 1976, the OECD sent a group of examiners to this country to look at our education system. Very directly, in their conclusions, they found it amazing. Unless there was political will and political direction, they predicted we would see the consequences in our school system of the negative impact it would have.

It is 10 or 11 years since those recommendations came forward. We still have no national strategy. We still have no national consensus on what education should be and the national goals of education. In that sense, we have no national priorities. What we are witnessing and have witnessed is a disinvestment in education across this country. It is a disinvestment in the broad sense, in terms of the levels of spending by the provinces, in terms of their total percentages, which have represented billions of dollars. We have seen cut-backs in EPF and its effects.

We are calling for a national office, a co-operative venture, where the provinces and the federal government set aside the jurisdictional problems. We need to develop a national strategy and national co-operation in education to at least be able to discuss what is happening.

We firmly believe the politicians and decision-makers have to recognize the fact that the quality of our democratic society, the quality of our commerce, our ability to live and trade in a global society, and the quality

[Traduction]

l'enseignement? Croyez-vous que le gouvernement fédéral doit intervenir ou que nous puissions continuer avec le système actuel?

M. Garrity: Depuis le début des années 70, et en 1971 surtout, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants demande la création d'un bureau national de l'éducation au sein duquel les gouvernements fédéral et provinciaux collaboreraient pour répondre aux besoins de l'éducation dans l'ensemble du pays. Nous estimons qu'un tel bureau national de l'éducation devrait être appuyé par un conseil consultatif canadien de l'éducation qui représenterait le personnel enseignant, les conseils scolaires, les syndicats, les entreprises et toute une variété de groupes intéressés.

Nous avons besoin d'une structure nationale qui permette la collaboration entre les gouvernements et qui non seulement se penche sur les problèmes concrets du financement de l'enseignement, mais aussi qui fasse des recherches sur ce qui se passe dans les écoles, sur la qualité de l'enseignement, et sur la façon de le mesurer au Québec. Comment fournir les ressources nécessaires au genre de renseignements dont nous avons besoin? Il nous faut une stratégie nationale non seulement pour l'enseignement postsecondaire, mais pour tout le système, de la maternelle à la treizième année. Nous demandons donc la création d'un bureau national de l'éducation.

En 1976, l'OCDE a envoyé un groupe d'enquêteurs au Canada afin qu'ils évaluent notre système d'enseignement. Dans leur conclusion, ils se sont dits très franchement étonnés. Sans le désir politique et sans l'orientation politique, ils ont prédit que nous pouvions nous attendre à des conséquences néfastes pour notre système scolaire.

Depuis ces recommandations, il s'est écoulé 10 ou 11 années. Et nous n'avons toujours pas de stratégie nationale. Nous ne nous sommes toujours pas entendus, à l'échelle du pays, sur la teneur de l'enseignement et les objectifs du système d'éducation. Nous n'avons fixé aucune priorité nationale. Nous constatons, et ce depuis un certain temps, dans tout le pays, une réduction des budgets consacrés à l'éducation. Il s'agit d'une réduction au sens le plus général, une réduction des crédits consacrés à l'enseignement par les provinces, une réduction du pourcentage des dépenses qui représente des milliards de dollars. Nous avons vu ce qu'a donné la diminution du FPE.

Nous préconisons la création d'un bureau national, entreprise coopérative où les provinces et le gouvernement fédéral pourraient mettre de côté leurs problèmes de compétence. Il nous faut élaborer une stratégie nationale et instaurer la coopération nationale dans le secteur de l'éducation si nous voulons au moins pouvoir discuter de ce qui se passe.

Nous sommes persuadés que les politiciens et les décisionnaires doivent réaliser que la qualité de vie dans notre société démocratique, le succès de nos entreprises commerciales, notre capacité de vivre et de commercer

[Text]

of our future depends upon the quality of our Canadian classrooms and the quality of our investment in education. We have to start addressing these on the national level and on a national basis. We have to put aside the jurisdictional questions.

The mechanism we would see would be a national office of education, intergovernmental and co-operative. It would look at the major concerns and problems. We can attack and even examine. . . You mentioned literacy. We are told 20% of Canadians are illiterate. Let us examine the question and in terms of segments of the population discover the areas in which it happens. We can look at illiteracy rates and say it is 3% to 5% of our recent school-leaving students.

We have some strategy things to do to bring about a national consensus. It is part of our thrust and where we think we need to be going in education.

Mr. de Corneille: Thank you. I think it is helpful. I wish to ask more questions, but I see the bells are ringing. Have you anything to tell us?

The Chairman: No. I would suggest they are calling us to prayers.

Mr. Garneau: Since the Minister is not here, I do not know if Mr. Minaker has a question.

Mr. Minaker: I did not know if the committee wanted to break for two minutes before the Minister comes, but I have a couple of questions I would not mind asking.

The Chairman: Go ahead, Mr. Minaker.

Mr. Minaker: In table 2, which Mr. Garneau was questioning earlier, they indicate the total enrolment includes kindergarten and nursery school students. Would nursery school students be partly day care?

Mr. Garritty: No, it does not include day care. These would be the half-time—

Mr. Minaker: Kindergarten or nursery school, it depends on how the province designates it. You talked about the problems of mainstreaming certain students. In our province, many of the special citizens were not funded under the education system. They were funded under the Canada Assistance Plan Program, for which the federal government puts up 50¢ on every \$1.

I do not know how we would be able to work it out. I think there is a very large volume of dollars through the Canada Assistance Plan which goes to education. Special courses and special conditions do not necessarily fall under the educational field, like the Department of Education. There is other funding going toward job development and preparing people for the community. I wondered if you had any particular feelings on whether it should be under the umbrella of the education system.

[Translation]

avec le monde entier et notre avenir, tout cela dépend de la qualité de l'enseignement dans nos écoles canadiennes et de nos investissements dans l'éducation. Il nous faut commencer à examiner ces questions à l'échelle nationale et en tant que nation. Il nous faut mettre de côté les questions de compétence.

Nous préconisons donc la création d'un bureau national de l'éducation, bureau intergouvernemental et coopératif. Les membres de ce bureau examineraient les grandes questions et les grands problèmes. Nous pouvons attaquer et même évaluer. . . Vous avez parlé de l'alphabetisation. On nous dit que 20 p. 100 des Canadiens sont analphabètes. Penchons-nous sur cette question afin de découvrir quels segments de la population sont touchés. Si nous regardons les taux d'analphabétisme, nous pouvons par exemple constater que 3 à 5 p. 100 de ceux qui ont récemment quitté l'école sont analphabètes.

Il nous faut trouver une stratégie en vue de promouvoir le consensus national. C'est ce que nous recherchons; c'est l'orientation que nous jugeons nécessaire dans le domaine de l'éducation.

M. de Corneille: Merci. Tout cela est très utile. Je voulais poser d'autres questions, mais les cloches sonnent. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est?

Le président: Non. Peut-être est-ce un appel à la prière.

M. Garneau: Puisque le ministre n'est pas là, peut-être M. Minaker veut-il poser une question.

M. Minaker: Je ne sais pas si vous voulez faire une pause de deux minutes avant l'arrivée du ministre, mais je ne serais pas fâché de poser quelques questions.

Le président: Je vous en prie, monsieur Minaker.

M. Minaker: Au tableau 2, au sujet duquel M. Garneau vous interrogeait précédemment, il est dit que l'effectif total comprend les élèves de la maternelle et de la pré-maternelle. Est-ce que les élèves de la pré-maternelle bénéficient également d'un service de garderie?

M. Garritty: Non, ils ne vont pas à la garderie. Il s'agit d'élèves à mi-temps. . .

M. Minaker: Maternelle ou pré-maternelle, tout dépend de l'appellation choisie par la province. Vous avez parlé de la difficulté d'inclure certains élèves dans le système. Dans notre province, le système d'éducation ne prévoit rien à l'intention des besoins spéciaux de certains citoyens. C'est le Régime d'assistance publique du Canada, que finance à 50 p. 100 le gouvernement fédéral, qui sert à cette fin.

Je ne sais pas comment nous pourrions établir une formule. Je crois qu'une part considérable du budget du Régime d'assistance publique du Canada est consacré à l'éducation. Les cours spéciaux et les conditions spéciales ne relèvent pas nécessairement de l'éducation, ni donc du ministère de l'Éducation. La création d'emplois et la préparation de l'intégration sociale sont financés à même d'autres sources. Est-ce que vous pensez que les programmes de ce genre devraient s'insérer dans le

[Texte]

When we look at this, that you are proposing a national type of educational policy, should they be lumped into that, or how would you handle that?

• 1105

Mr. Garritty: As we talk about a national office of education, we need to look at what is happening to children in this country. You can start from day care right through the education system. We need to be taking a broad look at children and youth and our focus should be on a broadly based examination of what is existing and what is happening. We could very directly see the kind of support that you were citing in that one example, which may well be through different departments, be it health or whatever else.

I guess what we are trying to articulate are the specific needs and problems that are not being addressed within the education system today, the programs that are not yet in place or that are continuing to be delayed.

Mr. Minaker: But they may in fact be in place somewhere else.

Mr. Garritty: They are not in place in terms of the classrooms themselves. There may be support outside of the classroom for these students, but those kinds of dollars and programs are not usually in place within the school systems themselves. They may indirectly be, but not directly within the classroom situation for the teachers.

Mr. Minaker: Yes. I was Minister of Community Services and we would actually hire the school divisions to provide some of the instructions for these special students, but it would be funded under the Canada Assistance Plan.

Mr. Garritty: Right.

Mr. Minaker: So they were being, you might say, housed and taught in the educational field but were not directly under the control of the educational department.

Mr. Garritty: Right. In some areas obviously now they are totally integrated, particularly sometimes the multiply-handicapped are integrated within the regular school system. And you still have situations obviously where they are not totally integrated but separately organized and funded.

Mr. Minaker: Yes. We would actually fund through the back door and pay additional amounts per student if they were multiply-handicapped; it would come through the Canada Assistance Plan.

Mr. Garritty: Right, and then transfer it over.

Mr. Minaker: Thank you.

The Chairman: Thank you very much. I would like to thank this delegation. I found your brief very interesting and some surprises in the testimony you have offered. I think the chairman would be wise not to comment on it

[Traduction]

système d'éducation. Si nous retenons votre proposition d'une politique nationale sur l'éducation, faudrait-il y inclure ces programmes, ou procéder autrement?

M. Garritty: Dans le débat sur la création d'un bureau national de l'éducation, nous devons nous pencher sur ce qui arrive aux enfants de ce pays. On peut commencer au niveau de la garderie et passer en revue tout le système d'enseignement. Il nous faut examiner d'une façon générale ce qui existe à l'intention des enfants et des jeunes et ce qui se produit dans le domaine de l'éducation. Nous pouvons facilement examiner le genre de services de soutien dont vous parliez dans votre exemple, que différents ministères, que ce soit celui de la santé ou d'autres, pourraient offrir.

Je suppose que ce que nous essayons de dire, c'est que le système scolaire, aujourd'hui, ne répond pas aux besoins précis et à certains problèmes parce que les programmes nécessaires n'ont pas encore été instaurés ou parce qu'on retarde leur mise en oeuvre.

M. Minaker: Mais ces programmes peuvent en fait exister ailleurs.

M. Garritty: Ils n'existent pas dans les salles de classe. Ces étudiants reçoivent peut-être de l'aide ailleurs qu'en classe, mais l'argent et les programmes nécessaires n'existent pas en général à l'école. Les services sont peut-être disponibles, mais ils n'existent pas dans la salle de classe.

M. Minaker: Oui. J'ai été ministre des Services sociaux et, en fait, nous retenons les services du personnel de la division scolaire afin d'offrir des cours à ces étudiants spéciaux, mais le financement provenait du Régime d'assistance publique du Canada.

M. Garritty: En effet.

M. Minaker: Donc, on peut dire que ces services s'inséraient dans le domaine de l'éducation, mais qu'ils ne relevaient pas directement du ministère de l'Éducation.

M. Garritty: Oui. Dans certaines régions, c'est évident, ces services sont maintenant complètement intégrés, surtout les services à l'intention des handicapés multiples qui sont parfois intégrés dans le régime scolaire ordinaire. Mais il y a encore des cas où ces services ne sont pas complètement intégrés, mais plutôt organisés et financés séparément.

M. Minaker: Oui. En réalité, le financement se ferait de façon détournée, et nous verserions des sommes supplémentaires, par étudiant, dans le cas des étudiants à handicaps multiples; l'argent proviendrait du Régime d'assistance publique du Canada.

M. Garritty: Oui, et ensuite, l'argent serait transféré.

M. Minaker: Merci.

Le président: Merci beaucoup. Je tiens à remercier les membres de cette délégation. Votre mémoire était des plus intéressants, et dans votre témoignage, vous nous avez donné quelques surprises. J'aurais sans doute intérêt à ne

[Text]

in detail, for fear of starting another meeting here. But I do appreciate very much and the committee appreciates your showing here and your continued work that you do in the interests of education. We thank you for coming and we will see you again, no doubt.

Mr. Garrity: Mr. Chairman, thank you again for the opportunity and for the exchange. Thank you.

The Chairman: There will be a five-minute adjournment.

• 1107

• 1116

The Chairman: If we could come to order, we would start the second part of this morning's meeting. I would like to welcome the Minister of State for Finance. Have you a statement to make, Mr. Minister?

Hon. Thomas Hockin (Minister of State (Finance)): Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to apologize to the members of the committee for being late; I thank members, who are busy, for waiting. I am on duty at 12 noon, but since I am late, if I am needed for a few minutes after 12 noon I would be glad to stay.

I have a few opening comments that I would like to make and I would be happy then to stay and answer questions. Perhaps my officials could stay and answer further questions.

I thought what I would attempt to do this morning in my opening remarks is to address some of the concerns about the bill raised thus far in the House in order to clarify the outstanding questions and then perhaps address some amendments that the committee may begin to look at later this week. This is kind of an old-fashioned way of doing things, but I wanted to look at the House debate and see if I could respond to the points that were made, so my remarks would be devoted to that.

On the more technical questions concerning the formula, I will try to help with those. I have officials here, Anne Parks from the Department of Finance, and Jim Lynn, who can also help with the complexity of this issue. As you know, the formula for equalization. . . if you are having trouble understanding the formula, do not feel it is that easy anyway. It is quite complex, and on some of those complexities around that and other questions my officials can help.

I realize the committee is under a time constraint because the scheduled expiry of the equalization program is today. Today is the end of the fiscal year and it is also the expiry of this program. I believe the situation was similar in 1982. The legislation would have been tabled sooner, Mr. Chairman, had it not been for the new census data, which only became available at the end of January.

[Translation]

pas faire de commentaires trop détaillés, de peur de commencer une autre réunion. Mais je vous suis très reconnaissant, tout comme le Comité, d'être venus nous voir et du travail que vous continuez à faire dans l'intérêt de l'éducation. Nous vous remercions et nous vous reverrons certainement.

M. Garrity: Monsieur le président, nous vous remercions encore de nous avoir permis de comparaître et d'échanger des idées. Merci.

Le président: Nous allons nous arrêter cinq minutes.

Le président: Si vous le voulez bien, nous allons commencer la deuxième partie de la réunion de ce matin. Je souhaite la bienvenue au ministre d'État aux finances. Avez-vous un exposé à nous faire, monsieur le ministre?

L'honorable Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais d'abord m'excuser auprès des membres du Comité de mon retard; je vous remercie d'avoir attendu, je sais que vous êtes occupés. Je dois être à la Chambre à midi, mais puisque je suis arrivé en retard, si nécessaire, je resterai quelques minutes après midi.

J'ai quelques remarques que j'aimerais d'abord faire, et ensuite je serais heureux de rester et de répondre aux questions. Mes collaborateurs pourront peut-être rester plus longtemps pour répondre à d'autres questions.

J'ai pensé essayer ce matin et, dans mon exposé, aborder quelques-unes des préoccupations soulevées jusqu'à présent en Chambre au sujet de ce projet de loi afin d'apporter quelques précisions; je pourrai peut-être ensuite parler de quelques-uns des amendements que vous allez commencer à examiner plus tard cette semaine. C'est un peu l'ancienne façon de procéder, mais je tenais à lire les débats en Chambre afin de voir si je ne pouvais pas répondre à certains des arguments qu'on a invoqués à cette occasion.

Je vais d'abord essayer d'éclaircir certaines des questions plus techniques relativement à la formule. J'ai ici des fonctionnaires, Anne Parks du ministère des Finances et Jim Lynn qui pourront peut-être aussi apporter des précisions sur cette question compliquée. Comme vous le savez, la formule des paiements de péréquation. . . si vous éprouvez du mal à comprendre la formule, c'est justement parce que ce n'est pas très facile. C'est assez compliqué tout comme d'autres questions le sont mais mes collaborateurs pourront nous aider.

Je sais très bien que le temps du Comité est limité, puisque le programme de péréquation se termine aujourd'hui. Et c'est aujourd'hui le dernier jour de l'année financière et c'est donc également le dernier jour de ce programme. La même chose s'était produite je crois en 1982. Nous aurions déposé le projet de loi plus tôt, monsieur le président, n'était le fait que nous attendions

[Texte]

There was a lot of fall-out from that and the time that was taken for consideration of that new census data.

I expect some members may have questions in particular about the equalization program and how it works. We can go through that and the officials can help with it as well.

I believe the purpose of the bill is clear from the statement made in the House by the Minister of Finance on March 11 and from my remarks during the second reading debate. I would like to reiterate some basic points about this.

• 1120

First, this legislation does not make major changes in federal-provincial fiscal arrangements. Its basic thrust is to renew and to extend existing provisions with some improvements and clarification: it is not a major renovation or change.

Secondly, the main reason for the legislation at this time arises from the need to renew the authority for the equalization program. Most other fiscal arrangements do not expire.

Thirdly, the equalization amendments simply renew the present formula for calculating payments; that is, the program put in place in 1982. It is a brief statement of the first principle. The effect of the bill will be to increase equalization payments from \$5.3 billion this year to \$5.6 billion in 1987-88 and \$5.9 billion in 1988-89. It will also assist the lower-income provinces with their cashflow in 1987-88 by forgiving on a net basis the amounts owed under equalization for past years because of the 1986 census.

As for the bill itself, I think it is useful for us to have a clear appreciation of what it involves and the events that lead to it; therefore, I would like to take the opportunity to try to clarify some aspects of the legislation.

First, in the phase-in of improved revenue measures in the bill it has been suggested the Minister of Finance made a specific commitment to provide an estimated \$175 million increase in one year. Mr. Chairman, I hope there is no misunderstanding in this regard. The fact of the matter is that the Minister of Finance agreed to consider implementing some adjustments developed through a joint committee of officials culminating last autumn. At a December 1986 meeting of finance ministers, Mr. Wilson indicated he was prepared to adopt these changes, but he made it clear that because they involved increases, their implementation would be phased in over two years.

[Traduction]

les données du nouveau recensement qui n'ont été disponible qu'à la fin du mois de janvier. Ces nouvelles données entraînaient la nécessité d'examiner nos hypothèses.

Je m'attends à ce que certains aient des questions tout particulièrement au sujet du programme de péréquation et de son fonctionnement. Nous pourrions examiner cette question avec l'aide là encore de mes collaborateurs.

Je crois qu'il n'existe aucun doute quant à l'objectif de ce projet de loi suite à la déclaration faite en Chambre le 11 mars par le ministre des Finances, et suite à mes propres remarques au cours du débat de deuxième lecture. J'aimerais revenir sur certains des points fondamentaux.

Tout d'abord, je tiens à souligner que ce projet de loi n'apporte aucune grande modification aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Essentiellement, il vise à renouveler et à élargir certaines dispositions actuelles suite à quelques améliorations et précisions; mais il ne s'agit pas d'un remaniement intégral.

Deuxièmement, si nous présentons ce projet de loi maintenant, c'est surtout parce qu'il faut renouveler le régime de péréquation. La plupart des autres arrangements fiscaux n'arrivent pas à expiration.

Troisièmement, les amendements ne font que renouveler la présente formule concernant le calcul du paiement; c'est-à-dire, la formule mise en place en 1982. Il s'agit donc d'un bref exposé du principe. Le projet de loi portera en fait les paiements de péréquation de 5,3 milliards de dollars cette année à 5,6 milliards de dollars en 1987-1988 et à 5,9 milliards de dollars en 1988-1989. Nous aiderons également les provinces à faible revenu à surmonter leur problème de liquidités en 1987-1988 en leur faisant grâce, en chiffres nets, des sommes qu'elles nous doivent au titre de la péréquation pour les deux dernières années financières sur la base du recensement de 1986.

Quant au projet de loi lui-même, je crois qu'il nous serait utile de bien comprendre de quoi il s'agit et de savoir quels événements l'ont précédé; par conséquent, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour essayer d'en préciser certains aspects.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'amélioration progressive des recettes que prévoit ce projet de loi, on a laissé entendre que le ministre des Finances s'était engagé expressément à augmenter les paiements d'environ 175 millions de dollars en l'espace d'une année. Monsieur le président, j'ose espérer qu'il n'y a pas de malentendu à ce sujet. En fait, le ministre des Finances a accepté de réfléchir à la possibilité d'effectuer certains ajustements préconisés par un comité mixte de fonctionnaires dont les travaux ont pris fin l'automne dernier. Au mois de décembre 1986, lors de la réunion des ministres des Finances, M. Wilson a mentionné qu'il était disposé à adopter ces modifications, mais il a précisé que leur mise

[Text]

I think this is reasonable considering this initiative involves increased federal expenditures. The Minister reiterated this in responding to a question in the House on December 17. I have a copy of the response with me.

This was the first point I wanted to address. The second had to do with this net forgiveness as a result of the census. The legislation also includes provision to forgive on a net basis about \$270 million that would otherwise be recovered from the four Atlantic provinces, Quebec and Saskatchewan because of equalization overpayments they received for the past two years.

You wonder how this could have happened. This overpayment emerged when preliminary 1986 census data became available and they suddenly realized they had been overpaid. I should also mention that the net forgiveness of equalization overpayments to provinces has no relation to future increases in provincial entitlements, whether from tax base changes or anything else. This is a very important statement.

The net forgiveness involves past payments; that is, 1985-86 and 1986-87. I believe this is very clear if you read the full text of the Minister of Finance's December 11 statement. Comments were made about EPF, established programs financing. Incidentally, this bill does not make any substantive changes in the established programs financing arrangement—none at all—and I would simply note that EPF entitlements under present legislation are growing substantially by about 5% annually, from \$16.7 billion this year to about \$17.6 billion in 1987-88. As far as the lower-income provinces are concerned, equalization is an addition to the EPF transfer. As a matter of fact, the combined equalization and EPF entitlements for Newfoundland, for example, are expected to be over \$1,800 per capita in 1987-88, and for Ontario it is under \$700 per capita.

• 1125

There are some questions on timeframe. The suggestion has been made that the equalization program might be extended for only one or two years pending consideration of tax reform. With tax reform going on and so on, it might be wise to just have a short agreement.

We are of course conscious of the possible implications that tax reform could have for provincial revenues, but the fact is that equalization legislation can be amended at any time during the five-year period. There is nothing to stop this; it has occurred in the past and there is no reason it could not be done again, if reasons emerge for doing so. Parliament retains the authority to amend the legislation at all times, so putting in place a five-year program does not prohibit that. We are renewing the program for five years because this has virtually been the tradition since the program began 30 years ago. That is why we are doing it

[Translation]

en place s'échelonnerait sur deux ans parce qu'elle entraînerait une augmentation des paiements.

C'est tout à fait raisonnable à mon avis, compte tenu du fait que cette initiative entraînera une augmentation des dépenses fédérales. Le ministre a répété la même chose en réponse à une question qu'on lui a posée à la Chambre le 17 décembre. J'en ai copie avec moi.

C'était le premier point que je voulais faire valoir. J'aimerais aborder en deuxième lieu la remise nette des sommes dues suite au recensement. Le projet de loi prévoit également la remise, en chiffres nets, d'environ 270 millions de dollars que les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan auraient dû rembourser, suite aux paiements de péréquation trop élevés que ces provinces ont reçus au cours des deux dernières années.

Vous vous demandez comment cela a pu se produire. Est uniquement lors de la publication des données préliminaires du recensement de 1986 qu'on s'est tout à coup rendu compte de ce trop-perçu. Je tiens également à souligner que cette remise du remboursement n'est pas du tout liée aux augmentations futures des paiements de péréquation auxquels les provinces auraient droit par suite d'une modification de l'assiette fiscale ou autre. C'est très important, il faut le noter.

La remise porte sur les versements déjà faits; c'est-à-dire sur les versements de 1985-1986 et de 1986-1987. C'est d'ailleurs très clair, à mon avis, quand on lit intégralement la déclaration faite le 11 décembre par le ministre des Finances. Il y était question du FPE et du financement des programmes établis. À ce propos, le projet de loi n'apporte pas de modifications de fonds au financement des programmes établis, lesquels augmentent de 5 p. 100 par an environ, passant ainsi de 16,7 milliards de dollars cette année à quelque 17,6 milliards de dollars en 1987-1988. Pour les provinces à faible revenu, les paiements de péréquation viennent s'ajouter au financement des programmes établis. Ainsi pour Terre-Neuve, ces deux programmes pris ensemble équivaldront à plus de 1,800\$ par personne en 1987-1988 et à moins de 700\$ par personne en Ontario.

On a par ailleurs proposé que les paiements de péréquation soient maintenus pendant encore un an ou deux en attendant la réforme fiscale. Ces derniers risquant en effet de durer, il est peut-être préférable de conclure un accord à court terme.

Nous savons bien entendu que la réforme fiscale aura nécessairement une incidence sur les recettes provinciales, mais il ne faut pas oublier que la Loi sur les paiements de péréquation peut être modifiée n'importe quand au cours d'une période donnée de cinq ans. C'est ce qui est déjà arrivé par le passé et cela pourrait se reproduire en cas de besoin. Le Parlement étant libre de modifier cette loi n'importe quand, la mise en oeuvre d'un plan quinquennal n'empêcherait donc pas une modification éventuelle. Or nous cherchons actuellement à établir un programme pour les cinq années à venir parce que c'est ce

[Texte]

this way, and it is important to note that a five-year program provides the most stability for provinces. A one- or two-year authority could create considerable uncertainty, and we might be much more open to criticism because of it.

In short, the point about the possible implications of tax reform for equalization is well taken. I would not criticize anybody for making that point, but it does not require us to have only a one-year or two-year equalization authority.

In conclusion, although the subject-matter of Bill C-44 may appear complex, the legislation itself has only 19 clauses. Most are fairly straightforward. As I indicated at the outset, most amendments renew existing arrangements. Other amendments are consequential or delete obsolete provisions. For example, the transitional equalization provisions were applicable only to the 1982-83 to 1984-85 periods, and have expired. We are therefore proposing in the interests of simplicity that these spent provisions be deleted.

I would like to express my appreciation to the committee for giving me this early opportunity to meet with you and for being sensitive to the need to get on with this bill. I understand you are sensitive to that, and I appreciate it. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Mr. Garneau.

Mr. Garneau: Thank you, Mr. Chairperson. I am sure that if we accept the point of view of the Minister the clause-by-clause study of the bill will not take long. I agree with that point, but there is more in it than the technical aspect.

Unfortunately I have another commitment at 11.45 a.m. and I will probably have to leave after the first round of questions. However, we were discussing the question of dates yesterday, and I understand the actual legislation will be terminated today, tonight probably. What is the schedule of payments for equalization payments? Let us say that we are taking another week to hear witnesses. How would that affect the payment to provinces? Is there a payment that would be due on April 1 under the new bill? Would the transition payments or the adjustment to transition payments that have to be made for a previous year be affected if this bill is not adopted, let us say, this week? What are the consequences in terms of the payments to provinces?

Mr. Hockin: The first payment would normally be due on April 16 and the second on April 22. April 16 does not have to be a target date. Before then it will be necessary to complete all stages of House and Senate consideration, pass the regulations, and issue the cheques. It might be hard to reach that date, but this is when it would normally be expected by the provinces.

[Traduction]

qui s'est normalement fait depuis que ce programme a été mis en place il y a 30 ans. D'ailleurs, un programme quinquennal assure un maximum de stabilité pour les provinces alors qu'un programme pour un ou deux ans seulement créerait pas mal d'incertitudes, et on ne manquerait certainement pas de nous critiquer à ce sujet.

Donc, même si vous avez raison de dire que la réforme fiscale aura une incidence sur les paiements de péréquation, ce n'est pas une raison pour fixer les montants de ces paiements pour un ou deux ans seulement.

Je dirais donc pour conclure que, même si le projet de loi C-44 peut sembler complexe de prime abord, il ne faut pas oublier qu'il ne contient que 19 articles dont la plupart sont assez simples. Comme je l'ai déjà expliqué, la plupart des modifications ont pour objet de reconduire les dispositions existantes. D'autres amendements sont corrélatifs ou bien ont pour objet de supprimer des dispositions caduques. Ainsi, les dispositions de péréquation de transition s'appliquaient exclusivement aux années 1982-1983 et 1984-1985 et ces dispositions ont donc expiré. Nous avons donc proposé de supprimer ces dispositions.

Je tiens à remercier le Comité de m'avoir donné la possibilité de vous exposer les tenants et les aboutissants de ce projet de loi dont vous appréciez sans aucun doute l'importance. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Monsieur Garneau.

M. Garneau: Merci, monsieur le président. Si nous acceptons ce que le Ministre vient de nous dire, l'étude article par article du projet de loi ne devrait pas être longue. Je voudrais néanmoins soulever une question d'ordre technique.

Malheureusement j'ai un engagement prévu pour 11h45 et je serais obligé de quitter cette réunion au bout du premier tour. Au cours de la discussion qui s'est déroulée hier, on nous a dit que l'étude du projet de loi serait sans doute terminée dès ce soir. Quel calendrier a été prévu pour les paiements de péréquation? Supposons qu'il nous faudra encore une semaine pour entendre les témoins. Est-ce que cela aura des effets sur les paiements dus aux provinces? Y a-t-il des paiements qui au titre du nouveau projet de loi, devront être versés le 1^{er} avril? Si le projet de loi n'est pas adopté cette semaine, cela risque-t-il de retarder les paiements de transition qui doivent être versés aux provinces?

M. Hockin: Le premier paiement doit être fait le 16 avril et le deuxième le 22 avril. Donc il faudra au préalable que le projet de loi ait passé par toutes les étapes tant à la Chambre qu'au Sénat, que les règlements aient été adoptés et que les chèques aient été établis. Je ne sais pas s'il y aura moyen de faire tout cela avant le 16 avril, mais normalement c'est les dates auxquelles ces paiements devraient être effectués.

[Text]

[Translation]

• 1130

Mr. Garneau: But the payments that are due to the provinces as an adjustment for the previous year cannot be paid if this bill is not adopted.

Ms Anne Parks (Director, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance): We can make the payments for this year. What we are talking about making in April would be the first payments for 1987-1988.

Mr. Garneau: That would be difficult.

Ms Parks: There would be no authority for making those payments.

Mr. Garneau: It is true that the EPF are not included in that bill because of Bill C-96. Normally, we could have discussed both aspects of fiscal arrangement in the same bill. Does the Minister realize that if we take into account three things—first, the fact that the payments that were due for the first three years are terminated now as a guaranteed formula. And if we take into account the changes in the phase-in of the \$175 million, together with the changes in the EPF, the provinces are losing money from what they were supposed to receive in the preceding formula and the former arrangement.

This is I guess what the provinces are quarrelling about. If you add it up it will mean fewer transfer payments by the federal government to provincial authorities as a whole for the EPF and equalization payments. This is why I was suggesting in my remark in second reading of the bill that in fact the federal government was transferring to the provinces a part of its deficit. This is why I was so preoccupied by the decision made by this government. I am sure that the Minister will not agree in principle, but I think that the facts are there. We could argue a long time on this.

In 1987-1988 the total payment for equalization according to the figures given to us in the budget figure will be \$5.6 billion, and in 1984-1985 the total payments were \$5.5 billion. So it is almost the same total amount that is paid to the provinces after four fiscal years. If we add to that the changes in the EPF formula it will make it more difficult for the provincial governments to face their financial obligations in terms of post-secondary education, hospitalization, medicare, and also for all their other services. We have heard this morning from the Canadian Teachers' Federation that it has an effect on the elementary and primary schools.

The only point I want to make is that I think the decision that has been made over the last couple of years, particularly in Bill C-96 and this particular bill... The provinces are left maybe with some increases, if you consider the situation in 1986 compared to 1987-1988, compared to 1986-1987. If we take a longer view, however, the total amount is lower. This is what I was quarrelling about in my remarks in second reading.

M. Garneau: Les paiements qui doivent être versés aux provinces au titre de l'ajustement pour l'année précédente ne pourront pas l'être tant que le projet de loi n'aura pas été adopté.

Mme Anne Parks (directeur, Directions des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances): Nous pouvons effectuer les paiements pour l'année en cours. Les paiements à effectuer au mois d'avril le seraient pour l'exercice 1987-1988.

M. Garneau: Ce serait donc difficile.

Mme Parks: Nous ne sommes pas habilités à effectuer ces paiements.

M. Garneau: Le financement des programmes établis n'est pas approprié au présent projet de loi à cause du bill C-96. Normalement, on aurait dû discuter de ces deux questions dans le cadre du même projet de loi. Je présume que le ministre est au courant du fait que les provinces perdront de l'argent par rapport à ce qu'elles auraient obtenu au titre des dispositions antérieures en raison de l'expiration des paiements dus pour les trois premières années ainsi que des modifications à apporter aux modalités de paiement de 175 millions de dollars et au financement des programmes établis.

C'est ce qui préoccupe notamment les provinces. Tout cela signifie que dans l'ensemble les provinces toucheront moins d'argent au titre des paiements de péréquation et du financement des programmes établis. C'est la raison pour laquelle j'avais dit au cours du débat en deuxième lecture qu'en réalité le gouvernement fédéral transférerait une partie de son déficit aux provinces. C'est la raison pour laquelle cette décision du gouvernement me préoccupe tellement. Je sais que le ministre ne partage pas mon point de vue mais il n'empêche que les faits sont là.

D'après les chiffres figurant dans le budget des dépenses, le montant global des paiements de péréquation pour 1987-1988 s'élèvera à 5.6 milliards de dollars contre 5.5 milliards de dollars en 1984-1985, ce qui est une augmentation insignifiante sur une période de quatre ans. Si l'on tient compte en plus des modifications apportées au financement des programmes établis, les provinces auront plus de mal que jamais à payer pour l'éducation supérieure, les hôpitaux, les soins de santé ainsi que les autres services sociaux. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants nous a expliqué ce matin que l'enseignement primaire s'en ressentira également.

Je tiens uniquement à signaler qu'à mon avis la décision prise au cours des deux dernières années, surtout en ce qui concerne le projet de loi C-96 et, notamment, le présent projet de loi à l'étude, même si une légère augmentation est intervenue entre 1986-1987 et 1987-1988, toutefois à long terme, il y a bel et bien eu une réduction des paiements de transfert. Ainsi que je l'ai souligné lors du débat en deuxième lecture.

[Texte]

I would like to ask questions more precisely in terms of the technique of the bill. When you had discussions with many of the provincial representatives, I believe their understanding was that the \$175 million was going to be paid in one year. Maybe the intentions of the Minister have been misread by the different government authorities. But the fact remains that they thought, after the discussion at the civil service level, and also from the statement made by the Minister, that the payment was going to be paid in one year. The Minister argued that it is not what has been said. I take his word at face value, but it is not what the understanding was. Is the Minister prepared to accept the amendment that I will table later on, asking that the adjustment be paid in 1987-1988, and not wait to phase in the payment in two years?

• 1135

Also, if the tax reform, as he said, will probably have an effect on equalization payments, why do you not accept a sunset date that would force this Parliament to review the whole situation? If we keep the five-year agreement, it will become a decision of the government to review the act. Even though the provinces or the opposition are asking for it, it will remain the decision of the government. If we put a date—if it is not 1989, it could be 1990—it will be an obligation to reopen the discussion. Otherwise it will remain a decision of the government.

Mr. Hockin: There are three questions, and I welcome the opportunity to clarify these matters. I am not clear at all where Mr. Garneau gets his figures. Let me just go through this.

No one argues, of course, that payments were not very high in 1984-85. Yes, they were obviously high then, because of the transition payments; and the three-year transitional equalization payments were really quite high. They were \$748 million in 1984-85 and in 1983-84 they were \$603 million. That was a three-year program.

If you take a look at basic equalization itself, it has steadily increased. In 1984-85 it was \$4.68 billion, in 1985-86 \$5 billion, in 1986-87 \$5.3 billion, and in 1987-88 \$5.6 billion. These were entitlements produced by the formula based on per capita differences in fiscal capacity. If we go beyond equalization and add in all major federal transfers to the provinces, which is really what I think the member wanted to get at, we take equalization, EPF, and CAP, 1985-86 will be at \$24.48 billion, 1986-87 at \$25.887 billion, 1987-88 at \$27.328 billion. This is a large part of federal government spending. It is going up continually.

Therefore I am puzzled by the hon. member's figures. I guess what he is doing is putting in a three-year

[Traduction]

Je voudrais maintenant, si vous le permettez, passer à l'aspect technique du projet de loi. Les représentants provinciaux s'imaginaient qu'ils allaient toucher 175 millions de dollars au cours de l'année. Les intentions du ministre ont sans doute été mal interprétées. Quoi qu'il en soit, les autorités provinciales avaient cru comprendre d'après des déclarations de fonctionnaires et du ministre lui-même, que ces paiements leur seraient versés au cours d'une seule année. Or le ministre a expliqué que ce n'est pas ce qui avait été entendu. Je voudrais donc savoir si le ministre serait disposé à accepter l'amendement que je compte déposer et qui aurait pour objet de faire verser la totalité de l'ajustement en 1987-1988 plutôt que de l'étaler sur deux ans.

Également, si comme il l'a dit il est probable que la réforme fiscale affectera les paiements de péréquation, pourquoi ne pas accepter une date de caducité qui obligerait le Parlement à revoir toute la question? Si nous adoptons le principe d'une entente quinquennale, c'est le gouvernement et lui seul qui pourra prendre cette décision de révision. Même si les provinces ou l'Opposition le réclame, la décision ne pourra être prise que par le gouvernement. Par contre, si nous fixons une date—1989 ou 1990, peu importe—rouvrir la discussion deviendra obligatoire. Autrement, c'est le gouvernement seul qui décidera.

M. Hockin: Vous m'avez posé en fait trois questions qui vont me permettre de préciser certaines choses, ce dont je vous suis reconnaissant. Je ne sais pas très bien d'où M. Garneau tire ses chiffres. Permettez-moi d'y revenir un instant.

Bien entendu, personne ne conteste que ces paiements étaient très élevés en 1984-1985. Il est évident qu'ils l'étaient à cause du paiement de transition; les paiements de péréquation pour cette période de transition de trois ans ont été fort élevés. Ils se montaient à 748 millions de dollars en 1984-1985 et à 603 millions de dollars en 1983-1984. C'était un programme de trois ans.

Il y a eu augmentation progressive de la péréquation elle-même. En 1984-1985, elle représentait 4,68 milliards de dollars, en 1985-1986, 5 milliards de dollars, en 1986-1987, 5,3 milliards de dollars et elle représentera en 1987-1988, 5,6 milliards de dollars. C'est l'application de la formule de calcul fondées sur les différences de capacité fiscale par tête d'habitant qui nous donne ces chiffres. Si nous dépassons la simple péréquation et que nous y ajoutons tous les principaux transferts fédéraux aux provinces, et c'est en vérité de ces chiffres que veut parler le député, il faut ajouter à la péréquation, le FPE et le RAP, ce qui donne pour 1985-1986, 24,48 milliards de dollars, pour 1986-1987, 25,887 milliards de dollars et pour 1987-1988, 27,328 milliards de dollars. C'est une part considérable des dépenses du gouvernement fédéral. Elle ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi les chiffres du député m'intriguent. Je suppose qu'il inclut cette période transitoire de trois ans

[Text]

transitional equalization. But those are payments to ease the transition to a new formula. There is also supplementary equalization, which was authorized under separate legislation and is not part of overall equalization entitlements.

On the phase-in, I guess Mr. Garneau and I agree to disagree. There was never any commitment to increase equalization by a specified amount like \$175 million or whatever. The Minister of Finance's position was made very clear on December 17. I do not know what I can say about the member's suggested amendment that we do that all in one year. The Minister of Finance was very quick to say publicly that these were to be phased in over two years, and I doubt very much he committed himself to officials to doing this in one year.

The third point has to do with the sunset. I guess I can only repeat what I said in my opening remarks, which is that a five-year program is the customary way of approaching equalization. There is nothing to prohibit us from looking back after a year or two to see if we want to make some changes. But to arbitrarily put in a sunset provision without knowing whether there is any census reason for causing it to me is strange. So I have difficulty with that amendment.

• 1140

Mr. Garneau: I understand that we agreed to disagree—

The Chairman: A lot of time has expired, but I understand there have been what the Speaker calls negotiations. So go ahead with a short supplementary.

Mr. Garneau: Yes. I think that we agreed to disagree. You know, we have been told that the changes in the EPF will mean a diminution in the transfer payment of \$8 billion until the end of the decade, compared with the former formula where the payment would go with the rate of increase in the GNP. Now it is the GNP minus two. So there is certainly a loss there.

If you take, for example, Nova Scotia, they have received an equalization payment in 1984-1985, \$620 million. And three years later they may receive something like \$654 million. So the increase is only \$34 million after two years. It does not even cover the cost of living. One can say that the transitional payment is there for three years. But my understanding is that it was there because of the change in the formula to the type of guarantee that the new formula will not produce less, or will produce the same amount as would have been received by provinces.

[Translation]

de péréquation. Ces paiements doivent faciliter le passage à la nouvelle formule. Il y a également les paiements de péréquation complémentaires qui ont été autorisés par une autre mesure législative et qui ne sont pas véritablement inhérents à la péréquation.

Pour ce qui est du calendrier, il est clair que nous ne sommes pas d'accord. Il n'a jamais été question de chiffrer l'augmentation des paiements de péréquation. Nous n'avons jamais avancé le chiffre de 175 millions de dollars ou un autre chiffre. Le ministre des Finances a très clairement indiqué sa position le 17 décembre. Vous proposez de ramener ce calendrier à un an et je ne sais que vous répondre. Le ministre des Finances s'est empressé de dire publiquement que ces mesures seraient introduites progressivement sur une période de deux ans et je doute fort qu'il ait promis à qui que ce soit de le faire en un an.

Votre troisième question portait sur une clause de caducité. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit dans mes remarques préliminaires, à savoir qu'en matière de péréquation, l'habitude veut que les programmes soient quinquennaux. Rien ne nous empêche de nous repencher sur la question d'ici un an ou deux si nous voulons apporter des modifications. Cependant, imposer une date de caducité arbitraire sans raison vraiment valable me semble étrange. Cette proposition d'amendement me semble donc difficilement acceptable.

M. Garneau: Il est clair que nous ne sommes pas d'accord...

Le président: Vous avez déjà eu beaucoup de temps mais je crois comprendre, comme dirait le président de la Chambre, que c'est le résultat de négociations. Je vous autorise donc encore à poser une petite question complémentaire.

M. Garneau: Oui. Il est clair que nous ne sommes pas d'accord. Voyez-vous, on nous a dit que les modifications apportées au financement des programmes établis signifiera une diminution de huit milliards de dollars des paiements de transfert jusqu'à la fin de la décennie alors qu'avec l'ancienne formule, ces paiements auraient suivi la progression du taux de croissance du PNB. Maintenant, c'est le PNB moins deux. Il est évident qu'il y a un manque à gagner.

Prenez par exemple la Nouvelle-Écosse. Elle a reçu en 1984-1985 un paiement de péréquation de 620 millions de dollars. Dans trois ans ce montant sera peut-être de 654 millions de dollars. Il n'y aura donc eu en deux ans qu'une augmentation de 34 millions de dollars. Cela ne correspond même pas à l'augmentation du coût de la vie. On peut toujours dire que ce paiement de transition couvre une période de trois ans. Cependant, je croyais que c'était à cause de la modification de la formule, étant entendu et garanti que la nouvelle formule n'aboutirait pas à une diminution des paiements ou qu'elle les maintiendrait au même niveau.

[Texte]

For Quebec, in 1984-1985 they received a little more than \$3 billion, and in 1988-1989, according to the Minister's figures that have been published in *Le Devoir*, they would receive \$2.9 billion. So it is true that I take into account the transitional payment. But the fact remains that for a province like Quebec, they are losing. For a province like Nova Scotia, they are at the same level. And for a province like Manitoba, they received \$479 million in 1984-1985 and they would receive \$489 million in 1988-1989. They have to finance their same public services. You may say that it is due to the transitional payment, but the fact remains that they will have to cut some other expenses or increase their deficit. This is what I was saying. And I am not taking into account the changes in the EPF. So this is why I was saying that the federal government was transferring a part of the deficit to the provincial level.

I know the Minister will not agree with me, but I think the facts are there just the same.

Mr. Hockin: Mr. Chairman, let us look at concrete increases that will be put in place. On the EPF alone, in 1984-1985 we had \$13.143 billion. In 1985-1986 it went to \$15.132 billion; 1986-1987, which ends today, \$16.091 billion—I am just talking EPF—then next year almost \$1 billion more, \$16.964 billion. Those are real increases, and EPF transfers are very—

Mr. Garneau: What would the payment have been without Bill C-96? This is the real question.

Mr. Hockin: The real question is under Bill C-96 EPF transfers are very large and are growing substantially and they are expected to total \$90 billion between this year and 1990-1991, \$25 billion more than in the past five years. These are concrete commitments.

Mr. Garneau: They would have been higher. It depends on how you want to explain it. Otherwise Bill C-96 would have been presented for nothing and I do not think you have done that for nothing. You have done that for particular purposes, to lower the transfer payment by 2% in relation to the GNP. I do not disagree with you that the payments are increasing, but they are increasing at a lower rate than they would have increased otherwise—except if the GNP would be negative; I do not know what would happen then.

• 1145

Mr. Hockin: But you know, all other federal expenditures have been moderated, and so has this. If you take a look at the growth in this, in general terms I think it is safe to say this is above the growth of most other federal expenditures.

The Chairman: I think we had better move on. The clock has struck. Mr. de Jong.

[Traduction]

En 1984-1985, le Québec a reçu un peu plus de 3 milliards de dollars et en 1988-1989, selon les chiffres du ministre publié dans *Le Devoir*, elle recevra 2,9 milliards de dollars. Il est donc exact que je tiens compte du paiement de transition, mais il n'en demeure pas moins qu'une province comme celle du Québec se retrouve perdante. La province de Nouvelle-Écosse, elle, reste au même niveau. Le Manitoba qui a reçu 479 millions de dollars en 1984-1985 recevra 489 millions de dollars en 1988-1989. Cette province doit continuer à financer les mêmes services publics. Vous pouvez dire que c'est la conséquence du paiement de transition, mais il n'en demeure pas moins qu'il leur faudra réduire certaines autres dépenses ou augmenter leur déficit. C'est cela que je vous dis. Et je ne tiens pas compte des modifications apportées au FPE. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que le gouvernement fédéral transférerait une partie de son déficit aux provinces.

Je sais que le ministre ne sera pas d'accord avec moi mais les chiffres parlent d'eux-mêmes.

M. Hockin: Monsieur le président, revenons sur les augmentations concrètes qui auront lieu. Le financement des programmes établis s'est monté à lui seul en 1984-1985 à 13,143 milliards de dollars. En 1985-1986 il est passé à 15,132 milliards de dollars; en 1986-1987, pour l'exercice financier qui se termine aujourd'hui, il s'est monté à 16,091 milliards de dollars—je ne parle que du financement des programmes établis—l'année prochaine il augmentera pratiquement d'un milliard de dollars pour passer à 16,964 milliards de dollars. Ce sont des augmentations réelles, et les transferts de FPE sont très...

M. Garneau: Quel aurait été le montant de ce paiement sans le projet de loi C-96? C'est cela la vraie question.

M. Hockin: La vraie question est qu'en vertu du projet de loi C-96 les transferts de FPE sont très importants, augmentent de façon considérable et devraient atteindre un total de 90 milliards d'ici 1990-1991, c'est-à-dire 25 milliards de plus qu'au cours des cinq dernières années. Ce sont les engagements concrets.

M. Garneau: Ces paiements auraient été plus élevés. C'est une question de perspective. Autrement, le projet de loi C-96 n'aurait servi à rien et je pense que c'était votre objectif. Vous l'avez introduit pour des raisons particulières, pour réduire de 2 p. 100 par rapport au PNB les paiements de transfert. Je ne conteste pas l'augmentation des paiements, mais cette augmentation est inférieure à ce qu'elle aurait été autrement—sauf si le PNB était négatif et je ne sais pas ce qui se passerait dans un tel cas.

M. Hockin: Toutes les autres dépenses fédérales ont été réduites et celle-là aussi. En termes généraux de croissance, je crois qu'on peut dire que le taux pour cette dépense est supérieur à presque toutes les autres.

Le président: Je crois qu'il faut nous activer, l'heure tourne. Monsieur de Jong.

[Text]

Mr. de Jong: Would the Minister not agree, just in general terms, given the record of the previous government and this government, that there has been an erosion in the package, both of equalization and the EPF payments? Would the Minister not agree that the cut-backs to 6% and 5%, the changing of the formula in the latter 1960s and early 1980s, has meant a general erosion, in that provinces are not getting what they used to be getting and the base of the increases has decreased? Sure, we could say it is more than last year, but as Mr. Garneau was finishing off on this point, the increases would have been substantially higher had the bases not been reduced in these previous years.

Mr. Hockin: First of all, I think we all know we went through a large inflationary period a few years ago, and we have 5% real increases on equalization, and about the same, I guess, on EPF, and that is above most other government increases. If you look at what is being indulged and deprived in terms of federal expenditures, this includes what is being indulged. EPF, equalization, is being indulged compared with other federal expenditures, and that is clear—more than defence, more than aid, more than lots of other categories.

Mr. de Jong: But it is also clear that as a percentage of GNP it has been substantially reduced. In 1982-83 it was 1.35% of the gross national product. In 1987-88 it is 1.06%. And in terms of equalization compared to the consumer price index, there is just no comparison: from 1983 to 1987, equalization increases by 9.9%, while the consumer price index goes up at 18.5%, and from January 1987 to January 1988, one more year's increase, equalization has gone up 15.1%, whereas the consumer price index has gone up 22.8%. Will you not at least admit this basic premise—that there has been some erosion here?

Mr. Hockin: I will not admit that an apple is an orange or a peach. You see, the equalization formula is based upon fiscal capacity of the provinces. That is what it is based upon. It is not based upon the things you are outlining. It is not based upon the consumer price index or the unemployment rate or the weather; it is based upon fiscal capacity.

Mr. de Jong: Okay, let us take it from that point of view then. The initial philosophy behind the equalization in the EPF programs is to make certain that basic services are available to every Canadian at roughly the same level, regardless of where they live. It is to help the poor provinces and to make certain their education facilities, etc., are on comparable levels.

[Translation]

M. de Jong: Le ministre ne conviendra-t-il pas, en termes généraux, si l'on considère les mesures prises par ce gouvernement et par le gouvernement précédent, qu'il y a érosion à la fois des paiements de péréquation et des paiements de FPE? Le ministre ne conviendra-t-il pas que le programme des 6 et 5 p. 100, la modification de la formule à la fin des années 60 et au début des années 80, a provoqué une érosion générale, que les provinces ne reçoivent plus ce qu'elles recevaient et que le pourcentage d'augmentation a diminué? Bien sûr, il est possible de dire qu'il y a augmentation par rapport à l'année dernière, mais, et c'est sur ce point que M. Garneau a terminé son intervention, les augmentations auraient été beaucoup plus élevées si le pourcentage n'avait pas été réduit au cours des années précédentes.

M. Hockin: Pour commencer, aucun de nous n'ignore que nous avons traversé une période de forte inflation il y a quelques années, qu'il y a eu augmentation réelle de 5 p. 100 de la péréquation et augmentation analogue, je crois, du FPE, et que c'est supérieur à presque toutes les augmentations autorisées par le gouvernement. En termes de dépenses fédérales, ces postes ont bénéficié d'un traitement de faveur. Le FPE, la péréquation, ont bénéficié d'un traitement de faveur par rapport aux autres dépenses fédérales, c'est tout à fait clair—par rapport au programme de défense, au programme d'aide, par rapport à toutes sortes d'autres programmes.

M. de Jong: Oui, mais il est également clair qu'en termes de pourcentage du PNB, il y a eu réduction considérable. En 1982-1983, cela correspondait à 1,35 p. 100 du produit national brut. En 1987-1988, cela représente 1,06 p. 100. Et par rapport à l'indice des prix à la consommation, il n'y a tout simplement pas de comparaison: de 1983 à 1987, la péréquation a augmenté de 9,9 p. 100 alors que l'indice des prix à la consommation augmentait de 18,5 p. 100 et que, de janvier 1987 à janvier 1988, pour une seule année supplémentaire, la péréquation aura augmenté de 15,1 p. 100, alors que l'indice des prix à la consommation aura augmenté lui de 22,8 p. 100. N'admettez-vous pas au moins cette prémisse de base—il y a eu érosion?

M. Hockin: Je n'admettrai pas qu'une pomme est une orange ou une pêche. Voyez-vous, la formule de péréquation se fonde sur la capacité fiscale des provinces. C'est le fondement de cette formule. Elle n'est pas fondée sur ce que vous venez de citer. Elle n'est pas fondée sur l'indice des prix à la consommation, sur le taux de chômage ou sur les conditions météorologiques; elle est fondée sur la capacité fiscale.

M. de Jong: D'accord, étudions-la sous cet angle. Au départ, l'objet de la péréquation dans le financement des programmes établis est d'assurer à tous les Canadiens un accès plus ou moins égal à certains services fondamentaux quel que soit leur lieu de résidence. L'objectif est d'aider les provinces défavorisées pour que leurs programmes d'éducation, entre autres, ne soient pas inférieurs à ceux des provinces nanties.

[Texte]

Yet would you not say the cost of let us say a province like Newfoundland, that what it provides per student in terms of education is quite a bit higher of its gross domestic product than let us say Ontario, and that the gap has widened over the last number of years?

• 1150

Mr. Hockin: To answer the last question first, which deals with the brute numbers for the poorer provinces, if we look at Newfoundland in 1981-82, there were \$427 million, but by 1987-88 there are going to be \$732 million. There are \$671 million this year, and this is basic equalization. The four poorer provinces are doing better, even with the 5% increase for the overall entitlement. That is very important to understand, and I am glad you asked your question, because I wanted you to know that the four provinces are doing even better than the 5% increase for the overall entitlement.

We have to remember that this is an extension of the 1982 formula and we are not doing very much that is new. I mean, it is not as if we were taking a system and shrinking it down to change it. There are also supplementary payments and other improvements which have been put into the system as well as the census forgiveness.

Mr. de Jong: When we were discussing Bill C-96, the Health and Welfare Minister, Mr. Epp, said that any losses to the provinces under that program would be made up with increases in the equalization. That has not occurred. You know, Bill C-96 sticks arounds \$6 billion in payments to the provinces by 1990. At that time, Mr. Epp suggested that it would be made up by another equalization formula.

Mr. Hockin: Mr. Epp was presumably referring to the kind of anticipated growth and equalization that would be provided in this bill. He was not making a commitment and EPF was not cut. Bill C-96 moderated the rate of growth by two percentage points, but the transfers are still very large and are growing substantially. The two lowest-income provinces, Newfoundland and P.E.I., receive well over double in equalization of what they receive in EPF. So we are moving toward the kinds of suggestions that Mr. Epp made earlier.

The Chairman: It is not visible to the Minister, but a light has been flashing for some six minutes now, and the vote on third reading of the bill dealing with Teleglobe Canada will be at 12.18 p.m. today. Please carry on. I think we can quite safely go to about eight minutes past.

Mr. de Jong: Why did the government decide not to include the taxes to be collected under the softwoods lumber agreement in the equalization formula as soon as we have an agreement with the provinces? According to our estimation, it will cost the province of Quebec some

[Traduction]

Ne conviendrez-vous pas que le pourcentage du produit intérieur brut qu'une province comme Terre-Neuve doit consacrer à l'éducation de ses étudiants est plus élevé que celui que doit consacrer l'Ontario et que le fossé ne cesse de s'agrandir depuis quelques années?

M. Hockin: Pour répondre en premier à votre dernière question sur les chiffres bruts des provinces les plus défavorisées, en 1981-1982, les paiements versés à Terre-Neuve se montaient à 427 millions de dollars alors qu'en 1987-1988, ils seront de 732 millions de dollars. Cette année, ils seront de 671 millions de dollars et je ne parle que de la péréquation de base. La situation des quatre provinces les plus défavorisées s'est améliorée même si l'augmentation n'est que de 5 p. 100. Il est très important que cela soit compris et je suis heureux que vous m'ayez posé cette question car je tenais à ce que vous sachiez que le pourcentage pour ces quatre provinces a dépassé les 5 p. 100.

Il ne faut pas oublier que c'est le prolongement de la formule de 1982 et qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau. Je veux dire qu'il ne s'agit pas d'un exercice de contraction du système pour le modifier. Il ne faut pas oublier les paiements complémentaires et les autres améliorations introduites dans le système ainsi que de la non-réclamation des paiements en trop résultant du recensement.

M. de Jong: Lors de l'étude du projet de loi C-96, le ministre de la Santé et du Bien-être, M. Epp, nous a dit que toutes pertes subies par les provinces à cause de ce programme seraient compensées par des augmentations de péréquation. Ce n'est pas ce qui s'est passé. D'ici 1990, avec ce projet de loi C-96, les provinces perdront 6 milliards de dollars. M. Epp nous avait dit que cela serait compensé par une autre formule de péréquation.

M. Hockin: Je suppose que M. Epp faisait allusion au genre de croissance et de péréquation anticipée qui serait prévue dans ce projet de loi. Ce n'était pas une promesse et le FPE n'a pas été réduit. Le projet de loi C-96 a réduit de 2 p. 100 le taux de croissance mais les transferts sont toujours très importants et croissent considérablement. Les deux provinces aux revenus les plus faibles, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent plus du double en péréquation de ce qu'elles reçoivent en FPE. Nous allons donc dans la direction indiquée par M. Epp.

Le président: Le ministre ne peut le voir mais cela fait déjà six minutes que la lampe clignote et le vote de troisième lecture du projet de loi sur Téléglobe Canada doit avoir lieu aujourd'hui à 12h18. Continuez, je vous en prie. Je crois que nous pouvons continuer sans danger jusqu'à 12h08.

M. de Jong: Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de ne pas inclure les taxes perçues en vertu de l'entente sur le bois d'oeuvre dans la formule de péréquation dès qu'une entente aura été conclue avec les provinces? Selon nos calculs, la province de Québec y perdra de 30 à 50

[Text]

\$30 million to \$50 million. Is it not a bit unusual not to include those revenues?

Mr. Hockin: I asked that question too, but the fact is that the whole softwood lumber export charge is clearly a temporary measure put in place to deal with an extraordinary situation, and that is not the basis on which we calculate equalization.

I mean, this is a bilateral trade dispute, but we do not work bilateral trade disputes into this complicated formula. The revenues from the export charges will be turned over to the provinces in full, and as the provincial measures to replace the export charge are put in place, such as higher stumpage fees, these would be equalized. Stumpage revenues are equalized now, so you are getting part of the answer you want.

Mr. de Jong: In reading the history of the income tax, which was also a temporary measure because Canada was at war, I am reminded that it is some temporary measure.

• 1155

Is there not a rider in the formula for the decision to forgive overpayments? Is not the decision regarding overpayments really a hedge against later payments so that if a recalculation occurs giving the provinces more funds they will not occur until the overpayments have been exceeded? In other words, the overpayment is not truly forgiven but rather is simply treated as an advance on future possible payments.

Mr. Hockin: Let me give the purest example of how to understand the forgiveness, and maybe my officials can add more complicated scenarios.

Let us say in the next two years the provinces are not owed any more and we are not owed any more. They will be \$270 million ahead; that is what the net forgiveness will mean. If there are no changes or they are virtually trivial, they will be \$270 million ahead. What further scenario would you like to put before me?

Mr. de Jong: I understand if the recalculations occur whereby the province would end up getting more money, the overpayments would be considered as advances and deducted from future payments.

Mr. Hockin: Do you want to answer that, Jim?

Mr. Jim Lynn (General Director, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance): That is correct. The point the provinces made was that the recoveries due with respect to 1985, 1986 and 1987 are years that are finished. Their accounts are over, they have made their expenditures, all the decisions are taken and so on. They are asking us not to take money away from them when in a sense it is already spent. Looking at it from both perspectives, our decision was

[Translation]

millions de dollars. N'est-il pas un peu inhabituel de ne pas inclure ces revenus?

M. Hockin: J'ai également posé la question, et il est évident que cette taxe à l'exportation des produits de bois d'oeuvre est une mesure temporaire répondant à des circonstances extraordinaires et cela ne peut entrer dans le calcul de la péréquation.

Il s'agit d'un conflit commercial bilatéral et cette formule compliquée n'en tient pas compte. Les revenus que rapportera cette taxe à l'exportation seront reversés dans leur intégralité aux provinces et, au fur et à mesure que les provinces remplaceront cette taxe à l'exportation par d'autres mesures, comme par exemple une augmentation des droits de coupe, la péréquation jouera. Actuellement, les droits de coupe entrent dans la péréquation, ce qui répond en partie à votre question.

M. de Jong: On me rappelle que la Loi de l'impôt sur le revenu était également à l'origine une mesure temporaire parce que le Canada était en guerre. Vous parlez d'une mesure temporaire!

Mais n'y est-il pas dans la formule un rectificatif qui permette de faire la remise des paiements en trop? La décision concernant les paiements en trop ne constitue-t-elle pas une protection à l'égard de paiements éventuels, de sorte que, s'il devait y avoir un nouveau calcul qui accorde plus de fonds à la province, ceux-ci ne seraient versés qu'une fois les paiements en trop écoulés? Autrement dit, il n'y a pas vraiment remise du paiement en trop, mais celui-ci est plutôt considéré comme une avance sur tout autre paiement éventuel.

M. Hockin: Je vais vous donner un exemple très simple qui vous permettra de comprendre comment fonctionne la remise, après quoi mes collègues pourront vous donner des scénarios plus complexes.

Supposons qu'au cours des deux prochaines années, on ne doive plus rien aux provinces et qu'on ne nous doit plus rien à nous non plus. La remise nette des paiements en trop signifie qu'elles auront eu une avance de 270 millions de dollars. Si leur conjoncture ne change pas ou change très peu, elles auront toujours cette avance de 270 millions. Quel autre exemple voulez-vous?

M. de Jong: S'il devait y avoir de nouveaux calculs et que les provinces aient droit à plus d'argent, les paiements en trop seraient donc considérés comme des avances et seraient déduites des paiements futurs, n'est-ce pas?

M. Hockin: Voulez-vous répondre, monsieur Lynn?

M. Jim Lynn (directeur général, directeur des Relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances): C'est exact. Les provinces prétendent que les recouvrements au titre de 1985, 1986 et 1987, sont des recouvrements au titre d'années qui sont maintenant passées. Leurs comptes sont donc fermés, elles ont fait toutes leurs dépenses et pris toutes les décisions au cours de ces années-là. Elles nous demandent donc de ne pas exiger d'elles qu'elles nous remboursent puisque cet

[Texte]

this: we will not necessarily take it away from you, but just as you have made all your expenditures for those two years, you do not need any more money in respect to those years.

If in respect of the subsequent revisions we have made for those two years it appears for data items other than the population there have been underpayments and we owe them money, they really do not need it, so the payments would be offset and what the provinces would benefit from would be the net effect of the population overpayments and any subsequently determined underpayments with respect to other items. This is the philosophy behind it. It is to move away from the basic construct of the equalization formula, which is based on all the data relevant to each particular year, and in this particular cashflow basis to hold them free from any cashflow changes in respect to those years.

The provinces suggested this consideration be taken into account. I think going to the net bases protects them from the concerns they had.

Mr. de Jong: This is quite different than in 1982, is it not? In 1982 there was total forgiveness with no rider clause, and in this one there is a rider clause.

Mr. Lynn: That is correct.

Mr. Hockin: But 1982 was a different circumstance, with major changes going on in the system, unlike this, which is a simple extension of the program.

Mr. Lynn: Yes, the changes were much more substantial in 1982.

Mr. de Jong: You cannot really call it a *carte blanche* forgiveness.

Mr. Hockin: No, we are not.

Mr. Lynn: It is a net forgiveness.

Mr. Hockin: It is a net forgiveness, and I use my words carefully on this one. Yet we cannot call it exactly parallel to 1982 when major changes were being undertaken.

Mr. de Jong: I have one comment, Mr. Chairman, with your indulgence. I see I have one minute left before the noon hour strikes.

I find it unfortunate that the Minister cannot at least admit provinces continue to have difficulties. The have-not provinces are falling further back and the ability for them to provide those basic essential services is becoming more onerous for them. The divisions in terms of quality of service between the have and the have-not provinces is widening, and the effectiveness of the transfer programs are slowly being eroded. The financial problems of the federal government are being transferred in part to the

[Traduction]

argent a déjà été dépensé. Par conséquent, en tenant compte du point de vue des deux parties, voici ce que nous avons dit aux provinces: nous n'exigerons pas nécessairement de vous, que vous nous remboursiez, mais puisque vous avez déjà effectué vos dépenses pour les deux ans en question, nous ne vous accorderons pas de crédits supplémentaires au titre de ces deux années.

Or, si des révisions subséquentes pour les deux années en question démontraient que, pour certains éléments autre que la population, il y avait eu des paiements en moins et que nous devions aux provinces de l'argent—argent dont elles n'auraient pas véritablement besoin sur le coup—cela compenserait et les provinces bénéficieraient de l'effet net des paiements en trop au titre de la population et des paiements en moins déterminés ultérieurement à d'autres titres. Voilà notre philosophie. Nous cherchons à nous éloigner de la formule de base de péréquation, fondée sur des données annuelles, et, dans cette situation particulière, à les libérer de tout mouvement de trésorerie pour les mêmes années.

Ce sont les provinces qui nous ont suggéré cela, car elles sont ainsi protégées.

M. de Jong: C'est tout à fait différent de ce que vous avez fait en 1982, n'est-ce pas? En 1982, on avait prévu la remise totale sans rectificatif aucun, alors qu'il y en a un dans ce que vous nous proposez.

M. Lynn: C'est exact.

M. Hockin: Mais en 1982, la conjoncture était différente, et l'on était en train de modifier en profondeur la structure, contrairement à ce que nous faisons aujourd'hui, c'est-à-dire un simple élargissement du programme.

M. Lynn: Oui, les modifications étaient beaucoup plus substantielles en 1982.

M. de Jong: On ne peut pas vraiment parler de remise totale avec *carte blanche*.

M. Hockin: Non.

M. Lynn: Il s'agit d'une remise nette.

M. Hockin: Il faut faire attention à notre choix de termes: il s'agit d'une remise nette. Mais on ne peut pas comparer cela à ce que nous avons entrepris en 1982.

M. de Jong: Monsieur le président, permettez-moi une dernière observation. Il me reste une minute avant midi.

Il est malheureux que le ministre refuse d'admettre que certaines provinces continuent à rencontrer des difficultés. Les provinces moins nanties reculent de plus en plus et il devient de plus en plus onéreux pour elles de fournir les services essentiels de base. L'écart en termes de qualité de service entre les provinces riches et les provinces moins nanties s'élargit et l'efficacité des programmes de transfert de crédits s'érode lentement. Le gouvernement fédéral passe en partie ces problèmes financiers aux

[Text]

provincial governments, and those hurt the worst by this are the poorer provinces.

Mr. Hockin: Mr. Chairman, I could not object more strongly to that characterization. Let me just give the numbers.

• 1200

The EPF and equalization transfers for Newfoundland alone per capita last year, 1985-86, were \$1,658 per capita. This is EPF and equalization. The year ending today, 1986-87, is \$1,716, and 1987-88 is \$1,845. These are major increases per capita for a Newfoundlander as a result of these two programs. Prince Edward Island went from \$1,556 to \$1,653 to \$1,757. Nova Scotia: \$1,230, \$1,285, to \$1,365. New Brunswick: \$1,370, \$1,442, \$1,530. If these just seem to be numbers, Mr. Chairman, they are not numbers they are real increases. This shows you that for those poorer provinces the transfers occurring here are growing at a much greater rate than most other federal expenditures on other matters.

I know the chairman is interested in defence, for example. This is a much greater increase than that envelope and many other envelopes of the federal government—most other envelopes.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I just had a couple of quick questions. One relates to the matter of the overpayments. I am led to believe in my reading that this is certainly a situation that has happened in the past. When was the last time this happened and what was done in regard to collecting any overpayments?

Mr. Hockin: Well, Mr. Wilson, in 1982 there was a census. This had to be redone as a result of the census as well. The circumstances today are very different. First of all, the federal deficit situation is worse than it was in 1982 as we all know. With a \$32 billion deficit the government cannot afford to ignore the debts owed to it in the same way as back then. No major changes are being made to the equalization program, unlike what the previous government did in 1982, because the government is proposing to renew and enhance the present program. It is not cutting it back. What it was doing in 1982 was cutting it back.

The census impact is less serious for the Atlantic provinces this time than it was in 1982, both in dollar terms and proportionately. I guess that is the major way to differentiate 1982 from 1987.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): In regard to my province of Saskatchewan, can you or your officials just outline how this business nets out? I have some

[Translation]

gouvernements provinciaux, en lésant particulièrement les provinces moins nanties.

M. Hockin: Monsieur le président, je proteste farouchement contre cette interprétation. Laissez-moi vous citer des chiffres.

Pour l'année dernière, 1985-1986, les FPE et les paiements de péréquation étaient de 1,658\$ par habitant à Terre-Neuve. Je parle des FPE et de la péréquation. Or, pour l'année financière se terminant aujourd'hui, c'est-à-dire pour 1986-1987, ils sont passés à 1,716\$ par habitant, et ils passeront à 1,845\$ en 1987-1988. Il s'agit donc d'augmentations substantielles par habitant au titre de ces deux programmes. À l'Île-du-Prince-Édouard, les crédits sont passés de 1,556\$ à 1,653, puis à 1,757\$. En Nouvelle-Écosse: ils sont passés de 1,230\$ à 1,285\$, puis à 1,365\$. Au Nouveau-Brunswick, de 1,370\$ à 1,442, puis à 1,530. Monsieur le président, ce ne sont pas seulement des chiffres: ce sont des augmentations réelles. Vous voyez donc que dans les provinces les moins riches, les paiements de transfert augmentent beaucoup plus rapidement que dans la plupart des autres dépenses du fédéral à d'autres chapitres.

Je sais que le président du Comité s'intéresse à la défense. Les chiffres que je vous ai cités montrent une augmentation beaucoup plus importante que celle qu'a connu l'enveloppe de la défense et qu'ont connu la plupart des autres enveloppes du fédéral.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le Ministre. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Quelques brèves questions, dont la première a trait aux paiements en trop. D'après ce que j'ai lu, ce n'est pas la première fois que cela arrive. Quand avez-vous fait pour la dernière fois des paiements en trop, et comment avez-vous fait pour les recouvrer?

M. Hockin: Monsieur Wilson, il y a eu un recensement en 1982 qui nous a obligé à revoir notre formule. La conjoncture d'aujourd'hui est bien différente. Tout d'abord, le déficit fédéral est pire qu'en 1982. Devant un déficit de 32 milliards de dollars, le gouvernement ne peut se permettre d'accorder des remises de dettes comme il l'a fait à cette époque. Nous ne prévoyons pas modifier en profondeur le programme de péréquation, contrairement à ce qu'a fait l'ancien gouvernement en 1982, puisque nous nous proposons d'élargir le programme actuel, et non pas de le limiter. C'est en 1982 que vous l'avez limité.

Les répercussions du recensement sont moins graves pour les provinces de l'Atlantique aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1982, en termes de dollars et proportionnellement aux autres provinces. Je pense que c'est cela la grande différence entre 1982 et 1987.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): En ce qui concerne ma province, la Saskatchewan, pouvez-vous m'expliquer ce qu'il lui arrive dans tout cela? D'après mes

[Texte]

figures which indicate that the entitlement would have been \$147 million, but there would have been a downward adjustment of \$11 million which in fact is being forgiven. There are some net adjustments involved as well. Could someone please explain. . . ?

Mr. Hockin: I will give you the basic equalization and maybe the officials can add some details. The basic equalization entitlement for Saskatchewan, produced by the formula and based upon per capita differences in fiscal capacity, for 1986-87 is \$136 million; that is for the year ending today. For 1987-88 it is \$142 million. Now, is there anything further of a technical nature that can be added?

Ms Parks: The net forgiveness is in respect of two years, 1985-86 and 1986-87. As you know, Saskatchewan did not receive equalization in 1985-86, so nothing arises there. They do receive equalization in 1986-87 and as was indicated earlier, depending on whether the number that is now being carried for Saskatchewan for that year goes up or down, it could ultimately affect the net forgiveness. In other words, if there are no further changes upward from the \$136 million that is now there, then Saskatchewan would have that \$11 million free and clear.

The Chairman: I wonder, Mr. Wilson, if you would allow Mrs. Collins to have a turn.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Sure.

Mrs. Collins: I just have one quick question. We are now making the adjustments based on census data which you just received. What I am concerned about is the other 33 categories. Resource revenues obviously play a large part. I am thinking particularly of Alberta and what has happened to them in 1986-87 in resource revenues and to some extent British Columbia. Do you expect the decline in resource revenues in those provinces to be a factor when you do your final calculations?

• 1205

Mr. Hockin: Did we give out this fiscal equalization booklet?

Mrs. Collins: Yes.

Mr. Hockin: It is interesting. Mrs. Collins raises an important question. On page 5, you can see how dramatically high Alberta's fiscal capacity is. Often people do not understand that equalization is based on fiscal capacity, not on other things. Their fiscal capacity is above Ontario's, British Columbia's and so on, based on—

Mrs. Collins: It says 1987-88, using the latest available data for the last three years. Is the data you have now going to reflect the dramatic changes which occurred in Alberta this year? It has only been in the last nine months. I am wondering if that is going to have any dramatic effect.

[Traduction]

chiffres, elle aurait eu droit à 147 millions de dollars, mais il aurait également été nécessaire d'apporter un rajustement à la baisse de 11 millions de dollars, qui en fait a été supprimé. On parle aussi de certains rajustements nets. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer?

M. Hockin: Je parlerais de la formule de base de péréquation, à laquelle mes collègues voudront peut-être ajouter des détails. D'après la formule de base de péréquation, qui se fonde sur les différences per capita en capacité fiscale des provinces, la Saskatchewan a eu droit à 136 millions de dollars pour 1986-1987, c'est-à-dire pour l'exercice financier se terminant aujourd'hui. Elle a droit à 142 millions de dollars pour 1987-1988. Y a-t-il d'autres détails techniques à ajouter.

Mme Parks: La remise nette a été calculée en fonction des deux années, 1985-1986 et 1986-1987. Vous savez que la Saskatchewan n'a pas reçu de paiements de péréquation en 1985-1986, de sorte qu'il n'y a rien pour cette année-là. La province a cependant reçu des paiements de péréquation en 1986-1987, et, selon que le chiffre de sa population baisse ou augmente, la remise nette de la Saskatchewan pourrait ultimement changer. Autrement dit, si le chiffre actuel de 136 millions de dollars n'est pas révisé à la hausse, la Saskatchewan pourra empocher 11 millions de dollars.

Le président: Monsieur Wilson, permettriez-vous à M^{me} Collins de poser une question?

M. Wilson (Swift-Current—Maple Creek): Bien sûr.

Mme Collins: Je n'ai qu'une brève question. Les rajustements que vous effectuez actuellement se fondent sur les données recueillies au cours du recensement. Ce qui m'inquiète ici, ce sont les 33 autres catégories. Les revenus tirés des ressources jouent évidemment un grand rôle. Je pense particulièrement à l'Alberta, et, dans une certaine mesure à la Colombie-Britannique, et à ce que sont devenus leurs revenus tirés des ressources en 1986-1987. Pensez-vous que la baisse des revenus tirés des ressources puissent jouer un rôle dans votre calcul final?

M. Hockin: Avons-nous distribué la brochure sur la péréquation financière?

Mme Collins: Oui.

M. Hockin: Madame Collins soulève une question importante. À la page cinq, vous voyez à quel point la capacité fiscale de l'Alberta est élevée. Les gens comprennent difficilement que la péréquation soit établie à partir de la capacité fiscale des provinces, et non pas à partir d'autres facteurs. Or, la capacité fiscale de l'Alberta dépasse celle de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, etc. . .

Mme Collins: On dit que cette estimation pour 1987-1988 se forme sur les données les plus récentes au cours des trois dernières années. Les données récentes que vous avez recueillies traduiront-elles les changements considérables qu'a connus l'Alberta cette année? Ces changements sont survenus au cours des neuf derniers

[Text]

Ms Parks: We do not know exactly what will happen to Alberta, the height of the Alberta bar on that chart, until we get the actual data. It is possible the bar could drop below where it is now. For example, if we looked at the same chart a year ago, you would have seen Saskatchewan above that line, which meant it did not qualify for equalization. Now, it has gone down a little and is below the line. I think it is clear Alberta is so far above the line now that they would have to come very far down before they began to qualify for equalization.

Mrs. Collins: Is having a ripple effect in terms of how you do the overall calculations not going to have some impact? I am wondering how long it is going to be before you have all that data and know what the equalization payment should be.

Mr. Hockin: Alberta is not part of the standard.

Mrs. Collins: Alberta is part of the standard. If their revenues go down significantly, I would think the standard is going to change, is it not?

Ms Parks: Alberta is not in the standard.

Mr. Hockin: I probably should have clarified it at the beginning. They are not in the standard.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. We have to leave. The next meeting will be 3.30 p.m. tomorrow in Room 308 of the West Block. This meeting is adjourned.

[Translation]

mois. Est-ce qu'ils entraîneront des changements importants dans la péréquation?

Mme Parks: Mais nous ne savons pas exactement à quel point la colonne de l'Alberta dans le graphique changera, tant que nous n'avons pas en main les données les plus récentes. La colonne pourrait être moins élevée. Par exemple, si vous aviez regardé le même graphique pour l'année dernière, vous auriez constaté que la Saskatchewan dépassait la ligne de la norme, c'est-à-dire qu'elle n'a pas eu droit au paiement de péréquation. Mais vous voyez que pour cette année, la colonne de la Saskatchewan est plus basse et n'atteint même pas la ligne de la norme. Mais comme l'Alberta dépasse de beaucoup les autres provinces, il lui faudrait avoir subi beaucoup de revers pour pouvoir bénéficier de la péréquation.

Mme Collins: Mais est-ce qu'il n'y aura pas un effet de vague dans vos calculs? Combien de temps faudra-t-il attendre avant que vous ayez en main tous les chiffres et que vous sachiez quel sera le paiement de péréquation?

M. Hockin: Mais l'Alberta n'est pas comprise dans la norme.

Mme Collins: Mais si. Si les revenus de la province baissent considérablement, j'imagine que la norme change, n'est-ce pas?

Mme Parks: L'Alberta n'est pas comprise dans la norme.

M. Hockin: J'aurais dû le préciser dès le début. L'Alberta n'a pas été incluse dans le calcul de la norme.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous devons quitter la salle. La prochaine réunion aura lieu à 15h30, demain, salle 308 de l'Édifice de l'Ouest. La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES

ON TUESDAY, MARCH 31, 1987:

From the Canadian Teachers' Federation:

Frank Garritty, President;
Wilfred Brown, Director of Economic Services.

From the Department of Finance:

Anne Parks, Director, Federal-Provincial Relations
Division;
Jim Lynn, General Director, Federal-Provincial
Relations and Social Policy Branch.

TÉMOINS

LE MARDI 31 MARS 1987:

*De la Fédération canadienne des enseignants et
enseignantes:*

Frank Garritty, président;
Wilfred Brown, directeur des services économiques.

Du ministère des Finances:

Anne Parks, directrice, Division des relations fédérales-
provinciales;
Jim Lynn, directeur général, Direction des relations
fédérales-provinciales et de la politique sociale.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Wednesday, April 1, 1987

Chairman: Allan McKinnon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mercredi 1^{er} avril 1987

Président: Allan McKinnon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-44

**An Act to amend the Federal-Provincial
Fiscal Arrangements and Federal
Post-Secondary Education and Health
Contributions Act, 1977**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-44

**Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords
fiscaux entre le gouvernement fédéral
et les provinces et sur les contributions
fédérales en matière d'enseignement
postsecondaire et de santé**

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-44

Chairman: Allan McKinnon

Members

Pat Binns
Don Blenkarn
Simon de Jong
Raymond Garneau
Claude Lanthier
George Minaker
Pierre H. Vincent—(7)

(Quorum 4)

Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Wednesday, April 1, 1987:

Pierre H. Vincent replaced Mary Collins;
Don Blenkarn replaced Geoff Wilson.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-44

Président: Allan McKinnon

Membres

Pat Binns
Don Blenkarn
Simon de Jong
Raymond Garneau
Claude Lanthier
George Minaker
Pierre H. Vincent—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le mercredi 1^{er} avril 1987:

Pierre H. Vincent remplace Mary Collins;
Don Blenkarn remplace Geoff Wilson.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 1, 1987

(3)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, met at 3:35 o'clock p.m. this day, in room 308 West Block, the Chairman, Allan McKinnon, presiding.

Members of the Committee present: Pat Binns, Raymond Garneau, George Minaker and Geoff Wilson.

Witnesses: From the National Union of Provincial Government Employees: Larry Brown, Secretary-Treasurer. *From the Canadian Association of University Teachers:* Allan Sharp, President; Donald Savage, Executive Secretary.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, March 19, 1987, concerning Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, March 30, 1987, Issue No. 1.*)

On Clause 1

Larry Brown made a statement and answered questions.

Allan Sharp made a statement and, with Donald Savage, answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Mary MacDougall
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBALLE MARDI 1^{er} AVRIL 1987

(3)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, se réunit, aujourd'hui à 15 h 35, dans la pièce 308 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence d'Allan McKinnon, (*président*).

Membres du Comité présents: Pat Binns, Raymond Garneau, George Minaker et Geoff Wilson.

Témoins: Du Syndicat national de la fonction publique provinciale: Larry Brown, secrétaire-trésorier. *De l'Association canadienne des professeurs d'université:* Allan Sharp, président; Donald Savage, secrétaire exécutif.

Le Comité entreprend de nouveau l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 19 mars 1987 ayant trait au projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 30 mars 1987, fascicule n° 1.*)

Article 1

Larry Brown fait une déclaration et répond aux questions.

Allan Sharp fait une déclaration, puis lui-même et Donald Savage répondent aux questions.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Mary MacDougall

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

[Texte]

Wednesday, April 1, 1987

• 1537

The Chairman: I call the meeting to order. We are on clause 1 of Bill C-44 and our first witness today will be Mr. Larry Brown, the secretary-treasurer of the National Union of Provincial Government Employees.

We decided in the steering committee a day or so ago to try to limit witnesses today to 45 minutes for a presentation and questions, Mr. Brown. Although it seems short, we are short of time on the whole procedure and we have another delegation coming. If they do not arrive, we can of course give you more time. Please go ahead, Mr. Brown, with a statement. We will then have questions from either side after you have finished.

Mr. Larry Brown (Secretary-Treasurer, National Union of Provincial Government Employees): Thank you, Mr. Chairman. I am sure 45 minutes will be more than sufficient.

I will briefly introduce our organization first. The National Union of Provincial Government Employees is Canada's second largest union. We represent some 270,000 workers across the country, primarily employees of provincial governments and their agencies.

We have a prepared statement, Mr. Chairman. I do not intend to read it through verbatim, but obviously you have not had a chance at all to look at it as a committee, so I will be working with it and basically walking through a good part of it.

We want to say that we are before you today with I guess mixed feelings. We are glad of the opportunity to appear and appreciate it, but we are very concerned with the bill you are studying, Bill C-44, and also with the way the legislation is being handled. It seems to us that it has been introduced clearly without provincial agreement and it is being processed at a rather unacceptable speed, given the importance of the subject-matter.

Our union, Mr. Chairman, represents employees, as we have mentioned, of provincial governments and their agencies. This includes education systems and health care, and obviously employees of governments directly. We therefore represent employees who have already been severely affected by the lower increases in established program funding, which have been unilaterally imposed by the federal government. We have had members who have lost their jobs. We have seen members make cuts in their standards of living because the provinces are having to adjust to a loss of the \$400 million they had expected to receive under the established program funding.

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

[Traduction]

Le mercredi 1^{er} avril 1987

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous en sommes à l'article 1^{er} du projet de loi C-44 et notre premier témoin est aujourd'hui M. Larry Brown, secrétaire-trésorier du Syndicat national de la Fonction publique provinciale.

Nous avons décidé en comité directeur il y a environ 24 heures d'essayer de limiter aujourd'hui les témoins à 45 minutes pour leur exposé et les questions. Bien que cela puisse sembler court, nous n'avons que des délais également courts et nous attendons une autre délégation. Si elle n'arrive pas, nous pourrions évidemment vous laisser plus de temps. Je vous laisse donc la parole, monsieur Brown. Nous pourrions ensuite vous poser des questions.

M. Larry Brown (secrétaire-trésorier, Syndicat national de la Fonction publique provinciale): Merci, monsieur le président. Je suis sûr que nous aurons bien assez de 45 minutes.

Je vais tout d'abord vous présenter très brièvement notre syndicat. Le Syndicat national de la Fonction publique provinciale est le deuxième syndicat canadien. Nous représentons quelque 270,000 employés dans tout le pays, essentiellement employés des gouvernements provinciaux et des organismes qui en relèvent.

Nous avons en effet préparé une déclaration que je n'ai pas l'intention de vous lire entièrement, mais comme il est évident que vous n'avez pas encore le temps de la regarder, je me propose de vous aider à la parcourir rapidement.

Je dois dire qu'en nous présentant devant vous aujourd'hui, nous avons des sentiments un peu mitigés. Nous sommes heureux de cette occasion de comparaître devant le Comité mais nous sommes très inquiets du projet de loi C-44 que vous étudiez, ainsi que de la façon dont on a décidé de procéder. Il nous semble que le projet de loi a été déposé sans l'accord des provinces et qu'on essaie de le faire adopter beaucoup trop vite en égard à l'importance du sujet.

Notre syndicat représente, nous l'avons dit, des employés des gouvernements provinciaux et des organismes qui en relèvent. Cela comprend les systèmes d'éducation et de santé et, évidemment, les fonctionnaires eux-mêmes. Nous représentons donc des employés qui sont déjà sévèrement touchés par les faibles augmentations dans le financement des programmes établis, que le gouvernement fédéral a imposées unilatéralement. Certains de nos membres ont perdu ainsi leur emploi. Certains ont vu une baisse de leur niveau de vie parce que les provinces ont dû réviser leur budget après avoir obtenu 400 millions de dollars de moins que prévu au titre du financement des programmes établis.

[Texte]

We also represent employees across Canada who have lost their jobs or seen their standards of living severely cut as provincial governments struggle in various and, in our opinion, mostly unacceptable ways to deal with admittedly serious financial situations. We would admit, we would in fact claim, that many of these financial crises have been self-created and self-generated to an extent. We do not hold any grief for the actions of provincial governments and the policies and programs that have led them into that kind of a financial quagmire. However, a large component of the problem beyond that is of course an unequal revenue situation in Canada, a situation that, in our opinion, the equalization program is supposed to address.

We should add that we do not only represent our members as employees; we also represent them as citizens of Canada and the provinces. As citizens, they are also deeply affected by the equalization programs and the struggle we see between federal and provincial governments over the proper level of equalization payments. As citizens, we believe they have the right to expect basic services will be available to them wherever they live.

• 1540

We believe the principle of equalization is well accepted. It is spoken to in the Constitution, but it is also an integral part of the Canadian experience. We do not think there are many Canadians who do not believe in the concept of a progressive taxation system where people are taxed according to what they earn. We believe the majority of Canadians hold it is the responsibility of government to provide basic services in the areas of health and education. Clearly, within the boundaries of a single province they do not believe people should get better medical care or better education if they are better off than they would if they were poorer.

Obviously the same principle should apply to people in different provinces. The citizens of a richer province should not have access to significantly better services as a result. We feel the principle is well established, but we do not think the practice is at all well established.

We have serious regional disparities in Canada. It is a bit like saying the sun rises in the east. It is self-evident. People in some provinces have better health care than in others. They have better education systems, better highways, and better government services across the board. In some cases the disparity is severe enough that it could be said we have different classes of Canadian citizenship. Any further erosion of the practice of equalization will only make the disparity more serious and our different classes of citizenship more pronounced.

We suggest it is a matter of fundamental importance to this nation. It is a building block, one of the things which makes us a single country instead of a collection of individual and vastly unequal countries. Without an effective and acceptable equalization program, our

[Traduction]

Nous représentons également des employés de tout le Canada qui ont perdu leur emploi ou vu leur niveau de vie sévèrement diminué alors que les gouvernements provinciaux s'efforcent de diverses façons, pour la plupart inacceptables, de faire face à une situation financière certes très difficile. Nous admettons, en fait nous soutenons que dans bien des cas, ces crises financières sont dans une certaine mesure d'origine interne. Ce sont par leurs actions, leurs politiques et leurs programmes que les gouvernements provinciaux se sont mis dans ce bourbier financier. Toutefois, une bonne part du problème vient également du fait que les revenus ne sont évidemment pas partout les mêmes au Canada et que c'est la raison pour laquelle nous avons un programme de péréquation.

Ajoutons que nous ne représentons pas simplement nos membres à titre d'employés mais également à titre de citoyens du Canada et des provinces. À ce titre, ils sont aussi fortement touchés par les programmes de péréquation et par la lutte que se livrent les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet du montant des paiements de péréquation. À titre de citoyens, nous estimons qu'ils ont le droit de compter sur les services élémentaires, où qu'ils vivent.

Nous estimons que le principe de péréquation est bien accepté. Il est non seulement dans la Constitution mais il fait également partie intégrante de l'expérience canadienne. Nous ne pensons pas qu'il y a beaucoup de Canadiens qui ne croient pas en le concept d'un système d'impôt progressif, par lequel l'on est imposé selon ce que l'on gagne. La majorité des Canadiens estiment qu'il incombe au gouvernement de fournir les services élémentaires dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il est clair que lorsque l'on habite dans la même province, il n'y a pas de raison que l'on reçoive une meilleure éducation et de meilleurs soins médicaux tout simplement parce qu'on est riche.

Le même principe devrait évidemment s'appliquer aux populations des différentes provinces. Les citoyens d'une province plus riche ne devraient pas avoir accès à des services nettement meilleurs que les autres. Le principe est bien établi mais la pratique ne semble pas l'être aussi bien.

Il y a des disparités régionales assez sérieuses au Canada. C'est un peu comme dire que le soleil se lève à l'est. C'est évident. Dans certaines provinces, les soins médicaux sont meilleurs que dans d'autres. Les systèmes d'éducation, les routes et les services gouvernementaux sont meilleurs également. Dans certains cas, la disparité est tellement grande que l'on pourrait dire que l'on a différentes catégories de citoyens canadiens. Toute autre diminution dans l'application du principe de péréquation ne pourra qu'aggraver cette disparité entre les différentes catégories de citoyens.

Nous estimons que c'est là une question d'importance fondamentale pour le pays. C'est une pierre angulaire, une des choses qui font que nous sommes un pays uni et pas une quantité de pays distincts et tout à fait inégaux. Sans un programme de péréquation efficace et acceptable

[Text]

dissimilarities would become more important than our similarities.

That being the case, we have two extremely serious concerns about Bill C-44. Firstly, bluntly stated, we think it is improper and unacceptable for the federal government to be acting unilaterally in imposing a new equalization regime on the provinces. We do not believe a new agreement was impossible to reach.

Mr. Chairman, we represent people who bargain with those self-same provincial governments in a slightly different forum. We sit across the bargaining table from those people. We know how difficult it can be to reach agreement with them on occasion. It is why we sometimes have public sector strikes. Agreements are not impossible to reach if both parties are bargaining in good faith. An agreement should not have been impossible to reach here, unless the federal government was not prepared to bargain seriously or unless the federal government was not prepared to have an effective equalization program.

Our second fundamental concern is with the time period involved in Parliament's dealing with this legislation. On an issue so crucial, why is so much speed required? On a matter which goes to the very heart of Canada's existence, a matter which does a lot to make us a nation, why is so much haste even being considered? Our information is that the bill was only introduced on March 11. If our experience is any indication, witnesses were given extremely short notice of the committee hearings. Quite frankly, we think the people deserve better than that.

This legislation will affect people in every corner of Canada. We understand the argument that the bill must be passed before provinces can receive their payments. It is what we understand to be the answer to the speed question. We have to wonder if it was suddenly discovered on March 11. If it was known earlier, obviously the legislation should have been introduced early enough so there could have been a genuine examination of it by the Canadian people.

We also have some specific concerns with the bill. When the increases in established program funding were unilaterally cut, the provinces found they were not going to receive the \$400 million on which they had already counted. In good faith, the federal government had assured them this money would be there. It was stated and assumed the equalization changes would compensate for the negative changes in the established program funding. Bill C-44 does not do that.

The combined effect of the two approaches will still leave provinces far behind where they would have been. The combined effect is to move away from the principle of equalization at a time when many provinces are in serious economic straits. In turn, this will mean basic essential services to citizens of Canada's poorer provinces

[Translation]

pour tous, nos dissemblances deviendront plus importantes que nos ressemblances.

Cela dit, nous avons deux préoccupations très graves à propos du projet de loi C-44. Tout d'abord, très franchement, nous estimons qu'il est anormal et inacceptable que le gouvernement fédéral agisse unilatéralement en imposant aux provinces un nouveau régime de péréquation. Nous ne pensons pas qu'il soit impossible de parvenir à une nouvelle entente.

Monsieur le président, nous représentons des gens qui négocient avec ces mêmes gouvernements provinciaux dans un contexte légèrement différent. Nous sommes à la table de négociation avec eux. Nous savons qu'il peut être parfois difficile de parvenir à une entente. C'est la raison pour laquelle nous avons de temps à autre des grèves dans le secteur public. Il n'est pas impossible de parvenir à une entente lorsque les deux parties négocient de bonne foi. Il n'aurait pas dû être impossible dans ce cas de parvenir à une entente, sauf si le gouvernement fédéral n'était pas prêt à négocier sérieusement ou s'il ne voulait plus d'un véritable programme de péréquation.

Notre deuxième préoccupation fondamentale porte sur le temps que le Parlement doit consacrer à ce projet de loi. Pour une question aussi cruciale, pourquoi faut-il aller si vite? C'est un sujet qui est au coeur même de l'existence de notre pays, c'est dans une certaine mesure ce qui fait de nous une nation et l'on ne comprend pas pourquoi cette hâte. Nous avons appris que le projet de loi n'a été déposé que le 11 mars. Si tout le monde est dans notre cas, les témoins ont eu très peu de préavis des audiences de votre comité. Très franchement, nous estimons que la population mérite mieux.

Ce projet de loi touchera la population dans tous les recoins du Canada. Nous savons que l'on déclare qu'il faut que le projet de loi soit adopté pour que les provinces puissent recevoir leurs paiements. C'est ce que l'on répond lorsque l'on demande pourquoi cette hâte. Mais a-t-on découvert la chose seulement le 11 mars? Si l'on était au courant, le projet de loi aurait certainement dû être présenté suffisamment tôt pour que la population canadienne puisse véritablement l'examiner.

Nous avons également certaines préoccupations plus spécifiques touchant ce projet de loi. Lorsque les augmentations du financement des programmes établis ont été unilatéralement coupées, les provinces se sont aperçues qu'elles ne recevraient pas les 400 millions de dollars sur lesquels elles avaient compté. En toute bonne foi, le gouvernement fédéral les avait assurées que l'argent serait là. On avait déclaré et supposé que les modifications en matière de péréquation compenseraient la diminution du financement des programmes établis. Or, ce n'est pas ce que fait le projet de loi C-44.

L'effet combiné des deux décisions laissera encore les provinces loin derrière ce qui était prévu. On s'éloigne du principe de la péréquation à un moment où beaucoup de provinces font face à de graves difficultés économiques. Cela voudra d'autre part dire que les services essentiels de base offerts aux citoyens des provinces les plus pauvres ne

[Texte]

will not be provided. It will mean higher regional unemployment and more poverty. It is not acceptable.

Finally, with some puzzlement, we note that the federal government is proposing a new five-year equalization program, while simultaneously announcing that later this year there will be major tax reforms. The provinces collect their taxes on the basis of a percentage of federal taxes. It seems abundantly clear to us, although we are not fiscal experts, that if the federal government changes its whole tax structure, this will have a significant effect on the provinces' revenue pictures. We cannot understand why we would see a new five-year program to equalize revenues when one of the major revenue raising components is about to be significantly altered.

• 1545

Mr. Chairman, we are probably in one of the best positions in Canada to know that many of our provinces are facing financial crises and major program upheavals. We represent the people who are on the front lines of those kinds of upheavals.

Surely you as members of a Parliament that represents maritime Canada and western Canada have to be very much aware of the fact that the health of the Ontario economy is not at all representative of the economic health of the rest of the country. We would point to Newfoundland, to Saskatchewan, to Alberta and to British Columbia to make this point. We would also point to the social and collective bargaining upheavals that have resulted in those provinces to underscore the point. Public employees are being laid off, unemployment is unacceptably high, government programs are being cut and people are losing services.

These problems, we suggest, have to be addressed and they have to be resolved, if Canada is to be really one nation and not a collection of economic fiefdoms. Equalization is one of the major ways of dealing with these problems in equalities and regional disparities.

Money, of course, has to be involved. But money spent by the government on realistic programs is not really spent; it is circulated. It comes back to the government in lower social service costs, lower unemployment costs and higher taxes.

We suggest that Bill C-44 is not the solution Canada needs. It is a seriously flawed piece of legislation in our opinion. If it cannot be withdrawn and repaired because of the government's own self-created timing problems, it at least should be a very temporary interim step, while the federal and provincial representatives, hopefully with the involvement of many organizations across the country, now reach a new agreement that will meet the real needs of Canada and its provinces. I thank you, sir, for your attention.

[Traduction]

pourront plus l'être. Que le chômage régional et que la pauvreté vont augmenter. Nous ne pouvons l'accepter.

Enfin, nous remarquons avec quelque perplexité que le gouvernement fédéral propose un nouveau programme quinquennal de péréquation en même temps qu'il annonce qu'il y aura cette année certaines réformes fiscales importantes. Or les impôts provinciaux représentent un pourcentage des impôts fédéraux. Il nous semble tout à fait clair, bien que nous ne soyons pas des experts fiscaux, que si le gouvernement fédéral change toute sa structure fiscale, cela aura un effet important sur les recettes des provinces. Nous ne pouvons comprendre pourquoi il y aurait un nouveau programme quinquennal visant à égaliser les revenus alors que l'on se prépare à modifier sensiblement un des principaux éléments du système.

Monsieur le président, nous sommes probablement parmi les mieux placés au Canada pour savoir que nombre de nos provinces font face à des crises financières et à de grands bouleversements dans leurs programmes. Nous représentons les gens qui sont immédiatement touchés par tous ces bouleversements.

Il est certain que vous qui êtes députés et représentez les Canadiens des Maritimes ou des régions de l'Ouest, devez très bien savoir que si l'économie ontarienne est florissante, elle n'est pas représentative de l'économie du reste du pays. Songeons à Terre-Neuve, à la Saskatchewan, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique. Nous signalons également les difficultés sociales et syndicales qu'ont connues ces provinces. Les employés du secteur public sont mis à pied, le chômage a atteint des niveaux inacceptables, les programmes gouvernementaux sont continuellement réduits et les services ne peuvent que diminuer.

Les problèmes doivent être étudiés et résolus si le Canada doit être une nation plutôt qu'une multitude de fiefs économiques. La péréquation est une des meilleures façons de résoudre ces problèmes d'inégalité et de disparité régionale.

C'est évidemment une question d'argent. Mais si le gouvernement utilise cet argent pour des programmes réalistes, il ne le dépense pas vraiment, il le fait circuler. Cela lui revient puisque cela diminue ses coûts de services sociaux, ses coûts d'assurance-chômage et que cela lui rapporte davantage d'impôts.

Le projet de loi C-44 n'est pas la solution dont a besoin le Canada. C'est un projet de loi qui, à notre avis, est très imparfait. S'il ne peut être retiré ou remodelé parce que le gouvernement s'est lui-même imposé des délais peu réalistes, il devrait au moins n'être considéré que comme une mesure tout à fait provisoire, en attendant que les représentants fédéraux et provinciaux, de préférence avec l'aide de nombreux organismes représentatifs, parviennent à une nouvelle entente qui réponde aux véritables besoins du Canada et des provinces qui le constituent. Je vous remercie de votre attention.

[Text]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Brown, for a well-presented brief. Perhaps if there is an advantage in our being rushed for time, it is that the briefs are brief. I do appreciate it. While I am speaking, I am sorry that the president of your organization is not here. Please give him my regards and say that I missed him. Mr. Garneau.

Mr. Garneau: I do not have many questions to ask. You may have noticed that in a speech I made on second reading I used almost the same type of argument. So I cannot quarrel with any part of your brief. We had the opportunity to discuss some of the points you have raised in this brief with the Minister yesterday. However, the Minister and I disagreed on some of the numbers.

On page 1 you said the provinces are having to adjust to a loss of \$400 million they had expected to receive under established programs funding. I have used quite about the same figures. But the Minister was telling me it was not true and the payment was still increasing. He does not seem to understand that when you expect an increase of 20% and you have one of 16%, you are losing 4%. This is a point you have made. I have also stated that it does not solve the problem of the finance of the country when one transfers part of his deficit onto the shoulder of somebody else.

So generally speaking, Mr. Chairperson, I do not have a question because I really agree with most of what has been said.

The Chairman: Mr. Binns.

Mr. Binns: I think the presentation basically supports the principle the government believes in—namely, that regional disparities in Canada have to be overcome. So there are certain obligations that all governments believe in in terms of transferring available dollars to less fortunate provinces. Having said this, I guess I do have to make a couple of observations.

I do not think the federal Minister of Finance would agree that the federal government has acted unilaterally in imposing a new equalization regime on the provinces. There were probably more consultation meetings and more negotiations than at any time in the past to establish what in fact would happen. Even when the federal government is under severe economic limitations because of the cumulative debt and existing deficits, it has made some rather major concessions that it was not obligated to make. My own province of P.E.I. will be getting \$3 million this year—basically an overpayment because of population figures—that the Government of Canada has agreed to provide in any event, because not doing so would mean a serious economic problem for the province in terms of its funds.

• 1550

I would also point out that as recently as 1985 another major contribution was made to provinces such as Prince Edward Island, Manitoba and others—I will refer to our

[Translation]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Brown, de ce très bon exposé. Il y a au moins un avantage aux délais qui nous sont imposés, c'est que les mémoires sont très brefs. Je vous en remercie beaucoup. Je suis désolé que le président de votre syndicat n'ait pu venir. Transmettez-lui mes amitiés et dites-lui qu'il me manquait. Monsieur Garneau.

M. Garneau: Je n'ai pas beaucoup de questions à poser. Vous avez peut-être remarqué que dans un discours que j'ai prononcé lors de la deuxième lecture, j'ai présenté à peu près les mêmes arguments que vous. Je ne puis donc absolument vous contredire. Nous avons eu l'occasion de discuter hier avec le ministre de certains des points que vous venez de soulever. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec lui sur certains chiffres.

À la page 1, vous déclarez que les provinces doivent s'ajuster à une perte de 400 millions de dollars qu'elles avaient espéré recevoir dans le cadre du financement des programmes établis. C'est à peu près le même chiffre que j'ai moi-même utilisé. Le ministre me disait que ce n'était pas vrai et que les paiements continuaient d'augmenter. Il ne semble pas comprendre que lorsque l'on attend une majoration de 20 p. 100 et que l'on obtient que 16 p. 100, on perd 4 p. 100. C'est ce que vous avez dit aussi. J'ai par ailleurs déclaré qu'on ne résoud pas les problèmes financiers d'un pays en transférant une partie de son déficit sur quelqu'un d'autre.

Donc, monsieur le président, je n'ai pas vraiment de question parce que je suis en fait d'accord sur à peu près tout ce qui vient d'être dit.

Le président: Monsieur Binns.

M. Binns: L'exposé me semble appuyer en fait le principe auquel souscrit le gouvernement, à savoir qu'il faut compenser les disparités régionales au Canada. Ainsi tous les gouvernements ont certaines obligations quant au transfert de certaines sommes à des provinces moins favorisées. Cela dit, j'aurais tout de même une ou deux observations à formuler.

Je ne crois pas que le ministre fédéral des Finances conviendrait que le gouvernement fédéral a agi unilatéralement en imposant un nouveau régime de péréquation aux provinces. Il y a probablement eu plus de réunions de consultation et de négociation que jamais par le passé. Même lorsque le gouvernement fédéral se trouve obligé d'imposer des restrictions très sévères, du fait de la dette accumulée et des déficits existants, il fait certaines concessions très importantes qu'il n'était pas obligé de faire. Ma propre province de l'Île-du-Prince-Édouard obtiendra 3 millions de dollars cette année—essentiellement un surpaiement du fait de la démographie. Le gouvernement fédéral a néanmoins convenu de les verser pour que la province ne se trouve pas dans une situation économique désastreuse.

Je vous signale d'autre part que tout récemment, en 1985, une autre contribution majeure a été apportée à des provinces telles que l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba

[Texte]

own particular case again—where we received \$5 million the federal government was not required to provide.

Your brief says your first concern, bluntly stated, is that it is unacceptable and improper for the federal government to act unilaterally. I would just point out, Mr. Chairman, that I am quite sure it was not unilateral, and as I say, there were ongoing negotiations and government has done much more than was required.

Again, on page 4, there is a reference to established program funding being unilaterally cut by \$400 million they had counted on, because the federal government had assured them this money would be there. I am told that is not correct. It was not stated by the federal government or the Minister that they would receive that \$400 million. Rather, it was a request somewhere along the line from the provinces to the federal government, so the federal government responded within its capability to that request. But there was never, never a suggestion that this was there. So I would suggest that statement on page 4 is not correct.

I agree with the sentiment of the National Union of Provincial Government Employees' statement. We all recognize the importance of transfers and I can certainly support that concept, but I want to put on the table for the record what I understand to be the government's contribution towards these programs.

Mr. Brown: Mr. Chairman, one of the things we grow very used to in the trade union movement is the difference between consultation and agreement. We are consulted a tremendous amount. The kind of consultation it usually amounts to, which is that we get told what is going to happen and asked if we have any comments on it, is not worth the time involved in the process. An agreement is a different process altogether.

Consultation which involves parties not moving off their pre-established positions is an interesting exercise, and may allow after the fact for people to claim there has been some exchange of views. But reaching an agreement is a whole different approach, and we have had sorry experiences with the difference, in that consultation is a very limited kind of thing. Agreement is a whole different matter, which really means there has been some meeting of the minds between the parties and not an exchange of pre-established positions.

The second point: Established program funding was changed a year earlier than anybody had expected, and on that basis it is very difficult for me to understand how the provinces were not entitled to assume they were going to receive the money we are talking about. If my memory serves me correctly, there was a five-year understanding and it was terminated a year earlier than had been expected to be the case. The provinces had been operating on the basis that the understanding would stay in place for the full five years.

[Traduction]

et d'autres—et je reviendrais à notre cas particulier—puisque nous avons reçu 5 millions de dollars que le gouvernement fédéral n'était pas forcé de nous verser.

Vous dites que votre première préoccupation est que, très franchement, il est anormal et inacceptable que le gouvernement fédéral agisse unilatéralement. Je vous signalerais, simplement, monsieur le président, que je suis tout à fait sûr que ce n'était pas unilatéralement, je le répète, il y a eu continuellement des négociations, et que le gouvernement fédéral a fait beaucoup plus que le nécessaire.

Aussi, à la page 4, vous dites que le financement des programmes établis a été unilatéralement réduit de 400 millions de dollars sur lesquels avaient compté les provinces, parce que le gouvernement fédéral leur avait assuré qu'elles toucheraient cet argent. On me dit que ce n'est pas vrai. Le gouvernement fédéral ni le ministre n'ont jamais dit qu'elles recevraient ces 400 millions de dollars. C'était au contraire les provinces qui, à un moment donné, les ont demandés au gouvernement fédéral si bien que celui-ci a répondu comme il pouvait à cette requête. Toutefois, cela n'a jamais, jamais été garanti. Cette affirmation à la page 4 n'est donc pas exacte.

Je conviens avec le Syndicat national de la fonction publique provinciale que les transferts sont quelque chose de très importants, mais j'estime qu'il faut également reconnaître la contribution gouvernementale dans ce domaine.

M. Brown: Monsieur le président, le mouvement syndical est devenu très habitué à faire la différence entre consultation et accord. Nous sommes toujours très consultés. Ce genre de consultation consiste en général à nous dire ce que l'on va faire et à demander si on a des observations à ce sujet. Cela ne vaut pas la peine. Un accord est quelque chose de tout différent.

Une consultation dans le cadre de laquelle les parties ne démordent pas de leur position préétablie est peut-être un exercice intéressant et permet peut-être après coup de prétendre qu'il y a eu un échange de vues. Toutefois, parvenir à une entente est tout à fait différent et l'expérience nous l'a prouvé très souvent à nos dépens puisque les consultations sont toujours extrêmement limitées. Un accord nécessite une convergence d'idées entre les différentes parties et non pas un échange de positions préétablies.

Deuxièmement: le financement des programmes établis a été modifié un an plus tôt que tout le monde ne l'attendait, il semble alors très difficile de comprendre que les provinces n'auraient pas dû s'attendre à recevoir ces sommes. Si ma mémoire est fidèle, il s'agissait d'une entente de 5 ans à laquelle on a mis fin un an plus tôt que prévu. Les provinces étaient parties du principe que l'entente serait maintenue pendant cinq ans.

[Text]

To that extent I really do not see how it is anything other than a unilateral change in a program, where they thought they were going to be entitled to a certain amount of money and found out halfway through the piece they were not.

The Chairman: Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Mr. Brown, in your brief you indicate on page 3 at the top your concern that disparity would persist or expand through an erosion of the practice of equalization. I just want to bring to your attention that this is not the case. Obviously you would not have a copy of the fiscal equalization, March 1987, brief, but if you look on page 7, it very clearly says:

The least wealthy provinces benefit the most, and in equalization per capita for 1987-88, Newfoundland will receive \$1,290 per capita; P.E.I. will receive \$1,190 per capita; Nova Scotia, \$750 per capita; New Brunswick, \$940 per capita; Quebec will receive \$420 per capita; Manitoba, \$430 per capita; and Saskatchewan, \$140. For those that do qualify, it is based on the least wealthy and on the 34 base units we use to try to evaluate to enable us to have a fair quality of life in our country.

• 1555

The other comment you made questioned why our government would propose a new five-year equalization program while it is simultaneously announcing that later this year there will be a major tax reform. I believe you know that it has been traditional to have a five-year type of program since equalization was established and I think the Minister indicated yesterday when he was before us that in the past it had been reviewed.

Even though it is a five-year program, if there are certain circumstances, the government will look at those circumstances. In a case two years ago some supplementary payments were made to some of the provinces. This was a unilateral decision on the part of our government, but it made sense at the time to make that decision. I am confident as a member of the Finance Committee—and the majority of the members here are on that Finance Committee—that when tax reform does come about... It has been indicated that it would probably be phased-in tax reform. As a member from Manitoba I have raised my concern about the impact the BTT may have on the provincial personal income tax, which as you say is applied on a percentage basis, so I am sure that this will be carefully handled. I know the members on the Finance Committee will make sure of it.

Although you indicate that in your opinion there may have been a reduction on the EPF payments and the equalization, there have been some windfalls to the provinces because of that very fact of the percentage applied to the federal income tax paid, in that we did raise federal income taxes in the previous years. I know in the case of Manitoba, in their budget last year they showed an

[Translation]

Dans cette mesure, je ne vois vraiment pas comment on pourrait qualifier cette démarche autrement qu'unilatérale, puisque les provinces pensaient qu'elles auraient droit à un certain montant et qu'elles se sont aperçues à mi-chemin qu'il n'en était rien.

Le président: Monsieur Minaker.

M. Minaker: Monsieur Brown, vous indiquez à la page 3 de votre mémoire qu'en adhérant moins étroitement aux principes de péréquation, on ne peut qu'accroître la disparité. Je veux simplement vous signaler qu'il n'en est rien, vous n'avez certainement pas le texte de la péréquation fiscale de mars 1987, mais il est très clair, à la page 7:

Les provinces les moins riches en profitent le plus, ainsi que le montrent les chiffres de péréquation par habitant de l'exercice 1987-1988: Terre-Neuve touchera 1,290\$ per capita, l'Île-du-Prince-Édouard 1,190\$, la Nouvelle-Écosse 750\$, le Nouveau-Brunswick 940\$, le Québec 420\$, le Manitoba 430\$ et la Saskatchewan 140\$. Pour celles qui y ont droit, les montants sont progressifs selon le revenu par habitant et calculés en fonction des 34 unités de base selon lesquelles on évalue la qualité de vie dans notre pays.

Vous vous demandez également pourquoi le gouvernement propose un nouveau programme quinquennal de péréquation, tout en annonçant une réforme fiscale majeure pour la fin de l'année. Vous savez sans doute que depuis le début, les programmes de péréquation sont quinquennaux et le ministre a indiqué hier que ces programmes avaient fait l'objet de modifications par le passé.

Ainsi donc, bien qu'il s'agisse d'un programme quinquennal, si la nécessité se présente, le gouvernement pourra le revoir. Par exemple, il y a deux ans, certains paiements supplémentaires ont été accordés à certaines provinces. Ce fut une décision unilatérale de la part du gouvernement fédéral, qui l'a prise parce que la situation l'exigeait. J'ai toute confiance, en tant que membre du Comité des finances—et la plupart des membres ici siègent également au Comité des finances—que lorsque la réforme fiscale interviendra... On a déjà dit qu'il s'agirait probablement d'une réforme graduelle. En tant que représentant du Manitoba, je me suis inquiété des répercussions que la TTC pourrait avoir sur les recettes fiscales provinciales au titre de l'impôt sur le revenu, lesquelles, comme vous dites, sont calculées en pourcentage des recettes fédérales, et je suis certain que la réforme sera faite prudemment. Je sais que les membres du Comité des finances y veilleront.

En dépit du fait que vous considérez que les paiements de péréquation et pour le financement des programmes établis ont pu subir une réduction, le fait que l'impôt sur le revenu provincial soit exprimé en pourcentage de l'impôt sur le revenu fédéral a avantage les provinces ces dernières années lorsque le gouvernement fédéral a relevé son taux d'imposition. Dans le cas du Manitoba, les

|Texte|

increase in revenue on the personal provincial income tax of some 10.5% over the year before and part of it was because of the increase in taxes they did not have to raise themselves.

There are other payments, as you recognize, besides the EPF and equalization. The major grants or federal transfers have grown each year. For the Canada Assistance Plan, the EPF and equalization, the total in 1986-87 was some \$25.887 billion and this year, 1987-88, it will increase to \$27.328 billion, which is approximately a total increase of \$1.441 billion or 5.5%. This particular expenditure on the part of the government has grown faster than any other expenditure, whereas the other expenditures are considerably lower in percentage of growth and they will be growing at a rate in excess of 5% per year.

I know in my own province the major federal transfer represents 35% of the budgetary revenue raised this year by the provincial government; they will receive 35¢ out of every dollar of actual taxes and grants. There is therefore an effort on the part of the federal government to give as much as we can, recognizing that we do have to control the deficit if we want to keep the interest rates down, which again benefits the provinces indirectly on their debt charges.

• 1600

We are all trying. Being a former Cabinet Minister from the province of Manitoba, I recognize the provincial government's interest in trying to get as much money as it can. I used to do the same thing.

I think somewhere along the line we as governments have to be responsible and recognize that governments do not have money. It is taxpayers' money that we raise in taxes and we are trying to give as much as we can. I think we have been as far as we can be, under the financial restraints we have.

The Chairman: Thank you, Mr. Minaker. I did not detect a question in there, but if you would like to respond, Mr. Brown, go ahead.

Mr. Brown: It is easy enough to just put question marks after some of the statements in response.

I have a few miscellaneous observations, I guess, about what you said. First of all, it strikes me that if the least wealthy provinces are going to benefit the most, then it is a little bit surprising that most of the most vociferous criticism of Bill C-44 and the whole approach of the federal government is coming from the province that was first on your list, which is Newfoundland. There seems to be some difference of opinion of about how well the provinces are benefiting.

The percentages are always a bit misleading as well. The question of who gets what percentage of the money is a

|Traduction|

recettes fiscales au titre de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 10,5 p. 100 l'année dernière par rapport à l'année précédente et cela était dû en partie à des augmentations d'impôt que la province n'a pas eu à décréter elle-même.

Vous savez également qu'il existe d'autres transferts du gouvernement fédéral vers les provinces, en sus de la péréquation et du FPE. Les principales subventions fédérales ont augmenté chaque année. Au total, le montant transféré au titre du Régime d'assistance du Canada, du financement des programmes établis et de la péréquation, le montant transféré a atteint 25,887 milliards de dollars en 1986-1987 et, cette année, en 1987-1988, il passera à 27,328 milliards de dollars, soit une augmentation de l'ordre de 1,441 milliard de dollars ou 5,5 p. 100. Ce poste de dépense du gouvernement fédéral a connu une augmentation plus forte, avec plus de 5 p. 100 par an, que tout autre.

Je sais que dans ma province, les principaux transferts représentent 35 p. 100 des recettes budgétaires de la province; pour chaque dollar d'impôt et de subventions, 35c. viennent du gouvernement fédéral. Vous voyez donc que le gouvernement fédéral fait tout ce qu'il peut, tout en sachant qu'il faut également maîtriser le déficit si l'on veut faire baisser les taux d'intérêt, ce qui encore une fois réduit le fardeau de la dette provinciale.

Chacun essaie de tirer le maximum. En tant qu'ancien ministre du gouvernement provincial du Manitoba, je sais qu'il est dans l'intérêt de la province de chercher à tirer le maximum. Je faisais la même chose.

Néanmoins, il faut quand même faire preuve de sens des responsabilités, à un moment donné, et reconnaître que les gouvernements ne fabriquent pas l'argent. C'est l'argent du contribuable qu'il dépense et le gouvernement fédéral fait tout son possible. Je pense qu'il a fait le maximum, étant donné les contraintes financières qui s'exercent.

Le président: Je vous remercie, monsieur Minaker. Je n'ai pas vraiment décelé de questions dans votre intervention mais, monsieur Brown, si vous voulez répondre, allez-y.

M. Brown: Il suffit d'ajouter quelques points d'interrogation après certaines des affirmations.

J'ai plusieurs observations à faire en réponse à ce que vous avez dit. Premièrement, s'il est vrai que les provinces les plus pauvres bénéficieront le plus de cette mesure, il est surprenant que les critiques les plus virulentes contre le projet de loi C-44 et toute l'approche du gouvernement fédéral soient le fait de la province en tête de liste, c'est-à-dire Terre-Neuve. Il semble y avoir quelques divergences d'opinions concernant les avantages pour les provinces.

En outre, les pourcentages sont toujours un peu trompeurs. Un chiffre de pourcentage n'indique rien du

[Text]

different question from what the volume of money is; if the volume is too low, then the way it is sliced up becomes a less relevant question. I think this is part of the difficulty of the available amount of money. It may indeed be true that Newfoundland is getting more per capita. They would obviously need it on a smaller population base and so on.

Mr. Minaker: But this is the criteria it is based on.

Mr. Brown: But the volume of money per capita is also part of the question, sir, I would think. This seems to be part of the difficulty that is involved here. Percentages of a smaller amount do not necessarily give you a good end result.

I would agree from the information I have that it has been traditional to have a five-year program on equalization. But it has also been traditional to have a federal-provincial agreement on equalization as well. So when you have two things that are contrary to the tradition, one being a major change in the federal government's tax base and the other being the lack of provincial agreement this time around, it would seem to us to militate against tradition fairly strongly. One tradition says it has been five years. An equally strong tradition, in our information, is that it is usually done with the co-operation and approval of the provinces. Without it, if one tradition can go by the boards, we suggest so can two.

I guess I have a final point, or maybe two final points. One is that while there a number of different ways that money is transferred from the federal to the provincial governments, it is true some of it is tied money and some of it is not. The equalization payment is to allow the province to deliver services basically at the discretion of the province. To argue that the amount of money is directly comparable to an amount of money that is tied to a particular program is a bit difficult to deal with, I think. To take it as a big basket of money does not allow the province the same right to make decisions about how to deliver services within their boundaries. I think what the provinces are justly complaining about is the amount of money not tied to a particular program they want to be able to make some discretionary use of.

The final point is one that we are at least philosophically in absolute agreement on; that is, when the government spends money, it is taxpayers' money. It is the money that our members pay in their taxes. It is the money that our members pay so that they can get some services. This is really the fundamental part of the brief that we want to present to you, which is that people in Canada deserve the services they should get with their tax money.

I do not want to stray from the subject too much. When I read a headline in the newspaper that \$220 million can be given to General Motors without a single guarantee of a job being protected and then when I have to prepare a brief that says the provinces cannot get \$400 million to provide essential services to the people within their

[Translation]

volume; si le volume est trop bas pour commencer, peu importe la répartition. Cette difficulté provient du montant global disponible. Il est peut-être vrai que Terre-Neuve touche plus par habitant, mais il ne peut en être autrement étant donné son faible chiffre de population.

M. Minaker: Mais c'est le critère employé.

M. Brown: Mais le montant per capita fait également problème, monsieur. C'est le volume global qui est mis en cause. Un pourcentage plus grand d'un montant plus faible ne résout pas nécessairement le problème.

Je reconnais qu'il est effectivement coutumier d'arrêter des programmes quinquennaux. Mais il est également coutumier de conclure des ententes fédérales-provinciales sur la péréquation. Si deux décisions sont prises qui vont à l'encontre de la tradition, d'une part une réforme en profondeur de la fiscalité fédérale et d'autre part l'absence d'un assentiment provincial cette fois-ci, cela paraît militer en faveur de l'abandon de la tradition. Une tradition veut que les programmes soient décidés pour cinq ans. Une tradition tout aussi forte, à notre sens, veut que ce soit fait avec la coopération et l'assentiment des provinces. Si l'on jette une tradition par-dessus les moulins, on peut en faire autant de l'autre.

J'ai une dernière remarque, ou plutôt deux autres remarques. Premièrement, s'il est vrai que les transferts du gouvernement fédéral vers les provinces prennent diverses formes, il est vrai également que certains sont assortis de conditions et d'autres non. Le paiement de péréquation sert à financer les services des provinces et elles peuvent l'employer à peu près comme bon leur semble. On ne peut pas dire, à mon avis, que ce montant est directement comparable à un montant versé dans le cadre d'un programme particulier. De considérer les deux types de paiement comme un tout priverait les provinces du pouvoir de décision pour ce qui est de fournir des services à leur population. Ce dont les provinces se plaignent à juste titre, c'est le montant des transferts qui ne sont pas liés à un programme en particulier, qu'ils peuvent employer de façon discrétionnaire.

En ce qui concerne votre dernière remarque, nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le principe: l'argent que le gouvernement dépense est l'argent du contribuable. C'est l'argent que nos membres paient sous forme d'impôt. C'est l'argent que nos membres paient en échange de certains services. Tout notre mémoire repose sur cette notion fondamentale, à savoir que les Canadiens méritent de bons services en échange de leurs impôts.

Je ne veux pas trop m'éloigner du sujet mais lorsque je lis des grands titres dans la presse disant que l'on va donner 220 millions de dollars à General Motors, sans qu'un seul emploi soit garanti, et quand je rédige un mémoire disant que les provinces ne peuvent obtenir 400 millions de dollars pour fournir des services essentiels à la

[Texte]

provincial boundaries, it strikes me that something is going a little astray with our priorities.

The Chairman: Thank you, Mr. Brown. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I just want to run through a few things in your brief, Mr. Brown. You of course represent a number of employees of provincial government unions. You indicate on the first page that represented employees have already been severely affected by lower increases in EPF funding that have been unilaterally imposed by the federal government. I am just wondering if you could give me some examples of employees who have been severely affected by this.

• 1605

Mr. Brown: In what sense?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): You say:

... represent employees who have already been severely affected by the lower increases in Established Program Funding unilaterally imposed by the federal government.

Who are the employees who have been severely affected? Where are they? How are they affected?

Mr. Brown: We can do a more representative survey for you, if that would be useful. Basically, I can start from British Columbia and go to Newfoundland and point to people who have been laid off by provincial governments under those programs or who have been told by provincial governments the money is drying up and therefore wage increases are being kept to zero. It is always a difficult concept to get your head around. I do not have all of the figures in terms of how many people have been told that or by what government and what day.

Sir, surely you are not unaware of the difficult situation in which provincial governments are finding themselves. At the bargaining table, when they are explaining why people are being laid off, why there is no money for wage increases or why essential programs are being cut, they are pointing to the transfer payments from the federal government. Surely it is not a matter which is not fairly common knowledge.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Could you give me an example of an essential service that has been cut somewhere?

Mr. Brown: We could get into an interesting discussion about "essential". I could go from B.C. to Newfoundland. We will skip B.C.; it has been in the news more. Alberta has just cut 4,000 positions. Presumably at one point these people decided to be essential workers in the province of Alberta. They were providing services that were essential.

[Traduction]

population, je suis obligé de me dire que quelque chose ne va pas dans l'ordre de nos priorités.

Le président: Je vous remercie, monsieur Brown. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je veux passer en revue un certain nombre de choses que vous avez dites dans votre mémoire, monsieur Brown. Vous représentez évidemment un certain nombre de fonctionnaires provinciaux syndiqués. Vous dites, à la première page, que vos membres ont déjà été durement touchés par la réduction du financement des programmes établis, unilatéralement imposée par le gouvernement fédéral. Pourriez-vous nous donner quelques exemples d'employés qui auraient été durement touchés par cela.

M. Brown: Dans quel sens?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Vous dites:

... nous représentons des employés qui ont déjà été durement touchés par l'augmentation réduite du financement des programmes établis, unilatéralement imposée par le gouvernement fédéral.

Qui sont les employés durement touchés? Où sont-ils? En quoi sont-ils touchés?

M. Brown: Nous pourrions vous donner des chiffres mieux étayés si cela vous est utile. De façon générale, je peux commencer par la Colombie-Britannique et finir par Terre-Neuve, et vous indiquer les fonctionnaires mis à pied par les gouvernements provinciaux ou ceux qui ont été informés qu'ils n'auraient pas d'augmentation de salaire en raison de l'insuffisance des ressources. C'est toujours un concept difficile à appréhender. Je n'ai pas tous les chiffres montrant combien de personnes ont été informées de cela ou par quel gouvernement et à quel moment.

Vous n'ignorez sans doute pas, monsieur, la situation difficile dans laquelle se trouvent aujourd'hui les gouvernements provinciaux. À la table des négociations, lorsqu'ils expliquent pourquoi ils doivent prononcer des licenciements, pourquoi il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires ou pourquoi il faut couper dans des programmes essentiels, ils mettent toujours en avant les paiements de transfert du gouvernement fédéral. C'est tout de même un fait bien connu.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Pourriez-vous me donner un exemple d'un service essentiel qui aurait été supprimé quelque part?

M. Brown: Nous pourrions avoir une discussion intéressante sur le mot «essentiel». Je pourrais vous faire un tour d'horizon de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. Sautons la Colombie-Britannique, on en parle beaucoup. L'Alberta vient de supprimer 4,000 postes. Je suppose qu'à un moment donné, ces employés ont décidé d'être des fonctionnaires essentiels dans la province de l'Alberta. Ils fournissaient des services qui étaient jugés essentiels.

[Text]

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Just give me something specific, not something vague about 4,000, skipping over B.C. and so on.

Mr. Brown: The 4,000 people who have lost their jobs in Alberta do not think they are very vague. It is a very specific figure provided by the Alberta government. I am not quite sure what you are after.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): You are here with a brief on behalf of the members of the union you represent. You are stating essential services are eliminated as a result of this. I would like a specific example. There is austerity and governments are cutting back. There is no question about that, but give me an example of an essential service that is eliminated as a result of this. It is a simple question.

Mr. Brown: It is a simple question obviously based on a fairly intensely felt belief on your part that there is some difference between mere austerity programs and the abolition of essential services. I would remind you we were given something like 48 hours to prepare this brief. I did not have time to go out and get a listing from every province for every position that has been cut. Frankly, given the situation we are facing in the provinces, it would take me some time to do it, because the list would very long.

If it would be useful to you in your deliberations, I can provide you with a list of the number of jobs that have been cut province by province and the kinds of services affected by that cut. In the province of Saskatchewan we would have to beg off, because it is happening so quickly we cannot keep up with it. In Newfoundland, Nova Scotia. . . Just pick one and we will give you the list for it. It is a long list. If you want me to name a name at this point, I cannot do it.

If that is any sort of indirect implication that those things are not happening, I guess I operate in a different environment from you. To me, it is very clear they are happening. Whether I can give you a specific name of a specific person is irrelevant.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I am not trying to be unreasonable. Representing the hundreds of thousands of people you do, I felt you might have been able to come up with one specific example of an essential service that has been eliminated. I would be happy to have a list of the essential services being cut. I would appreciate receiving that. If you would be kind enough to ship it to the committee at your convenience, I would be most grateful.

Would you agree the debt levels of the provincial and federal governments at this time are dangerous, in the sense that the servicing charges are such a burden? They eat up such a percentage of the available revenue to the various levels of government that unless some action is

[Translation]

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Donnez-moi quelque chose de précis, et non pas quelque chose de vague comme un chiffre de 4,000, en sautant la Colombie-Britannique, etc.

M. Brown: Les 4,000 fonctionnaires qui viennent de perdre leur emploi en Alberta ne se considèrent pas comme quelque chose de vague. C'est un chiffre précis, annoncé par le gouvernement albertain. Je ne vois pas très bien ce que vous me demandez.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Vous venez ici nous présenter un mémoire au nom des membres du syndicat que vous représentez. Vous dites que des services essentiels sont supprimés par la faute du gouvernement fédéral. Je voudrais un exemple précis. L'austérité sévit partout et les gouvernements sont obligés d'effectuer des coupures. Cela ne fait pas de doute, mais donnez-moi un exemple de service essentiel qui aurait été supprimé par suite de cela. C'est une question simple.

M. Brown: C'est une question simple qui repose manifestement sur votre conviction qu'il existe une différence entre de simples programmes d'austérité et l'abolition de services essentiels. Je vous rappelle que nous n'avons eu que 48 heures pour préparer ce mémoire. Je n'ai pas eu le temps de faire le tour des provinces pour dresser une liste de tous les postes supprimés. Franchement, étant donné la situation dans laquelle se trouvent les provinces, il me faudrait beaucoup de temps pour cela, car la liste serait très longue.

Si cela peut vous être utile dans vos délibérations, je peux vous donner une liste du nombre d'emplois supprimés province par province, en indiquant le genre de services touchés par cette coupure. Je ne pourrais sans doute pas le faire pour la Saskatchewan, car il y a une telle cascade de mises à pied que nous ne pouvons plus suivre. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse. . . Choisissez n'importe quelle province, et nous vous donnerons la liste. C'est une longue liste. Si vous me demandez des noms, je ne peux pas vous les donner aujourd'hui.

Si vous voulez en conclure que la situation que je décris n'existe pas, vous vivez dans un monde différent du mien. À mes yeux, c'est une réalité indubitable. Peu importe que je sois en mesure ou non de vous donner le nom des personnes touchées.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je ne veux pas être déraisonnable. Mais étant donné que vous représentez des centaines de milliers de membres, je pensais que vous auriez peut-être un exemple précis de service essentiel qui aurait été éliminé. Je serais tout à fait ravi d'avoir une liste de services essentiels supprimés. Je vous serais très reconnaissant de m'en faire parvenir une. Si vous voulez bien l'envoyer au comité lorsque vous l'aurez, je vous en serai très reconnaissant.

Reconnaissez-vous que l'endettement des gouvernements tant provinciaux que fédéral a atteint un niveau dangereux, dans la mesure où le service de cette dette coûte très cher? Il accapare un tel pourcentage des recettes des divers niveaux de gouvernement qu'il finira par

[Texte]

taken to reduce the rate of growth in the deficit and to reverse the rate of growth, eventually the cost of servicing the debt will consume all available revenue. Would you agree the end result would be no money available for services Canadians have come to expect, essential or otherwise?

• 1610

Mr. Brown: The short answer is no, but the longer answer is that the deficit can be made into a political issue to serve whatever particular cause is being advanced at the moment. Clearly the deficit is there; clearly there are servicing charges on it. But very credible economic analysts will tell you that the deficit as a percentage of the gross national product is not that severe a problem in the first place. In the second place, even if it is, then what we get into is not necessarily that any cut on any expenditure is therefore automatically good. There are kinds of expenditures that are not going to be remotely useful in bringing the deficit under control, but are in fact going to add to it.

If you cut in areas where there is a need for employment or services and you thereby create more unemployment, then what you are doing is adding to the costs of delivering social services, adding to the unemployment cost. There are a couple of fairly famous committees that have dealt with the escalating costs of unemployment to this country, for example. You are also cutting the tax base of federal and provincial governments, because people who are unemployed are not paying the same taxes.

A relevant expenditure of money that goes into the pockets of people who deliver wages and people who pay taxes on those wages is not lost to the country. There seems to be this idea that if money is taken out of the federal government or the provincial governments and put into the hands of the people who gave it to them in the first place, it has somehow escaped. It has not; it is being circulated.

It has been advised that the Senate of Canada costs \$50 million a year to maintain, so I guess we could get into a very interesting and long discussion about which is the most relevant expenditure, whether providing services to the communities of Canada is more relevant than that institution.

What you seem to be implying with your question is that if you have a deficit then every cut is necessarily good. That is something that simply is not acceptable to us, and I do not think it can be substantiated.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): In regard to your remark concerning the Senate, I think we have found our first piece of common ground, Mr. Brown.

You mentioned that your own members deserve service for their tax money, they deserve services for the taxes they pay. The trouble I have in looking at the total picture in this country is that the tax revenue is coming up far short of the expenditure for services. People deserve service collectively to the extent they pay for it. But what

[Traduction]

absorber la totalité des ressources si rien n'est fait pour réduire le rythme de croissance du déficit et l'inverser. Ne reconnaissez-vous pas qu'alors il n'y aurait plus d'argent disponible pour assurer les services sur lesquels les Canadiens en sont venus à compter, qu'ils soient essentiels ou non?

M. Brown: S'il faut donner une réponse sommaire, je dirais non, mais il faut nuancer. On peut faire du déficit un argument politique à l'appui de n'importe quelle cause que l'on veut défendre à un moment donné. C'est vrai, il y a un déficit et, c'est vrai, le service de la dette coûte cher. N'importe quel économiste crédible vous dira que le déficit, en pourcentage du produit national brut, n'est pas si important que cela. En second lieu, même s'il l'était, ce n'est pas forcément une bonne chose que d'opérer des coupures de services. Il y a des coupures qui ne réduiront en rien le déficit et qui ne feront au contraire que l'augmenter.

Si vous opérez des coupures dans une région où le chômage est élevé, vous ne ferez qu'aggraver le chômage, et donc augmenter le coût des services sociaux. Plusieurs comités très éminents ont parlé de l'accroissement du coût du chômage parlant en effet de boule de neige. En supprimant des emplois, vous réduisez également l'assiette fiscale fédérale et provinciale, car les chômeurs payent moins d'impôt.

Une dépense utile, qui met de l'argent dans la poche des salariés et dans la poche des contribuables, ne constitue pas une perte pour le pays. On semble considérer que le fait de puiser l'argent dans la poche du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux pour le redistribuer à ceux chez qui on l'a prélevé en premier lieu constituerait en quelque sorte une perte sèche. Ce n'est pas vrai, c'est une simple remise en circulation.

On nous dit que le Sénat coûte au pays 50 millions de dollars par an et je suppose que nous pourrions avoir un débat très long et très intéressant sur la question de savoir s'il est plus utile d'assurer des services aux Canadiens ou de conserver cette institution.

Vous semblez dire implicitement, par votre question, que toute coupure est nécessairement une bonne chose dès qu'il y a un déficit. C'est une notion que nous ne pouvons admettre et je ne pense pas qu'elle soit justifiable.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): À propos du Sénat, je pense que nous venons de trouver notre premier terrain d'entente, monsieur Brown.

Vous avez dit que vos propres membres ont droit à des services en échange des impôts qu'ils paient. Le problème global que je constate dans notre pays c'est que les recettes fiscales sont loin de suffire à défrayer le coût des services. La population, collectivement, a droit à des services dans la mesure où elle paie pour les assurer. Mais qu'en est-il

[Text]

about the additional \$30 billion from the federal standpoint, and I guess another \$10 billion from the various provincial governments? How long can governments go on spending to that extent more than they are able to gather in terms of revenue? And how long can we have services like that?

Mr. Brown: Money that is spent on delivering services to Canadian people is not somehow escaping into some metaphysical place where it can never be seen again. It is being circulated in the community. Any credible economist will tell you that this money generates and regenerates. And every time it does, the federal government manages to get a piece of it.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Are you suggesting that what governments ought to do is employ everyone in the country not now presently employed, put them all on the payroll, and that we will all be collectively better off and our deficit troubles will disappear?

Mr. Brown: It is a much more humane solution than many others the government has come up with lately. But I was in mid-suggestion, sir, when you interjected.

• 1615

If you look at what happened in the province of B.C. as a result of the severe cut-backs in government spending and the severe cut-backs in service which resulted, that economy is now in bad shape, in tremendously worse shape than if those cuts had never been made in the first place. The same is true of the situation in Great Britain. The unemployment level is exceedingly high. The cost of maintaining people on unemployment is exceedingly high, and an artificial cut in government money does not therefore generate an absolute cut in the cost of government. It transfers the problem over from one place to another.

A final point, sir, and then I realize I will have used up my time, is that it is interesting to say there is a deficit without addressing the problem of why the deficit is there in terms of revenue-gathering, not just in terms of expenditures. If you look at the transfer of of the tax load there has been in the last five years from corporations to individuals, you may find part of your answer as to why we have a deficit. The individual taxpayer in Canada is bearing a much higher percentage of the tax load than he used to, and the corporations are consequently bearing a much lower load. If you add on top of that tax write-offs and the failure to collect taxes and the grants and so on we have been given, it seems to me the revenue side has to be part of the equation.

We can provide services to Canada. We are not that broke a country. There is a hell of a lot of money out there, but the federal government is refusing to collect it from a certain group of people.

The Chairman: Thank you, Mr. Brown, for your brief and for your forceful replies and responses. I hope you

[Translation]

des dépenses excédentaires de 30 milliards de dollars au niveau fédéral et de 10 milliards. sans doute, au niveau provincial? Pendant combien de temps les pouvoirs publics peuvent-ils dépenser tellement plus que leurs recettes fiscales? Pendant combien de temps pourrions-nous nous permettre un tel niveau de service?

M. Brown: L'argent dépensé pour offrir des services aux Canadiens ne disparaît pas dans quelque gouffre mythique dont il ne ressortirait jamais. C'est de l'argent mis en circulation. Tout économiste digne de ce nom vous dira que cet argent se régénère et est recyclé. A chaque nouveau cycle, le gouvernement fédéral réussit à s'en mettre une partie dans la poche.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Est-ce que vous voulez dire que les gouvernements devraient tout simplement employer tous les chômeurs, leur verser un salaire, et que nous serons alors collectivement plus riches et que nos déficits s'évaporeront?

M. Brown: Ce serait une solution beaucoup plus humaine que toutes celles que le gouvernement a adoptées ces derniers temps. Mais vous m'avez interrompu en plein milieu d'une démonstration, monsieur.

Si nous prenons l'exemple de la Colombie-Britannique, nous constatons qu'il y a eu une énorme réduction des services après que le gouvernement eut sérieusement comprimé les dépenses publiques, de sorte que l'économie se porte maintenant encore plus mal que si ces réductions n'avaient jamais été faites. C'est aussi ce qui s'est produit en Grande-Bretagne. Le taux de chômage y est excessivement élevé. Le coût des prestations de chômage y indique clairement qu'une réduction artificielle des dépenses publiques ne se soldent pas nécessairement par une diminution des coûts de l'administration gouvernementale. Cela ne fait que déplacer le problème.

Je sais que j'ai épuisé mon temps mais j'aimerais dire, monsieur, en guise de conclusion qu'on ne peut se contenter de dire qu'il y a un déficit sans en même temps reconnaître que le problème est imputable tout autant à l'insuffisance de l'assiette fiscale qu'au niveau excessif des dépenses. Vous trouverez peut-être une réponse partielle au problème du déficit si vous tenez compte du fait que depuis cinq ans, les particuliers assument une plus grande part du fardeau fiscal que les sociétés. Les contribuables canadiens assument une plus grande part du fardeau fiscal que par le passé et, par conséquent, le fardeau des sociétés s'est allégé. Si vous ajoutez à cela les déductions fiscales, les subventions et les retards d'impôt qui ont été accordés, il me semble que vous devez donc tenir compte, dans l'équation, du manque à gagner.

Nous pouvons fournir des services au Canada. Les coffres du pays ne sont pas encore tout à fait à sec. Le gouvernement fédéral aurait amplement moyen d'augmenter ses recettes fiscales, mais il refuse de mettre à contribution un certain groupe de contribuables.

Le président: Merci, monsieur Brown, de votre exposé et de vos excellentes réponses. J'espère que vous direz à M.

[Texte]

will say to Mr. Fryer that I missed him here. I was looking forward to his presence.

You mentioned earlier in your address that other provinces were, maybe to our surprise, in much different shape than Ontario, and I thought I would point out that Mr. Garneau is a Liberal from the province of Quebec. I am a Conservative from British Columbia; we have a Conservative from Manitoba, a Conservative from Prince Edward Island, and a Conservative from Saskatchewan.

Mr. Brown: That begins to explain the vigour of the last questions then. We presumably know each other from another movie.

The Chairman: Well, this has something to do with the next movie we are going to have. You said earlier in your remarks—and I do not expect a reply to this—that some provinces provide immeasurably better education than others. I thought you should know that the Canadian Teachers' Federation was here yesterday or the day before, swearing that all provinces all produced excellent education. With that, I would like to ask for the next witnesses from the Canadian Association of University Teachers. Thank you.

Mr. Brown: Thank you for your time.

The Chairman: Good day, gentlemen, and thank you for being here. In view of the shortness of time, which has been so much mentioned, I will let you go right ahead with your brief and then you will be subject to cross-examination questions and contributions. Perhaps at the start you could identify yourselves so I can just determine who is who here.

Mr. Allan Sharp (President, Canadian Association of University Teachers): My name is Allan Sharp. I am a professor of physics at the University of New Brunswick, and I am president of the Canadian Association of University Teachers. With me are Dr. Donald Savage, who is the executive secretary of the association, and Mr. Richard Bellaire, who is a research officer with our association.

The Chairman: Thank you very much. Would you like to lead off, Mr. Sharp?

Mr. Sharp: Yes, please. Thank you very much for the opportunity to appear and present our views to you today. I come on behalf of the Canadian Association of University Teachers. We represent approximately 26,000 university teachers, librarians and researchers from all parts of Canada.

We do not propose to present to you today a detailed analysis or a detailed discussion of Bill C-44 and indeed of the equalization question in itself. But what we felt was important was that these decisions be put in a context, a context involving other government actions in the recent past. We would also like to deal with a more general

[Traduction]

Fryer que je regrette qu'il n'ait pas pu se joindre à nous aujourd'hui. J'aurais été très heureux de le voir.

Vous avez dit plus tôt dans votre exposé que les autres provinces, à notre étonnement, ne s'en tirent aussi bien que l'Ontario et cela m'amène à vous signaler que M. Garneau est un député libéral du Québec. Je suis député conservateur de la Colombie-Britannique; il y a aussi ici des députés conservateurs du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan.

M. Brown: Cela me permet de mieux comprendre donc le ton des dernières questions. Nous pouvons donc supposer que nous nous sommes connus dans un autre contexte.

Le président: Enfin, cela a un certain rapport avec notre prochain sujet. Vous avez dit plus tôt et je n'attends pas de réponse à ce commentaire—que la qualité de l'enseignement est de loin supérieure dans certaines provinces. Je crois bon de vous signaler que nous avons entendu hier ou avant-hier les porte-parole de la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes qui ont soutenu vigoureusement que la qualité de l'enseignement est excellente dans toutes les provinces. Cela étant dit, j'inviterais maintenant nos témoins de l'Association canadienne des professeurs d'université à bien vouloir prendre place à la table des témoins. Merci.

M. Brown: Merci d'avoir pris le temps de nous écouter.

Le président: Bienvenue, messieurs, et merci d'être venus. Compte tenu des contraintes de temps dont on a souvent parlé déjà, je vous inviterais à nous présenter votre exposé, après quoi nous passerons à la période des questions. Je vous inviterai aussi à vous présenter afin que je puisse savoir qui vous êtes.

M. Allan Sharp (président, Association canadienne des professeurs d'université): Je m'appelle Allan Sharp. Je suis professeur de physique à l'Université du Nouveau-Brunswick et président de l'Association canadienne des professeurs d'université. M'accompagnent aujourd'hui M. Donald Savage, secrétaire exécutif; et M. Richard Bellaire, attaché de recherche de l'association.

Le président: Merci. Voulez-vous commencer, monsieur Sharp?

M. Sharp: Oui, s'il vous plaît. Nous vous remercions de nous avoir invités à venir vous faire part aujourd'hui de nos vues. Je parle aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des professeurs d'université. Nous représentons environ 26,000 professeurs d'université, bibliothécaires et chercheurs de toutes les régions du Canada.

Nous n'avons pas l'intention de vous présenter aujourd'hui une analyse détaillée du projet de loi C-44 ni même du régime de péréquation. Nous avons jugé qu'il est important de replacer ces décisions dans leur contexte d'autres mesures prises récemment par le gouvernement. Nous aimerions aussi aborder une question de portée plus

[Text]

issue—namely, whether there is adequate funding in post-secondary education and research in Canada. To put it another way, do our universities in fact have funding sufficient to guarantee a comparable post-secondary education environment from one part of Canada to the other, and indeed from Canada to other competitors we face in the economic climate in the world economy?

• 1620

The answer to both of those questions is a clear no. Funding is inadequate everywhere, not just in the so-called have-not provinces but also in the provinces that are roughly referred to as the have provinces. Under present levels of funding, a comparable level of service in post-secondary education for Canadians on a world scale is simply not possible. We are very clearly not competitive, for example, with the Americans, who are right next door.

The context, first of all, is to us a rather tragic one. There has been in our view a rather sterile political wrangle between the federal and provincial governments over a period of years, during which both levels of government made cuts to funding for post-secondary education and both levels blamed the other for the cuts that took place. We think this was very uncreative; it did great damage to the university system, and it is something that must be rectified and rectified very quickly in our view.

Let us consider recent federal government actions. I would note, first of all, that these were unilateral actions taken on the part of the federal government. In 1982-1983, the then Liberal government ended the revenue guarantee part of the established programs financing arrangements. The cumulative loss to post-secondary education institutions between that time and 1990-1991 will be about \$3 billion.

The Liberal government also imposed on the post-secondary education part of established programs financing legislation the so-called six-and-five program. The cumulative loss during the two years of that program was about \$400 million to Canadian universities.

More recently the federal government, in the Wilson budget last year, proposed a further limitation on the commitment of the federal government to established programs financing transfers. That limitation will result in a cumulative loss to the post-secondary education system of about \$1.6 billion between the time of the commitment made by Mr. Wilson and 1990-1991.

That latter change made by the Conservative government was made despite the fact that they opposed the six-and-five scheme of the Liberals when the Liberals in government brought it about. It was also done despite the fact that the Conservative Party had made explicit promises in writing to our association during the 1984

[Translation]

générale, à savoir si le niveau de financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche au Canada est adéquat. Autrement dit, les universités disposent-elles d'un financement suffisant pour garantir une qualité uniforme d'enseignement postsecondaire dans toutes les régions du pays et même par rapport à nos concurrents étrangers, compte tenu de la conjoncture économique internationale?

La réponse à ces deux questions est sans équivoque, non. Le financement est inadéquat partout, autant dans les provinces dites défavorisées que dans les provinces mieux nanties. Compte tenu des actuels niveaux de financement, il est tout à fait impossible de fournir aux Canadiens un enseignement postsecondaire de qualité comparable à celle qui existe ailleurs dans le monde. Par exemple, nous ne sommes manifestement pas compétitifs par rapport à nos voisins américains.

La situation nous apparaît désastreuse. À notre avis, cela tient aux luttes intestines stériles entre les gouvernements fédéral et provinciaux, que nous connaissons depuis un certain nombre d'années déjà au cours desquelles les deux ordres de gouvernement ont sabré dans le financement de l'enseignement postsecondaire en se reprochant mutuellement la responsabilité de ces compressions. Nous estimons que cette attitude n'est pas productive; elle a nui énormément au système universitaire. Cette situation soit être corrigée, et cela sans tarder.

Considérons les décisions prises récemment par le gouvernement fédéral. Je vous signale d'abord qu'il s'agit de mesures unilatérales prises par le gouvernement du Canada. En 1982-1983, le gouvernement libéral a mis fin à la garantie du revenu prévue dans les accords de financement des programmes établis. Par conséquent, entre 1982-1983 et 1990-1991, les établissements d'enseignement postsecondaire auront assumé des pertes cumulatives d'environ trois milliards de dollars.

Le gouvernement libéral a aussi assujéti la composante enseignement postsecondaire de la Loi sur le financement des programmes établis au programme dit des six et cinq pour cent. Pour ces deux années, les universités canadiennes ont dû assumer une perte cumulative d'environ 400 millions de dollars.

Plus récemment, le gouvernement fédéral a proposé, dans le budget Wilson de l'an dernier, une nouvelle réduction de la contribution du gouvernement fédéral au financement des programmes établis. Cette réduction se soldera pour le système de l'enseignement postsecondaire en une perte cumulative d'environ 1,6 milliard de dollars entre la date de l'annonce faite par M. Wilson et 1990-1991.

Ce dernier changement a été annoncé par le gouvernement conservateur, malgré le fait qu'il s'était opposé aux restrictions de six et cinq pour cent au moment leur instauration par le gouvernement libéral. Il a aussi agi de la sorte malgré le fait que le Parti conservateur nous avait promis explicitement, par écrit,

[Texte]

election campaign to maintain the present escalator for established programs financing. They have broken that promise.

Nothing being done in the equalization area, in our view, is compensating for those kinds of recent actions by the federal government, which, I remind you again, were unilateral actions by the federal government.

Why is this important? It is extremely important to Canada as a country that if we are going to compete economically we have the means to do so. In the world economy, information and innovation are becoming increasing the watchwords that have to be met and the challenges that have to be met. If we are going to compete with our major competitors, such as the Americans for example, particularly if we are to compete with them in a free-trade environment, we must indeed have a level playing field, which in the area of post-secondary education and research presently simply does not exist.

Let me give you some specific examples of comparisons between Canada and the United States. Alabama is not one of the major states with the major economic power base, as we all know. The University of Alabama at Birmingham, on a per capita basis in Canadian dollars, got from government sources for operating purposes \$14,169 in the 1985 fiscal year. The University of New Brunswick gets \$5,940, which is less than half as much per student. Even the University of Toronto, which many of us regard as an international institution that aspires to be among the best universities in the world, receives \$7,386, again approximately half of what the University of Alabama at Birmingham receives. This is on a per capita or a per student basis.

• 1625

Faced with those kinds of comparisons, it is very difficult to understand how we can expect our universities to prepare Canadian students to compete in the world economy with the kind of preparation that is being provided and being provided at increasing rates by the Americans.

There is another aspect that is equally important. In Canada we spend 1.3% of our gross national product on research and development, while the United States and all other major western countries approach 2.5% of their gross national product. If we are going to close the gap, the universities are going to have to play a key role in two ways: one is in direct performance of the research and the other is in the training of the researchers who are going to carry on the research. In both cases, unless the funding situation for the core operations of universities and for the research operations of the universities is sorted out in a great hurry, the Canadian university system is simply not going to be able to produce the level of research and the level of output of personnel that is going to be necessary if Canada is going to remain a first-rate economic power, rather than slipping to a third-rate status. We have to address this question very clearly and very quickly.

[Traduction]

au cours de la campagne électorale de 1984, de maintenir le mécanisme de majoration du financement des programmes établis. Ils n'ont pas respecté cette promesse.

En outre, nous estimons qu'aucun changement n'a été apporté au régime de péréquation pour faire contrepoids aux récentes actions du gouvernement fédéral, actions qui étaient, nous vous le rappelons, unilatérales.

Pourquoi est-ce si important? C'est extrêmement important si le Canada veut demeurer compétitif. Dans le contexte économique mondial, l'information et l'innovation prennent de plus en plus d'importance si nous voulons être en mesure de relever les nombreux défis qui se présentent à nous. Si nous voulons soutenir la concurrence de nos principaux partenaires économiques, dont les Américains, particulièrement dans un contexte de libre-échange, les chances doivent être égales pour tous, ce qui n'est pas du tout le cas pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

Permettez-moi de citer des exemples précis de comparaison entre le Canada et les États-Unis. Nous savons tous que l'État de l'Alabama n'est pas une grande puissance économique. Or, en 1985, l'Université de l'Alabama à Birmingham a reçu, par tête d'étudiant et en dollars canadiens, 14,169\$ du gouvernement américain au titre de ses coûts de fonctionnement. L'Université du Nouveau-Brunswick reçoit même pas la moitié par étudiant, soit 5,940\$. Même l'Université de Toronto, que nombre d'entre nous considèrent comme un établissement de calibre international comptant parmi les meilleurs au monde, n'en reçoit que 7,386\$, soit à peu près la moitié de ce que reçoit l'Université de l'Alabama à Birmingham. Il s'agit de chiffres par étudiant.

Compte tenu de pareilles comparaisons, il nous est très difficile de voir comment nos universités pourraient réussir à donner aux étudiants canadiens la formation dont ils auraient besoin pour être compétitifs à l'échelle internationale, quand nous y consacrons de moins en moins de ressources par rapport aux Américains.

Un autre aspect est tout aussi important. Au Canada, nous consacrons 1,3 p. 100 de notre produit national brut à la recherche-développement tandis que la proportion qu'y consacrent les États-Unis et tous les autres principaux pays industrialisés avoisine les 2,5 p. 100. Si nous voulons réduire l'écart, les universités devront jouer un rôle clé qui comporte deux volets: d'abord, effectuer directement la recherche et ensuite, former les chercheurs qui exécuteront ces travaux de recherche. Dans les deux cas, à moins que l'on ne règle rapidement le problème du financement de base et du financement des activités de recherche des universités, le système universitaire canadien ne réussira tout simplement pas à effectuer les recherches et à former le nombre d'étudiants nécessaires pour que le Canada demeure une des premières puissances économiques, au lieu d'en devenir une de troisième ordre. Nous devons trouver très rapidement une solution acceptable à ce problème.

[Text]

The solution, in our view, is relatively straightforward. First and foremost, we think it is important that the history of unilateral federal action of reducing federal commitments to our education cease. We think it is important that the federal government and the provinces recognize they jointly have an interest and a need to properly fund universities. We think they should renegotiate fiscal arrangements now to arrive at a new agreement that will provide adequate funding, rather than the present inadequate amount. We believe the federal and provincial governments should reach a contract between themselves, setting out what they believe are their mutual interests and what they are prepared to commit from their resources to the university system of Canada.

In this context, I will refer you to an editorial, which we have made available to you, that appeared on Monday from *Le Devoir*, in which they say they agree with the Canadian Association of University Teachers on our position on this matter.

The second thing we think is necessary is an infusion of new money and more money to the university system. We suggest that the established programs financing escalator be restored immediately to the levels it had before the limitations were placed on it.

Finally, we believe it is important that the federal government and the provinces look at their responsibilities to ensure there is adequate equalization money available so disparities from one province to another can be addressed as well.

Our fundamental concern, however, is that no province and no university is receiving the kind of funding for its universities that is required if Canada is to compete. This is a simple question of fact, and it is a question that all the equalization in the world is not going to address. We must address the basic core funding as well and in conjunction with whatever you may do on the question of equalization. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, sir, for your clear, concise, and lucid brief. Mr. Garneau.

M. Garneau: Monsieur le président, je voudrais remercier nos témoins de nous avoir présenté leur mémoire dans les deux langues officielles et ce, dans un si court laps de temps. Votre geste est apprécié. Cela satisfait aux recommandations du rapport du commissaire aux langues officielles.

• 1630

Évidemment, je ne peux pas être en désaccord avec ce qui a été dit car, comme je l'ai déjà mentionné, j'ai été ministre des Finances, au Québec, et, à ce titre, j'ai souvent traité de ces questions avec le gouvernement fédéral. Je ne veux pas blâmer le Parti progressiste conservateur, ni accepter de blâme pour le Parti libéral parce que, quand on regarde les chiffres que vous publiez, à la rubrique *Le financement des universités, les ressources et les priorités*, vous donnez les dépenses provinciales pour les universités par rapport à la dépense

[Translation]

À notre avis, la solution est relativement simple. D'abord et avant tout, nous croyons qu'il est important que le gouvernement fédéral cesse de réduire unilatéralement ses contributions à l'enseignement. À notre avis, il est important que le gouvernement fédéral et les provinces reconnaissent qu'il est dans leur intérêt de financer adéquatement les universités. Nous croyons qu'ils devraient renégocier les accords financiers de sorte à garantir un financement adéquat. Nous croyons que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient en quelque sorte négocier un contrat dans lequel ils énuméreraient leurs intérêts communs et les sommes qu'ils sont prêts à injecter dans le système universitaire au Canada.

Dans ce contexte, j'aimerais mentionner l'éditorial paru lundi dans *Le Devoir* que vous avez reçu et qui appuie la position de l'Association canadienne des professeurs d'université à cet égard.

Nous croyons en outre qu'il faut augmenter le financement du système universitaire canadien. Nous demandons que le mécanisme de majoration du financement des programmes établis soit immédiatement rétabli au niveau qui existait avant l'imposition des nouvelles limites.

Enfin, il est important que le gouvernement fédéral et les provinces réexaminent leurs responsabilités et débloquent suffisamment de fonds de péréquation pour régler aussi le problème des disparités régionales.

Toutefois, notre principale inquiétude tient au fait qu'aucune province ou université ne reçoit un financement adéquat pour permettre au Canada de demeurer compétitif. C'est un fait et les paiements de péréquation ne suffiront pas à régler le problème. Nous devons en même temps régler le problème du financement de base et améliorer le système de péréquation. Merci.

Le président: Merci, monsieur, de ce mémoire clair, concis et très fouillé. Monsieur Garneau.

Mr. Garneau: Mr. Chairman, I would like to thank our witnesses for having submitted their brief in both official languages despite the very short notice they were given. We really appreciate it. Indeed, it complies with the recommendation made in the report of the Commissioner of official languages.

I must say I certainly cannot disagree with what has been said since, as I already mentioned, I was the minister of finance in Quebec, and in that capacity, I often addressed these issues with the federal government. I have no desire to blame the Progressive Conservative Party, nor accept the blame for the Liberal Party, because if we look at the figures you have provided in the section of your brief entitled *Funding Universities: Resources and Priorities*, you show provincial expenditures on universities as a percentage of gross provincial

[Texte]

provinciale brute, et on constate que les pourcentages varient quelque peu d'une province à l'autre. Mais on pourrait, si on voulait en faire un argument politique, dire que les gouvernements, qu'ils aient été libéraux, conservateurs ou socio-démocrates, ont produit des résultats passablement identiques.

Si je prends, par exemple, la province de Québec où, de 1976 à 1984, nous avions comme ministre des Finances et comme ministre de l'Éducation deux anciens professeurs d'université et que près de 40 p. 100 des membres de l'Assemblée nationale étaient d'anciens professeurs, on s'aperçoit que le taux du produit national brut consacré au financement des universités a baissé durant les années où nous avons, démocratiquement, cette situation-là. Par contre, on pourrait prendre des provinces qui ont été dirigées par des gouvernements conservateurs et vous auriez de meilleurs résultats.

Donc, la raison de ce propos c'est tenter de regarder l'affaire de façon non partisane puisqu'on pourrait jeter des blâmes à tout le monde. Le fond de l'histoire, je pense, c'est que nous devons faire face et ce, peu importe le parti politique qui forme le gouvernement, nous devons faire face, dis-je, à des ressources limitées qui incitent à faire des choix.

Je regarde, par exemple, la province de la Colombie-Britannique qui, d'après vos chiffres, est la province qui consacrerait en 1984—année pour laquelle vous avez compilé vos statistiques probablement—le moins de ressources avec 3.71 p. 100 de ses dépenses provinciales brutes.

Pourtant, démocratiquement, ce gouvernement a été réélu et la question que je veux vous poser est celle-ci. Est-ce qu'il y a une façon de sensibiliser l'opinion publique pour qu'un appui puisse être donné? Parce que, dans le fond, peu importe les partis politiques, on répond et on doit correspondre à un mouvement démocratique.

Je suis très conscient de ce que vous dites et j'aimerais que vous m'expliquiez la faiblesse du processus démocratique face à cette urgence nationale, premièrement.

Est-ce que vous croyez qu'il devrait y avoir d'autres façons d'assurer... Evidemment, les universités sont financées par les gouvernements des provinces en très large partie. Est-ce que vous favorisez d'autres sources de financement telles que, par exemple, l'accroissement des frais de scolarité? Parce que vous êtes un peu placé en porte-à-faux. Evidemment, vous prêchez pour votre paroisse mais on sait bien que le pourcentage le plus élevé des dépenses d'universités vont pour payer les professeurs, c'est pas mal normal. Et les augmentations de budget peuvent servir pour des augmentations de salaires et pas nécessairement des augmentations de services. Comment approcher l'ensemble du problème? On peut bien critiquer! Ce serait facile pour moi de critiquer le gouvernement conservateur; et vous pourriez dire que les Libéraux ont fait la même chose. Je pourrais vous dire que cela a été dans un contexte différent, mais on n'avancerait pas d'un pouce. J'essaierais de voir quelles

[Traduction]

expenditures and it is clear to see that the percentages do vary somewhat from province to province. But one could, if one wanted to turn it into a political argument, maintain that the results are more or less identical for all governments, be they Liberal, Conservative or New Democrat.

If we just look at the Province of Quebec, for instance, where between 1976 and 1984, we had as minister of finance and minister of education two former university professors—indeed, almost 40% of the members of the National Assembly are former professors—one notes that the percentage of GNP spent on university funding dropped during that period even though that particular situation was in fact the result of the democratic process. On the other hand, if we look at provinces led by Conservative governments, the results may be better, in some cases.

What I am getting at is that we should try to look at this issue in a non-partisan fashion, because in the end, we could probably find reasons to blame everyone. But the bottom line, as far as I can see, is that no matter what political party forms the government, we must come to terms with the fact that our resources are limited and thus force us to make certain choices.

Just take the Province of British Columbia, for example, which, based on your figures, is the province that, in 1984—which I assume is the year you compiled your statistics—devoted the least resources to university funding, about 3.71% of its gross provincial expenditures.

And yet, that government was democratically re-elected. But my question is really this: is there some way we can increase public awareness of the problem in order to gain their support? Because, in the end, no matter what political parties are involved, we respond and we must continue to respond on the basis of democratic principles.

However, I am very conscious of what you are saying, and would like to take this opportunity to have you explain, if you will, the weakness of the democratic process in responding to a national issue of some urgency.

Also, do you believe there should be some other means... Of course, universities are funded by provincial governments for the most part. But are you in favour of other sources of funding, such as increasing tuition fees, for example? Because you are really in a rather difficult position. Of course, you are preaching for your parish, but it is a well known fact that the highest percentage of university expenditures goes to paying professors' salaries, and that is fairly normal. Thus budget increases might be used to increase salaries, and not necessarily increase services. How should we be approaching the problem as a whole? We can always find things to criticize! It would be easy for me to criticize the Conservative government, and you could say that the Liberals did exactly the same thing. I could retort that the context was different, but we would not make any progress that way. I would like to see what suggestions you could make with respect to helping public opinion to become more aware of this through the

[Text]

suggestions vous pourriez faire pour aider le processus démocratique à être plus sensibilisé à tout cela et à accepter que des augmentations d'impôt soient affectées à l'éducation, ou encore que les gens acceptent de couper davantage d'autres dépenses pour en mettre plus du côté de l'éducation. Ou encore, avez-vous des suggestions pour d'autres moyens de financement?

• 1635

Pensez-vous qu'il soit possible de se sortir de ce cercle vicieux qui, d'après les statistiques, dépasse celui des affiliations politiques? Comment verriez-vous cela? Que pourriez-vous faire pour résoudre ce problème qui semble en être un d'envergure nationale? Et je n'essaierai pas d'en diminuer l'importance.

M. Sharp: Je pense que c'est une très bonne question.

There are several things I would like to say with respect to this. First of all, the public highly values universities. If you ask them in polls whether they value universities, whether they believe they should be better funded, and whether they would be prepared to pay more taxes to fund them, the answers you get are surprisingly positive. In fact, a majority of people say they would be prepared to pay more taxes to fund universities. I think that is an interesting point that has often been missed by governments.

We have felt that it is very important for there to be a national forum to deal with the issues of higher education, and to present these not just to the governments but also to the general population, so that they can be aware of the threats facing universities in Canada. So we have lobbied very hard to have a national forum on post-secondary education established. This has recently been announced by the federal government. We believe that this could form a very good basis for a long-term solution to some of these problems, provided there is a commitment to take some concrete actions, and provided the Prime Minister and the premiers of the provinces are prepared to make the kind of deal we think is essential.

There are many related issues, one of which is that the core funding of universities for their educational programs must be adequate and related to the budget that universities have to carry out their research function. Neither are presently adequate. We believe that a good measure of why they are not adequate is that the federal government has been limiting its commitments in those areas, largely because the effects of those limitations are long-term effects.

You can always cease doing all research if you are prepared to pay the price ten or fifteen years down the

[Translation]

democratic process and to agree that tax increases should be spent on education; or another solution would be to get Canadians to agree to cut other expenditures so as to be able to devote more to education. Do you have any additional suggestions to make with respect to other means of funding education?

Do you think it is possible to get out of this vicious circle that seems to go beyond political affiliation, according to the statistics? How do you see our being able to do that? What do you think can be done to resolve what seems to be a nation-wide problem? And I certainly do not think we can minimize the importance of this issue.

Mr. Sharp: Well, that is a very good question.

J'ai plusieurs remarques à vous faire à ce sujet-là. D'abord, le public attache une très grande valeur aux universités. Quand on demande aux Canadiens, lors de sondages, si leurs universités leur tiennent à coeur, et s'ils estiment qu'elles devraient être mieux financées, ou encore s'ils seraient prêts à payer davantage d'impôt pour mieux les financer, leur réaction, chose étonnante, est généralement très positive. En fait, la majorité se dit prête à payer plus d'impôt pour mieux financer les universités. C'est d'ailleurs un point intéressant auquel les gouvernements n'ont jamais attaché suffisamment d'importance.

Pour notre part, nous estimons qu'il faut absolument une tribune nationale dans laquelle on peut aborder la question de l'enseignement supérieur, afin que non seulement les gouvernements, mais les Canadiens eux-mêmes, puissent être conscients du fait que notre système universitaire est menacé au Canada. Ainsi nous avons exercé des pressions sur les autorités afin qu'on crée une tribune nationale pour aborder la question de l'enseignement postsecondaire. Cela a récemment fait l'objet d'une annonce de la part du gouvernement fédéral. A notre avis, elle permettra de trouver des solutions à long terme à certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés, à condition que le gouvernement s'engage à prendre des mesures concrètes, et à condition que le premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux soient disposés à parvenir au genre d'accord que nous jugeons essentiel.

Mais il y a beaucoup de questions connexes, entre autres la nécessité de s'assurer que les fonds prévus pour le fonctionnement des universités sont suffisants et qu'ils sont reliés au budget des universités en matière de recherches. Pour l'instant, le financement de ces deux secteurs est insuffisant. A notre avis, si le financement est insuffisant, c'est surtout parce que le gouvernement fédéral continue de réduire ses engagements financiers dans ces secteurs, et ces réductions ont des effets à long terme.

On peut toujours décider d'éliminer toutes les activités de recherche si l'on est prêt à payer le prix dans 10 ou 15

[Texte]

road, and prepared to realize that the price will be vastly larger than the investment you would have made if you had continued to do research. That is a fact of life. Many governments of all political stripes have taken advantage of the long-term nature of the impact. We think that is very short-sighted. That is partly why we believe that there should be a new arrangement and a new deal.

Mr. Donald Savage (Executive Secretary, Canadian Association of University Teachers): I think it is also reasonable to ask the university community what it is doing itself. Is it simply asking government at each level for more money?

I would like to take the question of British Columbia in that context. First of all, it seems to me the actions taken by the government of British Columbia in 1983 were of a very serious consequence, not just for British Columbia, and not just for the University of British Columbia, which is the major research university in the province, but for the country as a whole. UBC was clearly among the top three or four research universities in Canada at the time.

• 1640

The effects of those cuts have been to drop the salary levels at the University of British Columbia in national terms from something like third to something like seventeenth or nineteenth—depending on how you count these things—in a matter of three years and to render the university not very competitive in relation to the international market, particularly in senior professors and senior researchers.

The CAUT in fact invested a great deal of its resources in fighting the government of British Columbia and also in part in trying to educate opinion-makers in the province that the issue was important and that what we had to say was right. It seems to me that if you read *The Vancouver Sun*, for instance, and if you listen to a good many of the programs on radio and television, you will see that there is a surprising measure of media support in British Columbia for the universities in the province. It has continued since then, and I would suggest it is one of the reasons why the new government of British Columbia has decided in recent weeks that it may change its mind about the low priority for higher education.

So yes, we do bear some responsibility. But I think we have in fact invested and tried to exercise our responsibilities. We do think it is absolutely essential for there to be political leadership. We were quite heartened to see at the November convention of your party that there was a very substantial discussion of post-secondary

[Traduction]

ans, en acceptant que ce prix sera infiniment plus élevé que n'aurait été l'investissement initial si l'on avait poursuivi les recherches. Cela, c'est un fait. Bon nombre de gouvernements, quelle que soit leur allégeance politique, ont un petit peu profité du fait que les effets ne se feront sentir qu'à long terme. A notre avis, cela dénote un manque de vision. Voilà pourquoi nous jugeons essentiel qu'un nouvel accord soit signé.

M. Donald Savage (secrétaire exécutif, Association canadienne des professeurs d'université): Je pense qu'il est tout à fait normal qu'on demande aux universitaires ce qu'ils font pour changer la situation. Est-ce qu'ils se contentent simplement de demander au gouvernement de leur accorder plus de fonds?

Et j'aimerais aborder la situation de la Colombie-Britannique dans ce contexte. D'abord, il me semble que les mesures prises par le gouvernement de la Colombie-Britannique en 1983 ont eu des conséquences très graves, non seulement pour la Colombie-Britannique, et non seulement pour l'Université de la Colombie-Britannique, qui est la principale université faisant des recherches dans la province, mais pour l'ensemble du pays. L'Université de la Colombie-Britannique était, à l'époque, parmi les trois ou quatre universités les plus réputées au Canada en matière de recherches.

Le résultat de ces réductions budgétaires a été de faire passer les salaires des professeurs de l'Université de la Colombie-Britannique au 17^e ou au 19^e rang par rapport aux autres universités canadiennes, du troisième rang qu'ils occupaient auparavant—selon la façon de calculer ces choses-là—en moins de trois ans, et de réduire la capacité de cette université de concurrencer d'autres établissements sur le plan international, surtout quand il s'agit d'obtenir des professeurs ou des chercheurs qui sont des experts dans leur domaine.

Notre association a en fait consacré beaucoup de ses ressources à notre effort d'opposition vis-à-vis du gouvernement de la Colombie-Britannique, et nous avons également essayé de sensibiliser les gens influents dans cette province à l'importance de la question et de les convaincre que nous avons raison. Il me semble que si vous lisez le *Vancouver Sun*, par exemple, ou si vous écoutez un bon nombre des émissions de radio et de télévision, vous allez constater que les médias en général appuient les universités de la Colombie-Britannique, aussi surprenant que cela puisse paraître. Cet appui est toujours aussi fort, et je pense même que c'est l'une des raisons pour lesquelles le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé dernièrement qu'il va peut-être modifier sa politique pour que l'enseignement supérieur soit considéré comme étant prioritaire.

Mais il est vrai que nous devons accepter une certaine part de la responsabilité. Il n'en reste pas moins que nous avons fait un effort et que nous avons essayé de faire notre devoir. Par contre, nous jugeons essentiel que les instances politiques jouent un rôle de chef de file dans ce domaine. C'est ainsi que nous nous sommes réjouis de constater lors

[Text]

education financing issues both in terms of universities in terms of research and lots of resolutions, a number of which were passed in the full session. We would certainly hope that those would be acted on when your party decides it wants to articulate its platform for the future.

M. Garneau: Je partage votre point de vue, sauf que j'aurais aimé savoir si vous aviez d'autres suggestions à apporter. Évidemment, on peut augmenter les subventions accordées aux universités pour le financement de l'éducation postsecondaire en général, et je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais est-ce que vous avez d'autres suggestions en ce qui a trait au financement de l'éducation postsecondaire? Avez-vous pris position, en principe, pour ce qui est de l'augmentation des frais de scolarité? Quelle est votre politique, en tant qu'association?

Mr. Sharp: Yes, we have a policy with respect to student fees. It is our view there should not be any barriers, either financial or cultural, to access to higher education. We believe there can be a case made for the fact that tuition fees as they presently are constituted in many parts of the country represent such a barrier.

We note with interest the relatively progressive view of the Quebec government over the years on this particular matter. There has been, it seems to us, quite a conscious policy to keep tuition fees at an increasingly low level in real terms so that they represent a smaller and smaller barrier. We would like to see this kind of policy instituted across the country so that students who have the capacity to attend university and who have the capacity to benefit from it as well as the interest to do so do not face financial barriers that prevent them from going.

M. Garneau: Une dernière question, monsieur le président.

Lors de l'étude du projet de loi C-96, des représentants d'universités canadiennes se sont dits inquiets des répercussions de ce projet de loi. Ils ont dit que les provinces n'affectent pas le même montant qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire et que, dans certaines provinces, l'ensemble du budget destiné à l'éducation postsecondaire était payé par le gouvernement fédéral, soit par le biais de subventions ou de transferts de fonds, ou encore de valeur des points d'impôt. Ils ont également dit que plusieurs n'ajoutaient pas le 50 p. 100 correspondant. Et, si je me souviens bien, les chiffres indiquaient que le Québec était pratiquement à 50/50, mais que, pour d'autres, c'était beaucoup moins.

• 1645

Que faites-vous pour convaincre ces gouvernements provinciaux de respecter le principe des arrangements fiscaux de 1977 à savoir, maintenir le financement de l'éducation postsecondaire sur une base de 50/50? Est-ce

[Translation]

du congrès de votre parti politique en novembre, que la question du financement de l'enseignement postsecondaire a fait l'objet d'un débat important dans le cadre duquel on a parlé de l'importance des recherches et d'autres questions; toutes sortes de résolutions ont été présentées, dont un certain nombre ont même été adoptées en séance plénière. Nous espérons évidemment que votre parti saura en tenir compte au moment de définir sa plate-forme électorale future.

Mr. Garneau: I certainly share your views, but I would have liked to hear what other suggestions you might have to deal with this issue. Of course we can increase university grants for post-secondary education in a general way, and I would certainly agree with that. But do you have any other suggestions to make with respect to the funding of post-secondary education? For example, do you have a position on increasing tuition fees? What is the association's policy in this regard?

M. Sharp: Nous avons effectivement une politique sur les frais de scolarité. Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas y avoir d'obstacles, ni financiers ni culturels, qui entravent l'accès à l'enseignement supérieur. Nous croyons même que le niveau actuel des frais de scolarité dans certaines régions du pays constituent un tel obstacle.

Mais nous avons constaté avec beaucoup d'intérêt la politique relativement progressiste du gouvernement du Québec sur cette question depuis un certain nombre d'années. Il nous semble que celui-ci a délibérément décidé de maintenir les frais de scolarité à un niveau de plus en plus bas afin qu'ils finissent par ne plus constituer un obstacle. Nous aimerions d'ailleurs qu'on adopte une politique semblable partout au Canada, afin que les étudiants ayant les aptitudes et l'intérêt nécessaires puissent aller à l'université sans avoir à faire face à des obstacles financiers qui les empêchent de le faire.

Mr. Garneau: One last question, Mr. Chairman.

When we were considering Bill C-96, representatives of Canadian universities said they were concerned about the repercussions of the bill. They said that the provinces are not devoting the money they receive from the federal government to post-secondary education, and that in some provinces, the entire budget for post-secondary education is in fact paid by the federal government, either through grants or transfers of funds, or through the value of tax points. They also said that some did not contribute the 50% counterpart funds. As I recall, the figures showed that Quebec was pretty well in a 50:50 situation, but that many other provinces were contributing substantially less than 50%.

What are you doing to convince provincial governments of the need to comply with the underlying principle of the fiscal arrangements made in 1977, in other words, the need to keep post-secondary education funding on a 50:50

[Texte]

que vous avez fait des représentations devant ces gouvernements provinciaux pour qu'ils respectent l'entente morale qui a été conclue en 1977?

Mr. Sharp: I am afraid this is in fact a part of the sterile debate. It seems to me that those very questions are the ones in dispute between the federal government and the provincial government, and I would note that it does not seem to matter which political stripe either the federal government or the provincial government has, those matters are still in dispute as to whose numbers are the correct ones.

In our view it is clear that there is not adequate funding for universities in Canada, that all parties ought to be able to agree on it, and that all parties have a responsibility to do something about it. We should not get engaged in the question of whose money is paying for what and how much of whose money is in this pot or that pot.

It is true that the federal government figures suggest there are at least five provinces that receive nominally more for post-secondary education through EPF transfers than they actually spend on post-secondary education. There are other circumstances that are more alarming, however. For example, in the famous case of British Columbia, they received an increase in funding from the federal government, put that money in the treasury, and then decreased their contributions in real terms to the universities.

We think those kinds of things should be prevented, and this is why we think it is important that the federal government and the provincial governments establish a contract that specifies in writing what their commitment will be. This contract proposal is not a new one. It was proposed by a former Premier of Quebec at a First Ministers Conference in Halifax two years ago. It has been proposed in various forms by other committees, including the Johnson report, and we believe that is the way to go.

The Chairman: Just before I call upon Mr. Wilson, I would like to remind you that tomorrow morning we are meeting at 9.30 a.m. on clause-by-clause, in Room 269 of the West Block. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): First of all, thank you for your presentation. I cannot find an awful lot to argue about when you come in and say that it would be good to have more money, that certainly more attention should be paid to R and D and all of that. However, I suspect you know where I am going to come from, since you were in here while the previous witness was before us.

[Traduction]

basis? Have you made representations to provincial governments in order to get them to comply with the moral agreement reached in 1977?

M. Sharp: Tout cela fait partie du débat stérile dont j'ai parlé tout à l'heure, malheureusement. Il me semble que ces mêmes questions font effectivement l'objet du différend entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et je vous ferai remarquer que les allégeances politiques ne semblent pas entrer en ligne de compte, ni pour le gouvernement fédéral, ni pour les gouvernements provinciaux, puisque les deux paliers de gouvernement continuent de se disputer quant à l'exactitude des chiffres de l'un et de l'autre.

D'après nous, il est clair que le financement des universités canadiennes est insuffisant, et que toutes les parties devraient pouvoir s'entendre là-dessus—tout comme il incombe à chacune des parties d'assumer ses responsabilités pour trouver une solution. Nous ne devrions même pas être en train de parler de qui paie quoi et de combien de fonds doivent être consacrés à ceci ou à cela.

Il est vrai que les chiffres du gouvernement fédéral laissent croire qu'il y a au moins cinq provinces qui reçoivent plus au titre de l'enseignement postsecondaire, par le biais des paiements de transfert, qu'elles n'en consacrent à ce secteur. Mais il y a des choses encore plus alarmantes que cela. Pour en revenir au fameux exemple de la Colombie-Britannique, celle-ci a obtenu une augmentation des fonds du gouvernement fédéral, et après avoir empoché cet argent, elle n'a pas tardé à réduire ses contributions financières aux universités.

Nous croyons qu'il faut absolument prévenir ce genre de situation; voilà pourquoi il faut absolument que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concluent un accord qui précise par écrit quelles sont les obligations de chacun. Cette idée de contrat n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle a été proposée par un ancien premier ministre du Québec lors d'une conférence des premiers ministres à Halifax il y a deux ans, elle a été proposée, sous des formes diverses, par d'autres comités aussi, entre autres, le rapport Johnson, et nous sommes convaincus que c'est la meilleure solution.

Le président: Avant de donner la parole à M. Wilson, je voudrais rappeler aux membres que nous avons une réunion demain matin à 9h30 dans la salle 269 de l'Édifice de l'Ouest, pour commencer l'examen article par article du projet de loi. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): D'abord, j'aimerais vous remercier de votre exposé. Je ne peux pas vraiment contester ce que vous dites, lorsque vous prétendez qu'il faut accroître le financement de ce secteur et qu'il faut accorder une plus grande importance à la recherche et au développement. Cependant, je suppose que vous savez plus ou moins comment je vais répondre, puisque vous étiez là pendant l'audition du témoin précédent.

[Text]

I am intrigued by a couple of the charts you were kind enough to provide us with in your material. There is one that I think outlines the provincial expenditures in universities as a percentage of gross provincial expenditures from say over the last 15 years. I guess it illustrates a reduction in the percentage. I am assuming, though, that the actual dollars have in fact increased.

My question is does your chart not really illustrate the proliferation of services the provinces have undertaken over that time period? I am sure that an examination of the expenditures by all provincial governments would indicate that their expenditures are perhaps 8 or 10 times what they might have been 15 years ago. This proliferation is evidence of an enormous expansion in the kinds of programs, whether they are essential or otherwise. This is a judgment that has been made. Would you agree that what your chart does more than anything perhaps is illustrate the proliferation, the cost of those services over the last 15 years?

• 1650

Mr. Sharp: No, I would not. Between 1977-78 and 1984-85, on a per student basis Canada-wide, the funding available to universities per student has declined by about 18%. I think it is an important indicator. In 1970 we spent 2.04% of our gross national product on higher education. At present we are spending 1.33% on higher education. It seems to me it says higher education is getting a much smaller fraction of the total economic capacity of Canada than it used to get. We are putting a greatly reduced amount of our total economic capacity into higher education at a time when it is important we do exactly the opposite, to continue to invest in the future.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I am concerned about the figures we are throwing around. My question is about actual dollars. I am not asking you to discount them for a loss of purchasing power, to talk about constant dollars. When you talk about 18%, I think you have shifted to another chart. Your pages are not numbered, but it is entitled "Funding Canadian Universities". Does your 18% come from real expenditure per student, constant dollars?

Going back to the provincial chart and the percentages, I am talking about the dollar at the time. Has there not been a year-to-year increase towards universities in every province throughout the 15-year period?

Mr. Sharp: No, not in every province. I referred to the actual cut which took place in British Columbia over—

Mr. Savage: Over three years, minus 5% budgets for the universities.

Mr. Sharp: The Province of Alberta has recently announced its universities cannot expect increases. The

[Translation]

Certains tableaux que vous nous avez fournis avec votre mémoire m'intriguent. Il y en a un en particulier qui donne les dépenses provinciales pour les universités, par rapport aux dépenses provinciales totales, et ce depuis environ 15 ans. Je suppose que c'est pour illustrer la réduction du pourcentage. Mais je présume également que la véritable somme reçue a en fait augmenté.

Ma question est celle-ci: est-ce que votre tableau ne montre pas plutôt la prolifération des services offerts par les provinces au cours de cette période? Je suppose qu'une étude approfondie des dépenses de tous les gouvernements provinciaux nous permettrait de déterminer que leurs dépenses sont peut-être 8 ou 10 fois plus élevées qu'elles ne l'étaient il y a 15 ans. Cette prolifération des services prouve bien l'expansion qu'ont connue certains programmes, qu'il s'agisse de programmes essentiels ou non. Il faut bien reconnaître que certains choix ont été faits. Seriez-vous d'accord pour dire que plus qu'autre chose, votre tableau illustre bien cette prolifération des services et le coût de tels services au cours des 15 dernières années?

M. Sharp: Non. Entre 1977-1978 et 1984-1985, le financement versé aux universités par étudiant dans l'ensemble du Canada a diminué d'environ 18 p. 100. Je crois que c'est là un indicateur important. En 1970, nous avons consacré 2,04 p. 100 de notre produit national brut à l'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, nous y consacrons 1,33 p. 100. Il me semble clair que nous consacrons une plus faible proportion de la capacité économique totale du Canada à l'enseignement supérieur. Nous avons réduit considérablement la part des ressources économiques totales que nous consacrons à l'enseignement supérieur à une époque où il aurait été important de faire exactement le contraire, soit investir dans l'avenir.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'ai des réserves quant aux chiffres qui fusent de part et d'autre. Je veux savoir ce qu'il en est en dollars courants. Je ne vous demande pas de calculer la diminution du pouvoir d'achat mais de me donner des chiffres en dollars constants. Lorsque vous parlez de 18 p. 100, vous vous reportez, je crois, à un autre tableau. Vos pages ne sont pas numérotées mais le tableau auquel je me réfère s'intitule «Financement des universités canadiennes». Ce chiffre de 18 p. 100 reflète-t-il la dépense réelle par étudiant, en dollars constants?

Pour ce qui est des pourcentages provinciaux, je parle en dollars courants à l'époque. Les universités de toutes les provinces n'ont-elles pas reçu, sur cette période de 15 ans, dix augmentations, après après année?

M. Sharp: Non, pas toutes les provinces. J'ai mentionné les réductions réelles en Colombie-Britannique sur . . .

M. Savage: Sur trois ans, les budgets des universités ont été réduits de 5 p. 100.

M. Sharp: La province d'Alberta a annoncé récemment que ses universités ne doivent pas s'attendre à des

[Texte]

universities of Saskatchewan are facing dramatic decreases as well.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Between 1970 and 1984, with respect to your chart, basically there have been year-to-year increases in money expended by the provinces toward universities, have there not?

Mr. Sharp: Yes, that is true. But that is rather like saying each year you spend more money on food, but it does not matter whether you have two children or five children.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I want to pursue this to the second chart where you get into the constant-dollar game. To me, it is a perfect illustration of the kind of danger we are in with the government deficit situation. As the deficit increases, it seems to me it has to put upward pressure on interest rates. It has to threaten employment and in turn lead to inflation, which causes the kind of problem your chart illustrates. Do you disagree with that progression flowing from government deficits?

I am not attacking university funding; I am all for it. Everyone comes through the door here with a... Yours is one of the best. I guess we are in the untenable position of trying to winnow out the cows that are holy from those that are truly sacred. Do you understand where I am coming from?

Mr. Sharp: Yes, I understand.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): We are not anti-... We are asking for help.

Mr. Sharp: I think the Prime Minister had it correctly. He said one of the ways to make sure we have the means to provide the services Canadians require is to have a bigger pie so everyone can have a bigger share of the pie. We agree with that, but we say one of the major ways you are going to have a bigger pie is by investing in the higher education of our Canadian people so they can go out and compete with the rest of the world. One of the ways is by investing in research and development so we can compete with the rest of the world. It will create a larger pie. One only needs to look at the Silicon Valley arrangement in California and the belt around Boston to see the kind of pie generated by that sort of thing.

• 1655

One of the things that is very alarming is that Canada has a very major high-tech deficit, over \$12 billion a year in high-tech trade. That deficit is growing at rates on the order of 15% a year, and will rapidly outstrip our capacity to continue to import that high technology from elsewhere by selling our primary products, which are being clobbered on the world markets by cheaper competitors from elsewhere.

The only way we are going to survive as an economically viable unit is to continue to invest in research, innovation, and development of our people, so

[Traduction]

augmentations. Les universités de la Saskatchewan s'attendent, elles aussi, à des diminutions appréciables.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): D'après votre tableau, entre 1970 et 1984, les provinces ont augmenté année après année leurs contributions aux universités, n'est-ce pas?

M. Sharp: Oui, c'est vrai. Oui, c'est un peu comme si nous disions que nous consacrons chaque année une part plus importante de notre budget à l'alimentation, que nous ayons deux enfants ou cinq enfants.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'aimerais discuter plus longuement de ce deuxième tableau dans lequel vous jouez le jeu des dollars constants. A mon avis, c'est là l'illustration parfaite du genre de danger qui nous guette pour ce qui est du déficit fédéral. Au fur et à mesure que le déficit augmente, il exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Cela menace inévitablement l'emploi et favorise la reprise de l'inflation, ce qui crée le genre de problème qui illustre votre tableau. Reconnaissez-vous que les déficits publics ont cet effet?

Je ne m'attaque pas au financement des universités; j'en suis au contraire partisan. Tous ceux qui viennent ici ont à la main... Le vôtre est le meilleur. Nous avons la difficile tâche d'essayer de distinguer entre ce qui est touchable et ce qui est sacré. Comprenez-vous ce que j'essaie de dire?

M. Sharp: Oui, je vous comprends.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Nous en sommes pas anti-... Nous demandons votre aide.

M. Sharp: A mon avis, le premier ministre l'a très bien expliqué. Il a dit que pour être en mesure de fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin, il nous faut un plus gros gâteau pour que chacun puisse avoir un plus gros morceau. Nous sommes d'accord avec cela mais si nous voulons un plus gros gâteau, la meilleure façon d'y arriver c'est d'investir dans l'enseignement supérieur au Canada pour que nos diplômés puissent être compétitifs. Pour cela, il nous faut investir dans la recherche-développement. Cela nous donnera un plus gros gâteau. Pour en être convaincu, il suffit de songer à la contribution économique de Silicon Valley en Californie et de la ceinture industrielle près de Boston.

L'une des choses les plus alarmantes, c'est que le Canada, en matière de technologie de pointe, a un déficit commercial fort important, de plus de 12 milliards de dollars par an. Et ce déficit s'accroît chaque année d'environ 15 p. 100, si bien que nous risquons de perdre rapidement notre capacité de continuer à importer la technologie de pointe avec l'argent provenant de la vente de nos matières premières, qui deviennent difficiles à écouler sur les marchés mondiaux, parce que beaucoup de pays vendent les mêmes produits moins cher.

Le seul moyen pour nous de survivre en tant qu'entité économiquement rentable, c'est de continuer à investir dans la recherche, dans l'innovation et dans le

[Text]

that we can actually maintain a first-class, first-world living standard.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I certainly cannot argue with the thrust of what you are saying. It becomes a question of prioritizing.

There are two points I want to pursue. In relation to your talk about high tech and where we stand in regard to it, would you agree that in order to be competitive in the world as it is we have to have specialization and scale, so that the cost of production is brought down to where the product is saleable? If you agree, what do you have to say about the discussions with the United States and other countries towards the elimination of impediments to trade?

Mr. Sharp: What we have to say about that is that we are very much concerned that Canada, with its present funding policies for research and development and higher education, is simply not going to be able to compete with the competition we are inviting. That is something that must be of concern to all Canadians. It is a very good idea, I suppose, if one eliminates all manner of barriers, but we must be able to carry our own ball and do our own thing and keep up with the big boys. And they are big.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): This is right, but unless you have a market to which you can deliver something in scale, you really do not have very much, do you?

Mr. Sharp: One of the interesting features of the emerging world economy is that it is increasingly information based rather than mass-distribution based. The great production line that turns out millions of widgets an hour is being replaced by computer banks of information and know-how and the ability to analyse that information. That is something that does not depend on the mass market in the way the traditional technological society did. We are emerging beyond the technological society, in my opinion, and we are moving to the new information age. Those who have the information, those who can process it and those who can make use of it are the ones who will do very well. We think Canada can compete in those areas, but we have to be given the resources to enable us to do that.

The Chairman: Thank you. I remind my colleagues that it is very important that we have a quorum tomorrow morning at our meeting.

I heard a slip of the tongue in their first presentation when you said that Alabama, being a poor state, had \$14,169. Your chart shows that as the number for California; Alabama actually has \$15,946.

Mr. Sharp: Sorry, I got the wrong number.

[Translation]

développement de nos ressources humaines, pour que nous puissions maintenir un niveau de vie de premier ordre.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Il est évident que je ne peux contester le sens de vos propos. Cela devient une question de priorité.

Il y a deux questions que j'aimerais poser. Compte tenu de vos propos au sujet de la technologie de pointe et de la position au Canada à cet égard, ne croyez-vous pas que si nous voulons demeurer compétitifs à l'échelle mondiale, nous devons accentuer la spécialisation et les économies d'échelle, afin de faire baisser les coûts de production pour que nous puissions établir des prix de vente abordables? Si vous le croyez, que pensez-vous des entretiens qui ont lieu en ce moment avec les États-Unis et avec d'autres pays afin d'éliminer les obstacles qui s'opposent au commerce?

M. Sharp: Je dirais que la situation actuelle nous inquiète beaucoup, car, vu ses politiques actuelles de financement en matière de recherche et de développement et vu ses politiques concernant l'enseignement supérieur, le Canada n'est nullement en mesure de soutenir la concurrence qu'il invite. Voilà ce qui va faire réfléchir tous les Canadiens. J'imagine qu'il n'est pas mauvais, en soi, de faire disparaître tous ces obstacles, mais nous devons quand même nous débrouiller seuls et ne pas nous laisser éclipsés par nos concurrents importants. Et ils sont importants.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): C'est juste, mais à moins d'avoir des débouchés pour l'écoulement de nos produits, on n'a pas grand-chose, n'est-ce pas?

M. Sharp: L'un des aspects intéressants de l'économie mondiale qui se dessine, c'est qu'elle se fonde de plus en plus sur l'information plutôt que sur la distribution en série. Les grandes chaînes de montage qui produisaient des millions de machins par heure sont en voie d'être remplacées par des banques informatiques de données et la capacité d'analyser ces données. Voilà quelque chose qui ne dépend pas des marchés de masse, comme c'était le cas de l'ancienne société technologique. À mon avis, nous avons dépassé le stade de la société technologique, nous entrons dans une nouvelle ère d'information. Ceux qui possèdent l'information, ceux qui en font le traitement et ceux qui en font usage constitueront la nouvelle génération prospère. Nous croyons que le Canada peut soutenir la concurrence dans ces domaines, mais il lui faut disposer des ressources voulues à cette fin.

Le président: Merci. Je rappelle à mes collègues qu'ils est très important que nous ayons le quorum à la réunion qui aura lieu demain matin.

J'ai cru déceler une erreur dans l'exposé, lorsque vous avez dit que l'Alabama, qui est un État pauvre, reçoit 14,169\$. Selon votre graphique, il s'agit du chiffre pour la Californie; en fait, pour l'Alabama, c'est 15,946\$.

M. Sharp: Désolé. J'ai donné un chiffre erroné.

[Texte]

The Chairman: Now would you like me to correct your statement and have them omit this discussion? Then you will be an honest man in both places.

Mr. Sharp: Thank you very much.

• 1700

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): An excellent move.

The Chairman: Some student years from now might try to do a précis on this and come across the error and point it out, but you have no marks at all.

The meeting is adjourned.

[Traduction]

Le président: Voudriez-vous que je corrige votre déclaration et que cette discussion soit omise?

M. Sharp: Merci bien.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Excellente décision.

Le président: Dans plusieurs années, un étudiant qui voudra faire un résumé de tout ceci trouvera l'erreur, la signalera, mais vous n'aurez aucune mauvaise note.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

*From the National Union of Provincial Government
Employees:*

Larry Brown, Secretary-Treasurer.

From the Canadian Association of University Teachers:

Allan Sharp, President;

Donald Savage, Executive Secretary.

TÉMOINS

Du Syndicat national de la Fonction publique provinciale:

Larry Brown, secrétaire-trésorier.

De l'Association canadienne des professeurs d'université:

Allan Sharp, président;

Donald Savage, secrétaire exécutif.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Thursday, April 2, 1987

Chairman: Allan McKinnon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le jeudi 2 avril 1987

Président: Allan McKinnon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-44

**An Act to amend the Federal-Provincial
Fiscal Arrangements and Federal
Post-Secondary Education and Health
Contributions Act, 1977**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-44

**Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords
fiscaux entre le gouvernement fédéral
et les provinces et sur les contributions
fédérales en matière d'enseignement
postsecondaire et de santé**

RESPECTING:

Order of Reference
Clause-by-clause consideration

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi
Étude article par article

Y COMPRIS:

Le Rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Tom Hockin,
Minister of State (Finance)

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Tom Hockin,
Ministre d'État (Finances)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-44

Chairman: Allan McKinnon

Members

Pat Binns
Don Blenkarn
Simon de Jong
Raymond Garneau
Claude Lanthier
George Minaker
Pierre H. Vincent—(7)

(Quorum 4)

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Thursday, April 2, 1987:

Dan Heap replaced Simon de Jong.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-44

Président: Allan McKinnon

Membres

Pat Binns
Don Blenkarn
Simon de Jong
Raymond Garneau
Claude Lanthier
George Minaker
Pierre H. Vincent—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le jeudi 2 avril 1987:

Dan Heap remplace Simon de Jong.

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, April 2, 1987

The Legislative Committee on Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Thursday, March 19, 1987, your Committee has considered Bill C-44 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2 and 3, which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

ALLAN McKINNON,
Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 2 avril 1987

Le Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 19 mars 1987, votre Comité a étudié le projet de loi C-44 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1, 2 et 3, qui comprend le rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
ALLAN McKINNON.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 2, 1987
(4)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, met at 9:35 o'clock a.m. this day, in room 269 West Block, the Chairman, Allan McKinnon, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Raymond Garneau, Dan Heap, Claude Lanthier, George Minaker and Pierre H. Vincent.

Appearing: The Honourable Tom Hockin, Minister of State (Finance).

Witnesses: From the Department of Finance: Anne Parks, Director, Federal-Provincial Relations Division; Jim Lynn, General Director, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, March 19, 1987, concerning Bill C-44, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, March 30, 1987, Issue No. 1.*)

Clause 1 carried.

On Clause 2

Raymond Garneau moved,—That Clause 2 be amended by striking out line 19, on page 1, and substituting the following therefor:

“and ending on March 31, 1989, a fiscal”

After debate, the question being put on the amendment, it was, by a show of hands, negatived: Yeas: 2; Nays: 3.

Clause 2 carried, on division.

On Clause 3

Raymond Garneau proposed to move,—That Clause 3 be amended by striking out lines 1 to 21, on page 2, and substituting the following therefor:

“3.”

After debate, the Chairman ruled the amendment out of order on the grounds that it infringed on the financial initiative of the Crown.

After further debate, the question being put on Clause 3, it carried, on division.

Clauses 4 to 19 carried, severally, on division.

The Title carried.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 2 AVRIL 1987
(4)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, se réunit, aujourd'hui à 9 h 35, dans la pièce 269 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence d'Allan McKinnon, (président).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Raymond Garneau, Dan Heap, Claude Lanthier, George Minaker et Pierre-H. Vincent.

Comparait: L'honorable Tom Hockin, ministre d'État (Finances).

Témoins: Du ministère des Finances: Anne Parks, directrice, division des relations fédérales-provinciales; Jim Lynn, directeur général, direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

Le Comité entreprend de nouveau l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 19 mars 1987 ayant trait au projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. (Voir *Procès-verbaux et témoignages du lundi 30 mars 1987, fascicule n° 1.*)

L'article 1 est adopté.

Article 2

Raymond Garneau propose,—Que l'article 2 soit modifié,—en substituant à la ligne 20, page 1, ce qui suit:

«1^{er} avril 1987 et le 31 mars 1989, un»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et rejeté par vote à main levée: Pour: 2; Contre: 3.

L'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3

Raymond Garneau propose,—Que l'article 3 soit modifié en substituant aux lignes 1 à 20, page 2, ce qui suit:

«3.»

Après débat, le président déclare irrecevable l'amendement, car il empiète sur l'initiative financière de la Couronne.

Après de plus amples débats, l'article 3 est mis aux voix et adopté à la majorité des voix.

Les articles 4 à 19 sont respectivement adoptés à la majorité des voix.

Le titre est adopté.

The Bill carried.

Agreed,—That the Chairman do report to the Bill to the House of Commons.

During the meeting, the Minister and witnesses answered questions.

At 10:10 o'clock a.m., the Committee adjourned.

Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Le projet de loi est adopté.

Il est convenu,—Que le président fasse rapport, à la Chambre des communes, du projet de loi.

Au cours de la réunion, le Ministre et les témoins répondent aux questions.

À 10 h 10, le Comité lève la séance.

Le greffier du Comité
Mary MacDougall

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, April 2, 1987

• 0934

The Chairman: I call the meeting to order. We have a quorum. Today we are going on to clause-by-clause consideration of Bill C-44.

Clause 1 agreed to.

On clause 2—*Fiscal equalization payments*

• 0935

M. Garneau: Monsieur le président, l'article 2 indique la période de temps que ce projet de loi doit couvrir, c'est-à-dire du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1992.

Lors de l'étude en deuxième lecture, j'avais indiqué mon intention de proposer un amendement afin que le projet de loi C-44 couvre une période plus courte. La réforme fiscale qui doit être annoncée sous peu aura un impact certain sur les finances des provinces. L'équilibre financier de chacune des provinces pourrait être modifié à la suite de cette réforme fiscale, ce qui amènerait vraisemblablement une refonte ou une révision importante de la loi qui établit les paiements de péréquation.

Comme l'a indiqué le ministre lors de sa comparution devant nous, le gouvernement peut toujours déposer un projet de loi à la Chambre des communes afin d'apporter d'autres modifications à la loi. Cependant, si on ne modifie pas le projet de loi C-44, cela dépendra uniquement d'une décision ministérielle qui pourra être prise ou ne pas être prise, de sorte que la situation de la péréquation pourrait varier énormément d'une région à l'autre et créer des déséquilibres dans les finances des provinces.

C'est pourquoi je propose qu'on modifie l'article 3 de la loi proposé à l'article 2 du projet de loi C-44 en retranchant la ligne 20, à la page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

1^{er} avril 1987 et le 31 mars 1989, un

Le reste de l'article 2 demeurerait identique.

The Chairman: I think I understand the amendment in a slightly different fashion, but it has the same meaning. You would delete line 19 in its entirety and have it read "and ending on March 31, 1989, a fiscal".

Mr. Blenkarn: I do not understand the reason for shortening the traditional five-year period to a two-year period. It just means we would have to re-pass the bill. Obviously, if it were the intention of another government to change the fiscal arrangements, it could be done by an amending piece of legislation. It would seem to me the amendment does not do anything other than cause the bill to come back to the House some time in 1989 again. This does not make sense.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 2 avril 1987

Le président: La séance est ouverte. Je vois que nous avons un quorum. Nous allons donc entamer l'étude article par article du projet de loi C-44.

L'article 1 est adopté.

Article 2—*Paiements de péréquation*

Mr. Garneau: Mr. Chairman, clause 2 indicates the period of time over which this bill will apply, that is from April 1, 1987 to March 31, 1992.

During second reading, I mentioned that I would table an amendment to shorten the period of time during which Bill C-44 would apply. The fiscal reform which will be announced shortly will most certainly have an impact on the financial situation of the provinces. The change in the financial balances of the provinces due to this fiscal reform would probably lead to an important review of the act authorizing equalization payments.

As I explained to the Minister when he appeared before us, the government may at any time table a new act in the House in order to introduce other amendments to the act. However, if we do not amend Bill C-44, this decision will depend solely on ministerial discretion with the result that equalization payments might vary greatly from one region to another and create unbalances in provincial finances.

I therefore propose to amend clause 3 of the act under clause 2 of Bill C-44 by deleting line 20, page 1 and substituting the following therefore:

April 1, 1987 to March 31, 1989.

The rest of clause 2 would remain unchanged.

Le président: Je pensais que le libellé de votre amendement serait quelque peu différent mais de toute façon le résultat es. le même. Vous proposez donc de supprimer entièrement la ligne 19 qui serait remplacée par «et prenant fin au 31 mars 1989».

M. Blenkarn: Je ne vois pas de raison pour raccourcir la période normale de cinq ans à deux ans seulement. Nous serons ainsi obligés d'adopter le projet de loi à nouveau. Si un autre gouvernement avait l'intention de modifier les dispositions fiscales, il serait libre d'introduire un nouveau projet de loi. Cet amendement aurait pour seul effet d'obliger la Chambre à voter à nouveau sur ce projet de loi dès 1989 ce qui est tout à fait illogique.

[Texte]

Mr. Garneau: Your optimism is greater than mine. You are talking about another government. If it is another government, I am quite content, but I am proposing the amendment in case it is the same.

Mr. Blenkarn: The fact of the matter is, Mr. Garneau, every time a new Parliament is elected it is another government. It certainly seems to me it would be better to leave it as is. I do not see any real merit in this at all. Five years has been the traditional period of these bills. They are a routine piece of legislation. I do not know why we would want to break it with a two-year period.

Mr. Minaker: I think Mr. Garneau's amendment would actually leave the provinces less secure than they would feel if they had this five-year program ahead of them. At least they know what the present conditions are for the next five years. Because it is an integral part of some of our provinces' financing, it would be wrong for us to give them an idea things would change year by year. At least they know where they would be standing with regard to equalization payments over the next five years. Further, because it is an estimate and governments are always estimating their budget, I think they would feel more secure with the clause the way it reads at the present time rather than the amendment.

• 0940

Mr. Heap: Mr. Chairman, I would support the amendment, although I know it is an unusual procedure, as has been said. I would support it for the reason that this government has just announced a couple of months ago it will be doing major tax reform, and we are dealing here with something very, very closely related.

I assume the major tax reform will focus primarily on the method of collecting taxes. But it may well also have a bearing on the method of distributing, particularly on things that are tax expenditures or closely related to tax expenditures, which I think covers this matter. So it seems a mistake to lock us and the provinces in for five years, which may be, let us say, four years after the major tax reform the Minister has said he will be bringing in.

If the tax reform should turn out to have no bearing on the circumstances of the equalization payments or on the financing for health and for education, there may still very well be major circumstances that have to be examined further than they are.

I have in mind, for example, the situation in the Atlantic provinces, to mention one area, where the personal income tax now required is very substantially higher than that anywhere else in Canada. Personal income tax as a percentage of the basic federal tax is 60% in Newfoundland, 55% in P.E.I., 56.5% in Nova Scotia and 58% in New Brunswick. However, it is 50% in

[Traduction]

M. Garneau: Vous êtes plus optimiste que moi car s'il y a effectivement un autre gouvernement, je serais très content. J'ai proposé cet amendement au cas où il n'y aurait justement pas changement de gouvernement.

M. Blenkarn: Il y a un nouveau gouvernement chaque fois qu'un nouveau Parlement est élu monsieur Garneau. Moi je trouve qu'il vaut mieux laisser le projet de loi en l'état et je ne vois pas en quoi votre amendement l'améliorerait. Cinq ans a toujours été la période d'application de ces mesures car il s'agit d'une loi qui revient périodiquement. Je ne vois pas à quoi cela servirait de amener cette période de temps à deux ans.

M. Minaker: À mon avis l'amendement de M. Garneau aurait pour effet d'aggraver l'insécurité des provinces par rapport à la période actuelle de cinq ans. Au moins maintenant elles savent sur quoi compter pendant une période de cinq ans. Comme cet argent représente une partie intégrante des budgets provinciaux, je ne pense pas qu'il soit souhaitable de donner l'impression que la situation pourrait changer d'une année sur l'autre. Du moins ainsi les provinces savent à quoi s'en tenir en ce qui concerne le montant des paiements de péréquation pour les cinq années à venir. De plus comme il s'agit d'une prévision et que les gouvernements sont toujours aux prises avec leurs prévisions budgétaires, je pense que les gouvernements provinciaux seront plus tranquilles avec le libellé actuel de cet article plutôt qu'avec celui présenté par l'amendement.

M. Heap: Monsieur le président, je suis en faveur de cet amendement même s'il s'agit effectivement d'une mesure inusitée. Je suis pour cet amendement du fait que le gouvernement vient d'annoncer il y a deux mois qu'il compte entreprendre une refonte radicale du régime fiscal; or, les paiements de péréquation ne manqueraient pas de s'en ressentir.

Je présume que la réforme fiscale porterait essentiellement sur les modalités de perception des impôts. Toute réforme fiscale aura également des incidents sur les modalités de répartition, en particulier la répartition des dépenses fiscales, dont relèvent notamment les paiements de péréquation. Je trouve qu'il serait erroné dans ces conditions de prévoir une période de cinq ans qui risque de nous porter quatre ans au-delà de la réforme fiscale proposée par le ministre.

Si la réforme fiscale n'a aucune incidence sur les paiements de péréquation ou sur les modalités de financement des services de santé et de l'éducation, il se peut néanmoins qu'il faudra tenir compte d'autres circonstances importantes.

Je pense entre autres aux provinces de l'Atlantique où l'impôt sur le revenu des particuliers est le plus élevé du pays. Ainsi, l'impôt sur le revenu des particuliers représente 60 p. 100 de la taxe fédérale de base à Terre-Neuve, 55 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 56,5 p. 100 en Nouvelle-Ecosse et 58 p. 100 au Nouveau-Brunswick, alors qu'en Ontario, ce pourcentage est de 50 p. 100, 54 p.

[Text]

Ontario, 54% in Manitoba, 50% in Saskatchewan, 43.5% in Alberta, and 47.5% in B.C. In other words, the Atlantic provinces are already paying very substantially higher proportions of income tax than the other provinces, although the area is well known for suffering hardship.

Another situation is closely related; in the same provinces, the Board of Education expenditures as a percentage of the provincial Gross Domestic Product again are substantially higher than anywhere else. It is 7.2% in Newfoundland, 6.2% in P.E.I., 6.1% in Nova Scotia, 6.3% in New Brunswick. The next highest is 5.3% in Quebec, and from there it goes down to 4% and even to 3.1% in Alberta. In other words, those provinces under the present arrangements are suffering serious inequality.

The constitutional principle of maintaining comparable services at comparable costs to local taxpayers is not being met. I do not believe this bill is guaranteed to meet them. I do not see how this bill will straighten it out. Therefore I think the idea of having a review of this bill as of March 31, 1989, is very well justified.

M. Lanthier: Monsieur le président, je suis contre cet amendement pour plusieurs raisons.

Premièrement, si ce projet de loi exigeait une fixation de termes, comme une taxe de vente à 9 p. 100, certes, cinq ans serait une très longue période. Cependant, c'est un projet de loi qui, à la base, a des variables nombreuses et qui s'adapte avec le temps. On s'est plaint longtemps de ce que le gouvernement précédent était un gouvernement d'improvisation qui prenait des mesures de kangourou qui changeaient d'une année à l'autre. Sincèrement, je crois que le laps de temps qui est prévu ici va permettre aux provinces de faire leur planification, et au gouvernement fédéral d'asseoir sa réforme fiscale sur des bases déjà solides. On ne peut certainement pas faire de réforme fiscale en profondeur en chambardant tout le régime fiscal, et même celui des provinces. Alors, je crois que cinq ans, c'est idéal.

Pour rassurer les provinces, on pourrait dire que notre gouvernement a fait des prévisions de base à long terme de base, mais qu'il ne manque pas de compassion pour autant. Par exemple, voilà deux ans, le ministre a immédiatement décidé d'installer une mesure transitoire qui accordait des paiements forfétaires supplémentaires aux provinces, étant donné qu'il avait décelé que les besoins de certaines provinces étaient plus grands qu'on ne le prévoyait dans la formule précédente.

• 0945

D'ici deux ans, nous verrons comment cette formule fonctionne. Une planification de cinq ans, ce n'est certainement pas trop long, non seulement pour le gouvernement actuel, mais aussi pour les gouvernements provinciaux qui peuvent changer d'allégeance d'ici ce temps. On sait que plusieurs gouvernements provinciaux déclencheront des élections d'ici ce temps-là. Comme il

[Translation]

100 au Manitoba, 50 p. 100 dans la Saskatchewan, 43,5 p. 100 en Alberta et 47,5 p. 100 en Colombie-Britannique. Cela signifie donc que les provinces de l'Atlantique paient d'ores et déjà beaucoup plus d'impôt sur le revenu que le reste des provinces, bien que la conjoncture y soit mauvaise.

Toujours dans les provinces de l'Atlantique, les dépenses des commissions scolaires calculées en pourcentage du produit intérieur brut des provinces sont beaucoup plus élevées que partout ailleurs. Le pourcentage est de 7,2 p. 100 à Terre-Neuve, de 6,2 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard, de 6,1 p. 100 en Nouvelle-Écosse, de 6,3 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Le Québec vient ensuite avec 5,3 p. 100 alors qu'en Alberta, il n'est que de 3,1 p. 100. Donc, les provinces atlantiques sont actuellement très défavorisées sur ce plan.

Cela est contraire au principe constitutionnel comme quoi des services comparables à des coûts comparables doivent être assurés à tous les contribuables. Je ne vois pas pour ma part comment le présent projet de loi peut redresser cette situation. J'estime donc qu'il serait parfaitement justifié de reprendre l'examen de ce projet de loi dès le 31 mars 1989.

Mr. Lanthier: Mr. Chairman I am against this amendment for a number of reasons.

In the first place if the bill were proposing let us say a 9% sales tax, the five year period would indeed be a long time. However, this bill is based on a number of variables which change with the time. For a long time people have complained that the previous government improvised measures which changed from year to year. I feel that the time frame proposed in this bill will enable provinces to plan while the federal government will be in a position to launch its fiscal reform on a sound basis. The purpose fiscal reform is not to turn everything upside down, either as far as the federal or provincial finances are concerned. So to my mind five years is an ideal time frame.

In order to reassure the provinces, it might be said that while our government has made long term forecasts, it does not lack compassion. For instance two years ago, the Minister decided to implement transitional measures under which the provinces would receive supplementary lump sum payments after it was determined that the needs of certain provinces were greater than what had been anticipated under the previous formula.

We shall see how this new formula will have worked two years from now. A five year time frame for planning is certainly not too much, not just for this government but also for provincial governments which may change political stripe from time to time. We know that a number of provincial elections will be held within that period. Since a certain amount of financial planning is necessary

[Texte]

faut tout de même assurer une certaine planification financière à tous les Canadiens, le gouvernement fédéral doit prendre un engagement de base.

Donc, je m'oppose fortement à cet amendement.

The Chairman: Mr. Blenkarn, you wish to speak again on this?

Mr. Blenkarn: I suggest the question now be put, Mr. Chairman.

The Chairman: I will hear from Mr. Garneau, again.

M. Garneau: Monsieur le président, j'ai entendu les remarques des députés du gouvernement qui reprennent les propos qu'a tenus le ministre hier ou avant-hier, lorsqu'il est venu témoigner devant nous. Je pourrais prendre les arguments de mes collègues d'en face et les leur renvoyer en disant qu'une planification de cinq ans est difficile à envisager dans le contexte d'une réforme fiscale qui, si elle atteint les objectifs annoncés par le ministre le 18 juillet 1986, aura des conséquences certaines sur l'assiette fiscale, laquelle a des conséquences sur la façon dont les paiements de péréquation sont calculés. En changeant la date, on ne bouleverse pas les finances des provinces; au contraire, on leur assure qu'après la réforme fiscale, la Chambre des communes sera appelée à discuter des modifications à apporter à la formule de péréquation. Également, le gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir, sera obligé de rouvrir les négociations; cela ne sera pas laissé à la bonne volonté du gouvernement au pouvoir.

Je ne veux pas prolonger le débat davantage, monsieur le président. J'ai indiqué les raisons qui motivaient mon amendement, et le Comité aura à décider.

The Chairman: Mr. Minister, do you wish to add to this?

Hon. Thomas Hockin (Minister of State (Finance)): Mr. Chairman, thank you. I just wanted to respond to the motion and the amendment. Just to add to what I said the other day, we have to remember that Parliament decides this. This is not a joint legislative agreement with the provinces, so we can open up the act any time. That gives us a little more flexibility than would ordinarily be the case if we were tying up provincial legislation as well as federal. And that is an important thing to remember.

The other thing to remember is that in 1972 there was major tax reform, and at that time a five-year agreement was put in place. So I think that is a precedent, saying that you are not really tying your hand if you want to, after two years, look at it again.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister.

Amendment negatived.

Clause 2 agreed to on division.

[Traduction]

for all Canadians, the federal government must make certain basic commitments.

Therefore I am strongly opposed to this amendment.

Le président: Vous avez quelque chose à ajouter à ce sujet, monsieur Blenkarn?

M. Blenkarn: Je propose que vous mettiez l'amendement aux voix, monsieur le président.

Le président: Je donne de nouveau la parole à M. Garneau.

Mr. Garneau: Mr. Chairman, I listened to the remarks of government members who have repeated what the Minister said the day before yesterday when he appeared before the committee. Using the arguments of my colleagues on my opposite side, I might point out that a five year planning time frame is difficult if we are to have a fiscal reform which, should it meet the government's objectives as set out by the Minister on July 18, 1986, will have serious consequences on the basis of assessment which in turn will influence the way in which equalization payments are calculated. By changing this date, provincial finances will not be upset; just the opposite, they will be assured that after the fiscal reform, the House of Commons will have to discuss ways of changing the equalization formula. Furthermore the government whichever party is in power will have to open up the negotiations once again.

I do not want to extend this debate, Mr. Chairman. I have explained the reasons for my amendment and it is now up to the committee to decide.

Le président: Vous avez quelque chose à ajouter monsieur le ministre?

L'honorable Thomas Hockin (ministre d'Etat aux finances): Merci monsieur le président. Je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de la motion et de l'amendement. Ainsi que je l'ai ajouté l'autre jour, c'est le Parlement qui a décidé de cette mesure. Comme il ne s'agit pas d'un accord législatif conclu avec les provinces, nous sommes libres de reprendre ce texte législatif à tout moment. Cela nous laisse donc davantage de latitude que s'il s'agissait simultanément d'une loi fédérale ou provinciale. C'est un facteur important dont il faut tenir compte.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la période de cinq ans avait été introduite au moment de l'importante réforme fiscale intervenue en 1972. Cela crée donc un précédent en ce sens qu'au bout de deux ans on peut rouvrir ce dossier.

Le président: Merci monsieur le ministre.

L'amendement est rejeté.

L'article 2 est adopté sur division.

[Text]

On Clause 3—*Payment for fiscal year 1987-88*

M. Garneau: Monsieur le président, j'ai un amendement à proposer.

The Chairman: I hope you will state the intention of this amendment clearly, Mr. Garneau, because I have a serious question of order in my mind. But I would like to hear your intention first.

M. Garneau: Mon intention est de faire en sorte que les montants de péréquation, qui ont été établis par le ministre à environ 175 millions de dollars, soient entièrement versés aux provinces dès la première année. La première partie du premier paragraphe de l'article 3, soit les 20 premières lignes, indique la modification apportée. Un total de 175 millions de dollars, au bénéfice des provinces, sera versé par étape. La première année, 50 p. 100 de ce montant sera versé. La deuxième année, le plein montant sera versé.

• 0950

Le fait de retrancher les lignes 1 à 20 et de laisser le reste du projet de loi tel quel amènerait le pouvoir central, le gouvernement fédéral, à verser aux provinces le plein bénéfice qu'elles pourraient retirer par ces modifications techniques apportées à la formule. J'ai pensé que la meilleure façon d'atteindre l'objectif, tout en respectant les règlements, était de permettre de voter pour ou contre le paragraphe. On peut proposer, j'imagine, qu'il soit retiré.

J'ai déjà proposé des amendements semblables dans d'autres législations. Ils avaient été acceptés par la présidence. Il s'agissait d'enlever des choses et non pas de proposer des choses nouvelles. L'objectif de cette législation est d'autoriser le gouvernement à verser, dès cette année, le plein montant indiqué par ces modifications techniques apportées à cette législation. Ainsi les provinces pourront bénéficier du plein montant des 175 millions de dollars.

Nous avons discuté de cette question lors de la présence du ministre, mercredi. Il était en désaccord avec moi sur l'engagement du ministre des Finances à verser ces 175 millions de dollars. J'ai déjà eu l'occasion de citer certains des propos que le ministre des Finances avait tenus dans une entrevue de télévision et lors de conférences de presse. Il avait indiqué que les provinces avaient manifesté publiquement leur compréhension durant les consultations. Cette somme de 175 millions de dollars serait versée, en entier, dès la première année.

Le but de l'amendement qui enlève les lignes 1 à 20, est de permettre aux provinces de profiter dès l'exercice financier de 1987-1988, du plein effet des modifications techniques contenues dans le reste de la législation.

The Chairman: Thank you, Mr. Garneau.

I know there are other members who wish to speak on this. Unless there are some new points to be brought out, I am of a disposition to rule it out of order, on the well-known rule that it interferes with the financial initiative of the Crown.

[Translation]

L'article 3—*Paiement pour l'exercice 1987-88*

Mr. Garneau: Mr. Chairman I have an amendment.

Le président: J'espère que vous allez nous expliquer clairement l'objet de votre amendement car je ne suis pas sûr qu'il soit en principe recevable. Mais je voudrais d'abord entendre ce que vous avez à dire à ce sujet.

Mr. Garneau: The object of my amendment is to have the equalization payments which the Minister has set at \$175 million paid in their entirety to the provinces during the first year. The first part of the first paragraph of clause 3 which covers the first 20 lines spell out the proposed change. A total of \$175 million will be paid out to the provinces in stages. During the first year 50% of this amount will be paid out. The balance will be paid out during the second year.

By deleting lines 1 to 20 without changing the rest of the bill would force the federal government to pay out to the provinces the full amount which the provinces are entitled to receive under the technical changes to the formula. I feel that the best way to meet this target under our rules is to vote for or against this paragraph. Someone might propose to delete this paragraph entirely.

I have tabled similar amendments under other bills and they were ruled in order by the Chairman. The purpose of these amendments was to delete something and not to add something new. The purpose of this present bill is to authorize the government to pay out during the first year the full amount resulting from the technical changes to the act. So the provinces will receive the \$175 million from the outset.

We already discussed this matter in the presence of the Minister on Wednesday. He did not agree with me regarding the commitment of the Minister of Finance to pay out these \$175 million. I have already quoted the Minister of Finance in his television interview as well as during a press conference. In these interviews the Minister indicated that during these consultations, the provinces had shown a lot of understanding. He had further said that the \$175 million would be fully paid during the first year.

By deleting lines 1 to 20, the provinces would benefit starting in 1987-1988 from the full effect of the technical changes under this bill.

Le président: Merci, monsieur Garneau.

Je sais qu'il y a d'autres membres du Comité qui voudraient prendre la parole à ce sujet. Mais à moins qu'ils n'aient quelque chose de nouveau à ajouter, je déclare cet amendement irrecevable du fait qu'il porte atteinte à l'initiative financière de la Couronne.

[Texte]

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I do not agree with your ruling on that, because I think it is just the removal of a clause, and in short the result is to advance the payment. It probably is technically correct, as Mr. Garneau has pointed out. So you perhaps make a mistake by ruling it out of order. In any event, that certainly is the prerogative of the Chair. I think we ought to vote on it.

I think it would be the wrong thing to do. These payments ought to be spread out, in accordance with the established practice. There seems to be no real reason to demand that the money be paid out earlier than is normal. So I would think it would be wrong to remove the clause, but it would seem to me it would be in order.

Mr. Heap: I would agree with Mr. Blenkarn as to the appropriateness of the replacing of the amendment, and I will not repeat his reasoning. I would disagree with Mr. Blenkarn as to the appropriateness of the content of the amendment. I think the amendment would be very appropriate, for the reason I have given earlier: that there is an obligation to assist the provinces whose other available income is lower. That is a constitutional obligation. If even in the short run only this will do that, then it gives time for reconsideration by Parliament of the basic principle. I agree with the Minister that Parliament may reconsider this at any time it chooses, but in the meantime I would hope we could do better by the Atlantic provinces. Thank you.

• 0955

M. Garneau: En ce qui concerne la solvabilité, monsieur le président, la raison pour laquelle je crois que l'amendement peut être accepté est que le Comité peut bien voter contre cet article 3, dans son entier. L'amendement que je propose cherche à amener le Comité à voter sur la première partie. Ainsi, il pourrait très bien décider de voter contre l'article 3 en entier. Il a le droit de le faire, j'imagine. Autrement, il ne ferait pas de sens de procéder à l'étude du projet de loi, article par article. Mon amendement souhaite, en quelque sorte, que le Comité se prononce sur cet article.

Mr. Hockin: Mr. Chairman, I just might add that the increases in this overall equalization payment from \$5.3 billion to \$5.6 billion to \$5.9 billion include the technical changes. They are there and in no way are they being denied. We do not know, even as we sit here, exactly how much the technical changes will be, whether it will be \$175,000,000 or less.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. I would like to thank Mr. Garneau for giving us some advance notice of this amendment. There have been pretty extensive consultations on it with legal people who probably understand these things better than I do. In any case it is my position that I am ruling the amendment out of order.

Shall clause 3 carry?

[Traduction]

M. Blenkarn: Je ne suis pas d'accord avec votre décision, monsieur le président, vu qu'il s'agit simplement de supprimer un article en vue d'avancer le paiement de ces montants. M. Garneau a donc sans doute raison de dire qu'au plan technique, cet amendement est tout à fait légitime. J'estime donc que vous faites erreur en le déclarant irrecevable. Mais en tant que président, vous êtes bien entendu libre de vos décisions. Nous devrions voter sur cet amendement.

À mon avis, ces paiements doivent être étalés conformément à la pratique dans ce domaine. Je ne vois pas de bonne raison pour avancer le paiement de ces montants. Je suis donc contre la suppression de cet article tout en estimant l'amendement recevable.

M. Heap: Je suis d'accord avec M. Blenkarn en ce qui concerne la recevabilité de l'amendement et il est donc inutile que je répète ce qu'il vient de dire. Par contre, je trouve que le fond de l'amendement est parfaitement justifié. Comme je l'ai déjà expliqué, j'estime que le gouvernement fédéral se doit de venir en aide aux provinces à faible revenu. Il s'agit d'ailleurs en l'occurrence d'une obligation constitutionnelle. Cela permettrait entre-temps au Parlement de revoir les principes de base. Le ministre a tout à fait raison de nous rappeler que le Parlement est libre de rouvrir ce dossier n'importe quand, mais entre-temps, je trouve que le gouvernement devrait venir en aide aux provinces de l'Atlantique.

Mr. Garneau: Mr. Chairman, I believe that this amendment is in order since the committee can very well vote against the whole of clause 3. With my amendment, the committee would vote only on the first paragraph of that clause. But it would also be free to vote against the whole of clause 3. The committee is its own master and if it were not, I see no sense in undertaking the clause-by-clause consideration of the bill. With my amendment the committee would vote on this clause.

M. Hockin: Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que l'augmentation du montant global des paiements de péréquation qui passeront de 5,3 à 5,6 et ensuite à 5,9 milliards de dollars comprennent les modifications techniques. Il s'agit donc nullement de refuser ces changements techniques. Il n'y a d'ailleurs pas moyen de dire à combien au juste vont s'élever ces changements techniques et s'ils atteindront effectivement 175 millions de dollars ou non.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Je voudrais tout d'abord remercier M. Garneau de nous avoir communiqué à l'avance le contenu de son amendement ce qui nous a permis de consulter nos conseillers juridiques qui s'y connaissent mieux que nous. Quoi qu'il en soit, je déclare cet amendement irrecevable.

L'article 3 est-il adopté?

[Text]

M. Garneau: Non! Monsieur le président, puisque vous avez déclaré mon amendement irrecevable, j'aimerais vous expliquer pourquoi on devrait voter contre l'article 3. Une autre raison vient de nous être donnée par le ministre. Il a dit: «peut-être que ce sera 175 millions, peut-être que ce sera moins». Ainsi, si les modifications techniques accordaient moins que 175 millions, ce serait une raison de plus pour que l'article soit révisé afin de permettre au gouvernement fédéral de payer, en entier, dès la première année. Selon les propos du ministre, si les modifications techniques n'accordaient que 100 millions, ce montant pourrait être payé dès la première année. Puisque mon amendement est refusé, je voterai contre l'adoption de la première partie. Si la présidence demande le vote sur chacun des paragraphes, je voterai certainement contre le paragraphe (1.1) de l'article 3.

The Chairman: I see no reason for breaking the clause down into parts to go from various parts. It would make a complete mess out of the clause and there are opportunities to amend clauses. Consequently, I cannot accept your suggestion that we start voting on this clause line by line or subsection by subsection. I am prepared now to call the vote on the clause.

M. Garneau: Demandez-vous le vote sur l'ensemble de l'article 3 ou sur le premier paragraphe?

The Chairman: I am calling the whole clause 3.

M. Garneau: Monsieur le président, si vous demandez le vote sur l'ensemble de la question, j'aimerais apporter une précision. Etant donné que le ministre est ici, j'aimerais qu'il nous explique la portée exacte des lignes suivantes:

Notwithstanding subsections (1) to (5), the fiscal equalization payment. . .

J'aimerais que le ministre nous explique exactement ce que signifie ces 95 p. 100 du montant déterminé.

It is the last three paragraphs of clause 3, on page 2. It starts "the minimum payment to a province". I would like you to explain the real meaning of that clause.

• 1000

Mr. Hockin: It would probably be safest to ask one of the officials to answer this, but this is really an extension of the floor provision of the equalization program.

Ms Anne Parks (Director, Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance): The existing floor provisions in the equalization formula, which as you know prevent a decline in a province's equalization from one year to the next from being more than a level of 95%, 90% or 85%, depending on a province's fiscal capacity, are being extended with the act. It is necessary to do that because under the existing act they had a time frame. The 1982-87 timeframe was actually implicit in the legislation itself. So in order to continue the floor provisions, we have to extend them explicitly in the amendments.

[Translation]

Mr. Garneau: No! Since you ruled my amendment out of order, Mr. Chairman, I wish to explain why we should vote against clause 3. The Minister himself just gave you another reason. He said that maybe it will reach \$175 million and maybe not. So if the technical changes will amount to less than \$175 million, that is one more reason why the clause should be amended so as to enable the federal government to pay out the total amount during the very first year. If as the Minister just explained the technical changes amounted to only \$100 million, this sum could be paid out during the first year. Since my amendment has been rejected, I will vote against the first part of this clause. If the Chair calls each paragraph separately, I will certainly vote against section (1.1) of clause 3.

Le président: Je ne vois pas pourquoi on voterait séparément sur les différents alinéas de l'article. Cela n'a aucun sens. Il n'est donc pas question de voter sur cet article, alinéa par alinéa. Par contre, je vais mettre aux voix l'article tout entier.

Mr. Garneau: Are you calling all of clause 3 or just the first paragraph?

Le président: Je mets aux voix l'article 3 tout entier.

Mr. Garneau: If you are calling the whole of clause 3, I would like to ask the Minister to explain to us the exact meaning of the following lines.

Nonobstant les paragraphes (1) à (5), le paiement de péréquation. . .

Could the Minister tell us what is meant exactly by 95% of the amount determined?

Il s'agit des trois derniers alinéas de l'article 3, à la page 2. Cela commence au passage «le paiement minimal qui peut être fait à une province». Or, j'aimerais que vous m'expliquiez cette disposition.

M. Hockin: Il serait préférable de demander à l'un de mes collaborateurs de répondre à cela, mais je dirais toutefois qu'il s'agit d'une prolongation du seuil du programme de péréquation.

Mme Anne Parks (directrice, Division des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances): La loi prolonge les dispositions actuelles qui fixent un seuil aux paiements de péréquation; vous n'ignorez pas que ces dispositions ont été adoptées pour empêcher que les paiements de péréquation des provinces ne baissent en deça de 95 p. 100, 90 p. 100 ou 85 p. 100 d'une année à l'autre, selon les capacités financières de ces mêmes provinces. La nouvelle loi prolongera cela car les dispositions en vigueur à l'heure actuelle arrivent à échéance. Elles portaient implicitement sur la période s'étendant de 1982 à 1987. Pour maintenir les dispositions,

[Texte]

Mr. Garneau: It is the same clause that was in the former legislation; is this what you are saying?

Ms Parks: There is a small adjustment to this part of the act which makes the floor apply to basic equalization, to make it clear that what we are talking about here is a province's basic entitlement under the formula.

It was necessary to do this in order to preclude an anomalous situation which we were afraid could arise in the act, whereby if a province were to qualify for equalization one year and then drop out of equalization, we could end up paying a floor of 85% virtually in perpetuity. In other words, we would be paying 85% of 85% for years and years and years. So in order to prevent any misunderstanding in that regard and to remove an ambiguity in the legislation, there was a small adjustment. But otherwise that part of the act is exactly as it was.

M. Garneau: Au fond vous voulez corriger ce qui s'est passé pour la province de Québec lors de la dernière législation. Le Québec n'a pas eu les 95 p. 100 des montants de péréquation qu'il avait reçus l'année précédente. C'est ce qui était la base de l'argumentation du ministre québécois des Finances, l'an dernier. Vous apportez une modification qui permettrait maintenant au gouvernement de ne considérer que la péréquation de base. Ce qui laisse entendre que le gouvernement n'a pas respecté un article semblable l'an dernier alors que le Québec n'a pas reçu les 95 p. 100 des sommes qu'il était en droit de recevoir selon cet article. Il n'y avait pas uniquement la péréquation de base mais aussi les paiements transitoires des trois premières années, selon l'entente 1982-1987.

Mr. Hockin: Because the old transition expired we have this supplementary agreement.

Ms Parks: The floor to which Quebec is currently entitled under this legislation is 85%. That is because Quebec's fiscal capacity, like that of Manitoba, is relatively stronger than, say, Newfoundland, which would be entitled to a 95% floor.

I think what you are referring to is the supplementary equalization, which was a separate piece of legislation. It is not part of the ongoing program, and those were fixed-amount payments. There was no 95% guarantee in that legislation.

We simply used a formula in calculating the fixed amounts which, based on the estimates of equalization at the time the legislation was proposed, would have given Quebec, among several other provinces, 95% of their previous year's payment. But that did not in any way change the basic floor provision in the Fiscal Arrangements Act.

[Traduction]

il a donc fallu les inscrire explicitement dans les amendements.

M. Garneau: Il s'agit donc de la même disposition que celle figurant dans l'ancienne loi; c'est bien ce que vous êtes en train de dire?

Mme Parks: Une petite modification précise que le seuil porte sur la péréquation fondamentale afin qu'il soit clairement entendu qu'il est question ici des principaux paiements de péréquation auxquels une province a droit.

Il a fallu faire cela afin d'empêcher que si une province avait droit aux paiements une année, puis n'y avait pas droit l'année suivante, on se trouverait à lui accorder des paiements de 85 p. 100 à perpétuité. Autrement dit, on se trouverait à lui accorder des paiements de péréquation de 85 p. 100 pendant des années et des années. Donc, afin d'empêcher tout malentendu et d'éliminer toute ambiguïté dans la loi, nous l'avons légèrement modifiée. À part cela, le texte de la disposition demeure tout à fait identique.

Mr. Garneau: In the end, you want to correct the effects of the last legislation on the Province of Quebec. This province was not given the 95% of equalization payments it had received the preceding year. That is what maintained the Minister of Finance of Quebec last year. So you are now adjusting the law so that the government can now take into account only the basic equalization payments. It also suggests that the government did not respect a similar clause last year when Quebec did not receive the 95% it was entitled, just from this clause. The last time, the basic equalization payments were not the only thing taken into consideration; there were also the interim payments of the three first years of the 1982-1987 agreement.

M. Hockin: C'est parce que l'entente provisoire est arrivée à échéance que nous en avons inscrit une nouvelle.

Mme Parks: A l'heure actuelle, le seuil auquel le Québec a droit en vertu de la loi est de 85 p. 100. C'est parce que les capacités financières de cette province, tout comme pour le Manitoba, sont relativement plus fortes que celles de Terre-Neuve, par exemple, qui aura droit à un seuil de 95 p. 100.

Je crois que vous vous reportez ici aux paiements de péréquation supplémentaires, qui font l'objet d'une loi distincte. Ils ne font pas partie du programme actuel et prévoient des montants fixes. Ils ne font pas l'objet d'une garantie de 95 p. 100 inscrite dans la loi.

Nous sommes arrivés aux montants en question grâce à une formule de calcul fondée sur la péréquation estimée au moment de la présentation du projet de loi. En vertu de cela, le Québec et quelques autres provinces avaient droit à 95 p. 100 des paiements de l'année précédente. Cela n'a toutefois nullement affecté la disposition relative au seuil dans la Loi sur les accords fiscaux.

[Text]

Mr. Garneau: I am not quarrelling about this particular clause. But I understood from what you told me at the beginning that now, with this clause, only the basic equalization payment will receive the guarantee. It did not exist before. That is what I understood. So last year Quebec was perfectly right to say that they had not received the 95% guarantee they were entitled to receive—this is what you are telling me.

• 1005

Mr. Blenkarn: It is 85%.

Mr. Garneau: In this legislation, but last year they were promised 95% by the former Minister of State for Finance, and they have not received that 95%.

Mr. Hockin: That was not the promise. I will have the officials answer that.

Ms Parks: No, there was never any guarantee of 95% in the supplementary equalization. I think there may be some misunderstanding about that. If you look at the supplementary equalization legislation, what it authorized were fixed-amount payments. Quebec had \$110 million authorized under that legislation. Quebec has never had a 95% equalization guarantee.

Mr. Garneau: Well, the former Minister of State for Finance stated in the House of Commons in answering one of my questions that Quebec and the other provinces were guaranteed 95%. I quote that time and again, and it is in the answer. So I just want to make sure this paragraph is something to prevent—that the Minister can promise once again that the guarantee of 95% be given, but it will not be possible any more.

Mr. Hockin: Mr. Chairman, I will let Mr. Lynn answer this, but the legislation is very clear and the triggering is clear in the act.

Mr. Jim Lynn (General Director, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance): If this got triggered, if Quebec's entitlement fell below 85% of its entitlement of the previous year then this clause would be triggered and it would get a floor payment. But the supplementary payments, as has been pointed out, was a special piece of legislation and the legislation was very clear that they were specific amounts laid out, the \$110 million for Quebec and so on.

Mr. Garneau: What I was talking about was not the special legislation that you tabled last year, but the three-year guarantee that was included in the former legislation, and you propose in this legislation to take that out from the legislation. What I thought you said, madam, was that if for any reason a province would receive additional payment over and above the standard equalization

[Translation]

M. Garneau: Je ne m'oppose pas à cette disposition particulière. Cependant, à en juger d'après ce que vous m'avez dit, en vertu de cette nouvelle disposition, il n'y a que les paiements de péréquation fondamentaux qui feront l'objet d'une garantie, et cette garantie n'existait pas auparavant. C'est tout au moins ce que j'ai cru comprendre. Donc l'année dernière, le Québec avait tout à fait raison de dire qu'il n'avait pas reçu les 95 p. 100 auxquels il avait droit en vertu de la garantie—c'est bien ce que vous êtes en train de me dire.

M. Blenkarn: C'est 85 p. 100.

M. Garneau: Dans l'actuel projet de loi oui, mais l'année dernière, l'ancien ministre d'Etat aux Finances avait promis des paiements de 95 p. 100; or, le Québec ne les a pas reçus.

M. Hockin: Ce n'est pas ce qu'on avait promis. Je vais demander à mes collaborateurs de bien vouloir répondre.

Mme Parks: Non, on n'a jamais promis de verser 95 p. 100 dans le cadre des paiements de péréquation supplémentaires. Il y a peut-être eu un malentendu à cet égard. Si vous vous reportez à la loi relative à ces paiements supplémentaires, elle autorisait le versement de montants fixes. Or en vertu de cela, le Québec avait droit à 110 millions de dollars mais il ne s'est fait jamais fait garantir des paiements de péréquation de 95 p. 100.

M. Garneau: Eh bien, l'ancien ministre d'Etat aux Finances a dit à la Chambre des communes, en réponse à une de mes questions, que le Québec et les autres provinces bénéficiaient d'une garantie de 95 p. 100. Je répète cela fréquemment car c'est bien ce qu'on a dit. Je tiens donc seulement à savoir que cet alinéa cherche à empêcher qu'une telle chose ne se reproduise; le ministre peut encore une fois promettre des paiements de 95 p. 100 et dorénavant, on ne pourra pas se dédire.

M. Hockin: Monsieur le président, je vais laisser à M. Lynn le soin de vous répondre mais quoi qu'il en soit, la loi est très claire, tout comme le mécanisme qui déclenche les paiements.

M. Jim Lynn (directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances): Si ce mécanisme était mis en branle, alors même si le Québec avait droit à moins de 85 p. 100 par rapport à l'année précédente, il recevrait le montant correspondant au seuil qui lui revient. Cependant, comme on l'a précisé, les paiements supplémentaires ont fait l'objet d'une loi spéciale, en vertu de laquelle on accordait des montants fixes, en l'occurrence 110 millions de dollars au Québec, etc.

M. Garneau: Je ne parlais pas de la loi spéciale que vous avez déposée l'année passée mais bien de la garantie qui figurait dans l'ancienne loi et qui portait sur trois ans. Or vous proposez dans le nouveau projet de loi de retirer cette disposition. Je croyais vous avoir entendu dire que si pour une raison quelconque, une province recevait des paiements supplémentaires supérieurs aux paiements de

[Texte]

payment, this overpayment will not be included in the guarantee of 95%; this is what I understood.

Mr. Lynn: Correct. But there are no more—

Mr. Garneau: What I was talking about was not about the special legislation that gave \$110 million to the Province of Quebec; I was talking about the guarantee that was included in the former formula, the 1982-87, where the Province of Quebec and many other provinces received an important amount of equalization over and above the basic formula. Now if there was such a payment for any reason, they will not be included in the guarantee.

Ms Parks: There are at present no such payments as part of the program. The three-year transition arrangement is something that expired under the old act. It is not something we are taking out of the act; we are simply repeating it here because it is necessary to do that to remove an obsolete provision. But that provision has already expired, and the supplementary payments were for 1985-86 and 1986-87. So as of 1987-88 the pure formula will be in operation so that what we will be dealing with here are basic equalization entitlements. So that small adjustment I mentioned in this bill is just simply to bring that together to make clear that the floor is referring to the payments the act authorizes—that is, the basic equalization entitlements.

Mr. Garneau: Mr. Chairman, I think we are discussing different things, or maybe people do not want really to answer my question. What I was suggesting is that the promise has been made that Quebec will receive at least 95% under the old legislation. The Quebec Minister wrote to the Minister of Finance in Ottawa, stating that and quoting the answer, etc. But what I understood by this is that if a thing like that would happen only the basic formula will apply, and then it has tried to legislate after the fact to rationalize additions that were made last year.

• 1010

This is the only point I want to make. I will vote against; I do not want to go along with it.

The Chairman: I would like to call a vote. The chief opponent to the clause as spoken says he has now completed his speech and is willing to have the vote on it, so I propose to call it.

Clause 3 agreed to.

The Chairman: I understand that clauses 4 to 19 are relatively acceptable to everybody. Is there any reason why we should not vote on clauses 4 through 19 with one vote, or do you wish to go through them clause by clause?

Mr. Garneau: Just to accelerate the process I would accept your suggestion, but as far as I am concerned, there are some aspects in those clauses to which I would say "on division", so we could complete our work this morning.

[Traduction]

péréquation réguliers, ces paiements supplémentaires ne seraient pas comptabilisés dans les 95 p. 100 qui font l'objet de la garantie. C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Lynn: C'est juste. Cependant, il n'y a plus de . . .

M. Garneau: Je ne me reportais pas à la loi spéciale qui a accordé 110 millions de dollars au Québec mais bien à la garantie qui figurait dans l'ancienne entente portant sur la période 1982 à 1987, pendant laquelle le Québec et bon nombre d'autres provinces ont reçu des paiements de péréquation de beaucoup supérieurs aux paiements fondamentaux. Cependant, si un tel paiement devait être accordé, il ne serait pas pris en compte dans les sommes qui font l'objet de la garantie.

Mme Parks: A l'heure actuelle, aucun paiement de ce genre ne fait partie du programme. Des arrangements provisoires de trois ans sont arrivés à échéance en vertu de l'ancienne loi. Nous ne supprimons pas cette disposition de la loi; nous ne faisons que la maintenir en la réinsérant car c'est ce qu'il faut faire pour éliminer une disposition caduque. Cette disposition est donc déjà caduque, et les paiements supplémentaires portaient sur 1985-1986 et 1986-1987. A partir de 1987-1988 la nouvelle formule sera en vigueur de telle sorte qu'il sera alors question de l'admissibilité aux paiements de péréquation de base. Le petit rajustement que j'ai mentionné sert tout simplement à préciser que le seuil correspond aux paiements autorisés par la loi, c'est-à-dire aux paiements admissibles en vertu de la formule de péréquation de base.

M. Garneau: Monsieur le président, je crois que nous parlons de deux choses différentes, peut-être parce qu'on ne veut pas vraiment répondre à ma question. On a promis au Québec qu'il recevra au moins 95 p. 100 en vertu de l'ancienne loi. Le ministre québécois des finances a écrit à son homologue fédéral à ce sujet en lui citant la réponse déjà donnée. Pour ma part, j'ai cru comprendre que si une telle chose devait se produire, la seule formule de base s'appliquerait, et après coup, on a légiféré afin de justifier des paiements supplémentaires accordés l'année passée.

C'est la seule chose que je voulais dire. Je vais donc voter contre car je ne suis pas d'accord.

Le président: J'aimerais maintenant passer aux voix. Le principal adversaire de la disposition ayant dit qu'il a terminé et étant disposé à passer aux voix, je propose qu'il en soit donc ainsi.

L'article 3 est adopté.

Le président: Je crois que les articles 4 à 19 sont à peu près acceptables pour tout le monde. Y a-t-il une raison pour laquelle nous ne devrions pas voter sur les articles 4 à 19 en bloc; préférez-vous que nous les adoptions individuellement?

M. Garneau: Pour accélérer les choses, je me rangerai à votre avis, mais pour ma part, en raison de certains aspects de ces articles, j'aimerais mieux qu'on les déclare adoptés à la majorité afin que nous puissions terminer ce matin.

[Text]

The Chairman: All right. I am not quite sure what to gather from that answer.

Mr. Garneau: I would accept, but I will say "on division".

Clauses 4 to 19 inclusive agreed to on division.

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House of Commons?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I would like to thank you very much, gentlemen. It has been a pleasant committee and we will no doubt meet again.

This meeting is adjourned.

[Translation]

Le président: Bien. Toutefois, je ne sais pas vraiment ce qu'il faut conclure de votre réponse.

M. Garneau: Je suis d'accord, mais je préciserais que les articles ont été adoptés à la majorité.

Les articles 4 à 19 inclusivement sont adoptés à la majorité.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre des communes?

Des voix: D'accord.

Le président: Messieurs, je vous remercie vivement. Il a été fort agréable de travailler dans ce Comité, et sans doute allons-nous recommencer.

La séance est levée.

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Book Tariff rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Finance:

- Anne Parks, Director, Federal-Provincial Relations Division;
- Jim Lynn, General Director, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

- Anne Parks, directrice, Division des relations fédérales-provinciales;
- Jim Lynn, directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 491 2

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 493 8